



GROUPE DMS

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013



La présente actualisation du document de référence 2013 (l' « Actualisation du Document de Référence ») a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 novembre 2014 sous le numéro D.14-0412-A01, conformément à l'article 212-13 IV de son Règlement général. Elle actualise le document de référence 2013 du Groupe DMS déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2014 sous le numéro D.14-0412 (le « Document de Référence »).

Le Document de Référence et la présente actualisation ne peuvent être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Cette actualisation du document de référence 2013 a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires de la présente actualisation du document de référence sont disponibles sans frais :

- au siège social du Groupe DMS : 393 rue Charles Lindbergh - 34130 Maugeio ;
- sur le site internet du Groupe DMS : www.dms.com ;
- ainsi que sur le site de l'AMF : www.amf-france.org .

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	6
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	6
1.3	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	7
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
2.1	DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	8
2.1.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	8
2.1.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS.....	8
2.1.3	COMMISSAIRES AUX COMPTES NON RENOUVELES.....	8
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	10
3.1	INFORMATION FINANCIERE RESUMEE.....	10
3.2	INFORMATION FINANCIERE DES PERIODES INTERMEDIAIRES.....	12
4	RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	13
4.1	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE.....	13
4.1.1	EVENEMENTS IMPORTANTS DU SEMESTRE.....	13
4.1.2	RESULTATS CONSOLIDES.....	13
4.1.3	EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2014.....	14
4.1.4	FACTEURS DE RISQUES.....	14
4.1.5	PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	15
4.2	COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES.....	16
4.2.1	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2014.....	16
4.2.2	ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 30 JUIN 2014.....	17
4.2.3	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2014.....	18
4.2.4	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	19
4.2.5	ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	20
4.3	DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2014.....	42
4.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2014.....	42
5	FACTEURS DE RISQUE	43
5.1	RISQUES DE MARCHE.....	43
5.1.1	RISQUE DE LIQUIDITE ET DE CREDIT.....	43
5.1.2	RISQUES DE TAUX.....	46
5.1.3	RISQUES DE CHANGE.....	47
5.1.4	RISQUES SUR ACTION.....	48
5.1.5	RISQUES HORS BILAN.....	48
5.2	RISQUES OPERATIONNELS.....	49
5.2.1	RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS.....	49
5.2.2	RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	49
5.3	RISQUES JURIDIQUES - LITIGES.....	50
5.4	REGLEMENTATION ET HOMOLOGATIONS.....	50
5.5	RISQUES TECHNOLOGIQUES ARTICLE L 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE (loi du 30.07.2003).....	50
5.6	POLITIQUE D'ASSURANCE DE LA SOCIETE (RISQUES GENERAUX ET PARTICULIERS).....	51
5.7	RISQUES LIES A ALPHA M.O.S.....	51
5.7.1	RISQUES LIES A LA CONTINUTE D'EXPLOITATION.....	51
5.7.2	RISQUES LIES A LA DETENTION DU TITRE ALPHA M.O.S.....	56
5.7.3	RISQUES JURIDIQUES.....	57
5.7.4	AUTRES RISQUES OPERATIONNELS.....	58
5.7.5	FAITS EXCEPTIONNELS-LITIGES.....	64
5.7.6	ASSURANCES.....	64
6	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	66

6.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	66
6.1.1	EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR	66
6.2	INVESTISSEMENTS.....	68
6.2.1	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES SUR LA PERIODE.....	68
6.2.2	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS	68
6.2.3	INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES	68
7	 APERCU DES ACTIVITES.....	69
8	 ORGANIGRAMME	70
8.1	PERIMETRE DU GROUPE.....	70
8.2	LISTE DES FILIALES.....	70
9	 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	72
9.1	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 1 ^{er} JANVIER 2014 ET LA DATE D'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	72
9.2	EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES PERSPECTIVES DE DMS	76
10	 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	77
10.1	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	77
10.1.1	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	77
11	 SALARIES.....	79
11.1	NOMBRE DE SALARIES	79
11.2	PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS.....	80
11.2.1	ACTIONNARIAT SALARIE.....	80
11.2.2	PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES	80
11.2.3	ACTIONS GRATUITES	80
12	 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	81
12.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	81
12.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	82
12.3	ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	82
12.4	OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISES DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2013.....	83
13	 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ.....	84
13.1	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	84
13.1.1	CONTEXTE DE LA PUBLICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	84
13.1.2	INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA PRESENTEE	84
13.2	NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	87
13.2.1	BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA	87
13.2.2	HYPOTHESES DE CONSTRUCTION	88
13.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA 91	
14	 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	93
14.1	CAPITAL SOCIAL	93
14.1.1	MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT	93
14.1.2	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL.....	94
15	 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	95
15.1	COMMUNIQUE DE PRESSE DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE 2013	95
15.1.1	COMMUNIQUE DE PRESSE DU 20/11/2014.....	96
15.1.2	COMMUNIQUE DE PRESSE DU 29/10/2014.....	97
15.1.3	COMMUNIQUE DE PRESSE DU 27/10/2014.....	99
15.1.4	COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22/10/2014.....	101
15.1.5	COMMUNIQUE DE PRESSE DU 26/09/2014.....	103
15.1.6	COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22/09/2014.....	107



15.1.7	COMMUNIQUE DE PRESSE DU 19/08/2014.....	111
15.1.8	COMMUNIQUE DE PRESSE DU 11/08/2014.....	112
15.1.9	COMMUNIQUE DE PRESSE DU 30/07/2014.....	114
15.1.10	COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22/07/2014.....	115
15.1.11	COMMUNIQUE DE PRESSE DU 16/04/2014.....	117
16	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	119
17	TABLE DE CONCORDANCE	120



NOTE LIMINAIRE

Dans la présente actualisation du document de référence, la société DMS sera désignée par la « Société ». La Société et ses filiales seront désignées par le « Groupe ».

Les comptes consolidés ont fait l'objet d'une remise en page pour les besoins de ce document. Les comptes consolidés non remis en page peuvent être consultés au siège de la Société.

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général de DMS, est la personne responsable de la présente actualisation du document de référence.

Jean-Paul ANSEL
DMS
393 rue Charles Lindbergh
34130 Mauguio
Téléphone: 04 67 50 49 00
Fax : 04 67 50 49 09

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation du document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans la présente actualisation du document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Les informations financières pro-forma au 30 juin 2014 intégrant la contribution sur le premier semestre de la société Alpha M.O.S. dont 72,88 % des titres sont détenus par Diagnostic Medical Systems depuis le 24 novembre 2014, présentées dans l'actualisation du document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant au paragraphe 13.3 en page 91 de la présente actualisation du document de référence.

Les informations financières semestrielles consolidées au 30 juin 2014 présentées dans l'actualisation du document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant au paragraphe 4.4 en page 42.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013, émis sans observation, figure au paragraphe 20.3.1 (pages 138-139) du document de référence 2013.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, émis sans observation, figure au paragraphe 20.3.1 (pages 144-145) du document de référence 2012.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 figure au paragraphe 20.3.1 (pages 118-119) du document de référence 2011. Il contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes aux états financiers consolidés :

- *L'impact de la crise économique et financière en matière de suivi du principe de continuité d'exploitation, tel qu'indiqué dans la note 2 au paragraphe « Continuité d'exploitation ».*

- *La non comptabilisation des actifs d'impôts différés, compte tenu des pertes des derniers exercices, telle qu'indiquée dans les notes 2 « principes comptables » et 21 « Impôts – Preuve d'impôt ».*
- *La réduction du capital social réalisée sur le début de l'année 2012, telle que présentée dans la note 1 au paragraphe « Evénements postérieurs à la clôture ».*

Fait à Manguio, le 27 novembre 2014.
Monsieur Jean-Paul ANSEL
Président Directeur Général de DMS

1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Jean-Paul ANSEL est la personne responsable de l'information financière.

Jean-Paul ANSEL
DMS
393 rue Charles Lindbergh
34130 Manguio
Téléphone: 04 67 50 49 00
Fax : 04 67 50 49 09

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

Représentée par Monsieur Luc PERON
90 rue Didier Daurat, Parc Mermoz
34170 Castelnaud le lez

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SA DELOITTE & ASSOCIES

Représentée par Messieurs Dominique DESCOURS et Christophe PERRAU
185, Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 2012 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.1.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Cabinet MONTEL

Représentée par Madame Rosemarie MONTEL
16 Rue du Deves
34820 Teyran

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SARL BEAS

Représentée par Monsieur William DI CICCIO
195, Avenue Charles de Gaulle, 92 524 Neuilly Sur Seine

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 2012 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.1.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES NON RENOUVELES

Société SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ (DDA)

Représentée par Monsieur Michel DEHORS
45 rue Jérémie Bentham, ZAC de l'aéroport
34473 Perols cedex



Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée de six exercices dont le mandat est arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Société AXIOME AUDIT

Représentée par Monsieur Frédéric CARROBE
Le Triade - Bât 3 - 215, Rue Samuel Morse
34965 Montpellier Cedex 2

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée de six exercices dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Il convient de noter que les flux présentés dans les tableaux ci-après n'intègrent pas la contribution de la société Alpha M.O.S. dont 72,88 % des titres sont détenus par Diagnostic Medical Systems depuis le 24 novembre 2014, laquelle est présentée toutefois sous forme d'informations financières pro-forma en section 13 du présent document.

3.1 INFORMATION FINANCIERE RESUMEE

Les informations financières sélectionnées actualisées sont les suivantes :

Etat résumé du résultat

Compte de résultat (en K€)	30/06/2014 6 mois	30/06/2013 6 mois	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois
Produit des activités ordinaires	8 820	8 614	22 265	27 964
<i>évolution</i>	+2,39%	-28,85%	-20,38%	+31,51%
Résultat opérationnel	-878	-932	-969	-493
<i>marge opérationnelle</i>	-9,95%	-10,82%	-4,35%	-1,76%
Résultat net de l'ensemble consolidé	-926	-942	-987	-467
Part des minoritaires	-7	-9	-16	1
Résultat net consolidé part du groupe	-920	-932	-971	-468
<i>marge nette</i>	-10,43%	-10,82%	-4,36%	-1,67%
Résultat de base par action (en euros)	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01
Résultat dilué par action (en euros)	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01

Au 1er semestre 2014, Diagnostic Medical Systems (DMS) a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,8 M€, en légère progression de 2,4% par rapport au 1er semestre 2013.

Dans un environnement de marché en décroissance, marqué par un contexte de restrictions budgétaires des dépenses de santé, le groupe a fait preuve d'une bonne résilience, tout en continuant à œuvrer au renouvellement de sa gamme (présentation de la table Optima à l'ECR 2014, développements dans la technologie 3D-DXA, etc.) et à l'optimisation de ses prix de revient industriel.

La maîtrise des charges opérationnelles, en hausse limitée à +0,7% sur la période, ont permis au résultat opérationnel de s'établir à (878) K€, en amélioration de 54 K€ par rapport au 1er semestre 2013.

DMS rappelle que compte tenu de la saisonnalité historique du groupe (61% du chiffre d'affaires réalisé au 2nd semestre en 2013 et 57% en 2012), le 1er semestre est traditionnellement peu représentatif de la performance opérationnelle du groupe sur l'ensemble de l'année.

Après comptabilisation d'un résultat financier de (49) K€ et en l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat net part du groupe semestriel s'est élevé à (920) K€, contre (932) K€ un an plus tôt.

Etat résumé de la situation financière

Bilan - actif (en K€)	30/06/2014	31/12/2013	31/12/2012
Goodwill	973	973	973
Immobilisations incorporelles	1 629	1 436	1 205
Immobilisations corporelles	751	669	805
Actifs financiers non courants	218	90	82
Actif non courant	3 571	3 168	3 065
Stocks et en-cours	6 647	7 055	6 573
Créances clients	5 756	6 465	6 473
Autres actifs courants	1 882	1 659	1 747
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 840	5 220	5 300
Actif courant	17 125	20 399	20 092
Total actif	20 696	23 567	23 157

Bilan - passif (en K€)	30/06/2014	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	12 726	13 471	13 983
Emprunts à long terme	752	572	441
Provisions à long terme	29	23	22
Passif non courant	781	595	463
Emprunts et dettes financières	1 958	2 612	2 397
Provisions à court terme	59	141	81
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	5 171	6 748	6 232
Passif courant	7 188	9 501	8 711
Total des capitaux propres et du passif	20 696	23 567	23 157

Etat résumé des flux de trésorerie

Flux en K€	30/06/2014 6 mois	30/06/2013 6 mois	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois
(A) Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-1 111	-744	479	-1 360
(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-796	-505	-912	-727
(C) Flux de trésorerie provenant des activités de financement	235	198	104	5 462
Variation nette de trésorerie : (A) + (B) + (C)	-1 672	-1 051	-329	3 375
Trésorerie d'ouverture	2 683	3 012	3 012	-363
Trésorerie de clôture	1 011	1 961	2 683	3 012

3.2 INFORMATION FINANCIERE DES PERIODES INTERMEDIAIRES

Au 3ème trimestre 2014, le groupe Diagnostic Medical Systems (DMS) a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 4,9 M€, en légère progression de 1% par rapport au 3ème trimestre 2013.

A l'issue des neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 13,7 M€, contre 13,5 M€ un an plus tôt, soit une croissance de 2%.

En M€ - Normes IFRS Données non auditées	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre	8,8	8,6	+ 2%
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre	4,9	4,9	+ 1%
Chiffre d'affaires 9 mois	13,7	13,5	+ 2%

4 RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Le conseil d'administration du 25 septembre 2014 a examiné les comptes consolidés semestriels de DMS.

4.1 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

4.1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS DU SEMESTRE

- Au 1er semestre de son exercice 2014, Diagnostic Medical Systems (DMS) a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,8 M€, en légère progression de 2,4% par rapport au 1er semestre 2013.
Le groupe est parvenu à maintenir une dynamique de croissance, y compris au 2ème trimestre, malgré un environnement économique difficile qui se traduit par un marché de la radiologie en recul temporaire, tant en France que dans les principaux pays développés, dans un contexte de restrictions budgétaires des dépenses de santé.
Face à cette situation, le groupe a fait preuve de résilience au cours de la période, soutenu par le renouvellement de sa gamme et les efforts d'optimisation des prix de revient industriel, contrairement à de nombreux acteurs du secteur de l'imagerie médicale.
- L'assemblée générale de la société en date du 11 avril 2014 a décidé d'affecter le montant du poste « Prime d'émission » (s'élevant à 8 163 K€) au poste « Autres réserves » qui s'élève ainsi après affectation à 8 163 K€.
- Le conseil d'administration du 2 juin 2014 a décidé l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires, entraînant une augmentation du capital social par imputation sur les autres réserves pour un montant de 741 560,60 € pour le porter de 12 041 316,66 € à 12 782 877,26 € (cf note 23)
- Périmètre de consolidation des comptes :
La société DMS a acquis au cours du semestre 50.09% de la SAS LPA Corp, cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers résumés au 30 juin 2014 présentés dans ce rapport.

4.1.2 RESULTATS CONSOLIDES

Au 1er semestre de son exercice 2014, Diagnostic Medical Systems (DMS) a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,8 M€, en légère progression de 2,4% par rapport au 1er semestre 2013. (cf commentaires ci-dessus en événements significatifs)

Le résultat opérationnel est une perte de 878 K€ contre une perte de 932 K€ au 30 juin 2013.

L'effectif moyen sur la période s'établit à 81 salariés contre 84 au 30 juin 2013 et les charges de personnel s'établissent à 2 414 K€ contre 2 427 K€ au 30 juin 2013.

Les charges externes se fixent à 1 744 K€ sur le premier semestre 2014 contre 1 659 K€ au 30 juin 2013.

Le résultat financier passe d'une perte de 10 K€ au premier semestre 2013 à une perte de 49 K€ au premier semestre 2014.

Au 30 juin 2014, les déficits reportables s'élevaient à 27 408 K€ générant un impôt différé actif non comptabilisé de l'ordre de 9 136 K€. Compte tenu des déficits, aucun impôt sur les sociétés n'a été comptabilisé.

Le résultat net consolidé, part du Groupe, est une perte de 920 K€ contre une perte de 932 K€ au premier semestre 2013.

Comme indiqué en 1.1, aucune variation de périmètre n'est à constater entre l'exercice 2013 et la période close au 30 juin 2014. Il est toutefois à noter que la société DMS a fait l'acquisition en mai 2014 d'une participation majoritaire dans la société LPA Corp, société à ce stade non consolidée.

4.1.3 EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2014

L'affectation du résultat de l'exercice 2013 au poste report à nouveau a été décidée par l'assemblée générale de DMS en date du 31 juillet 2014. Le résultat de l'exercice 2013 en instance d'affectation figure dans les comptes semestriels au sein des réserves consolidées.

La société DMS a émis le 6 août 2014 un emprunt obligataire de six millions d'euros représenté par soixante (60) obligations de DMS d'un montant nominal de cent mille (100.000) euros et venant à échéance le 29 décembre 2014 et souscrit en totalité par BG Master Fund. Le prix a été réglé intégralement à la souscription par versement en numéraire sur un compte bancaire nanti au bénéfice du souscripteur¹.

La société Alpha M.O.S. cotée sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0000062804- ALM, (société d'instrumentation analytique spécialisée dans l'analyse sensorielle de l'odeur, du goût et de la vision) en redressement judiciaire depuis le 10 décembre 2013, a présenté auprès du Tribunal de commerce de Toulouse un plan de continuation dans lequel DMS s'est engagé à participer dans le cadre d'une augmentation de capital à hauteur de 6 millions d'euros maximum.

Le plan de continuation d'Alpha M.O.S a été homologué par le Tribunal de commerce de Toulouse le 19 septembre 2014.

La participation de DMS aux augmentations de capital d'Alpha M.O.S reste néanmoins conditionnée à l'obtention d'une dérogation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'obligation de déposer une offre publique sur les titres Alpha M.O.S., de l'adoption des résolutions nécessaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Alpha M.O.S devant se tenir le 24 octobre 2014, et à l'obtention du visa de l'AMF sur la note d'opération d'Alpha M.O.S rédigée à cette occasion.

Afin de rembourser l'emprunt obligataire souscrit par BG Master Fund, le conseil d'administration de DMS envisage de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de l'ordre de 6 M€ à 8 M€ dans le cadre des délégations qui lui ont été conférées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2014.

Les modalités et le calendrier définitifs ne sont pas arrêtés à ce jour.

BG Master Fund a d'ores et déjà indiqué à DMS son intention de participer à cette augmentation de capital par incorporation de sa créance obligataire laquelle deviendrait exigible immédiatement, ainsi qu'il est prévu dans le contrat d'émission des obligations, sous certaines conditions.

4.1.4 FACTEURS DE RISQUES

Les risques et incertitudes pesant sur l'activité pour les mois à venir demeurent, globalement, conformes à l'analyse présentée au chapitre 4 du Document de Référence 2013.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risque de liquidité :

¹ Les caractéristiques de l'emprunt obligataire sont :

- 60 obligations émises au pair soit 100 000 euros chacune
- Date d'échéance : 29 décembre 2014
- Les obligations portent intérêt au taux de 5% l'an
- Le coupon qui sera mis en paiement le 29 décembre 2014, s'élèvera à deux mille (2.000) € par obligation
- Amortissement normal des obligations à la date d'échéance



La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires. En dehors de l'exposition indirecte via ses partenaires bancaires, le Groupe DMS n'a pas identifié d'autres facteurs de risques.

4.1.5 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au cours du premier semestre 2014, les relations entre le Groupe et les parties liées sont restées comparables à celles de 2013.

Aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

4.2 COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES

4.2.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2014

ACTIF en K€	Notes	30/06/2014 6 mois	31/12/2013 12 mois	Variation
Goodwill	Note 4	973	973	0
Immobilisations incorporelles	Note 4	1 629	1 436	193
Immobilisations corporelles	Note 5	751	669	82
Impôts différés actifs	Note 21	-	-	-
Actifs financiers non courants	Note 6	218	90	128
Participation dans les entreprises associées				
Autres actifs non courants				
Total de l'actif non courant		3 571	3 168	403
<i>Actif courant</i>				
Stocks	Note 7	6 647	7 055	-408
Créances clients	Note 8	5 756	6 465	-709
Autres actifs courants	Note 9	1 882	1 659	223
Trésorerie et équivalence de trésorerie	Note 10	2 840	5 220	-2 380
Total de l'actif courant		17 125	20 399	-3 274
TOTAL DE L'ACTIF		20 696	23 567	-2 871

PASSIF en K€	Notes	30/06/2014 6 mois	31/12/2013 12 mois	Variation
Capital émis	Note 23	12 783	12 041	742
Prime d'émission		62	8 225	-8 163
Autres réserves		715	-5 917	6 632
Résultat de l'exercice		-920	-971	51
Capitaux propres part du Groupe		12 640	13 378	-738
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		86	93	-7
Total des capitaux propres		12 726	13 471	-745
<i>Passif non courant</i>				
Emprunts à long terme (part >1an)	Note 12	752	572	180
Impôts différés passifs	Note 21			
Provisions à long terme	Note 12	29	23	6
Total du passif non courant		781	595	186
<i>Passif courant</i>				
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 13	3 827	5 380	-1 553
Autres créditeurs	Note 13	1 344	1 368	-24
Dettes financières (part <1 an)	Note 10,11	1 829	2 537	-708
Partie courante des emprunts long terme	Note 11	129	75	54
Impôts exigibles				
Provisions à court terme	Note 12	59	141	-82
Total du passif courant		7 188	9 501	-2 313
TOTAL DU PASSIF		20 696	23 567	-2 871

4.2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 30 JUIN 2014

ETAT DU RESULTAT GLOBAL K€	Notes	30/06/2014 6 mois	30/06/2013 6 mois
Activités maintenues			
Produit des activités ordinaires	Note 16	8 820	8 614
Autres produits	Note 17	852	854
Variation de stocks de produits finis en cours		178	1 477
Marchandises et matières consommées		-6 126	-7 298
Frais de personnel	Note 18	-2 414	-2 427
Dotations aux amortissements	Note 5	-67	-67
Dotations aux provisions	Note 12	142	77
Dépréciation immobilisations incorporelles	Note 4	-378	-321
Charges externes		-1 744	-1 659
Autres charges	Note 19	-142	-182
Résultat opérationnel		-878	-932
Produits financiers		3	11
Charges financières		-52	-21
Résultat financier	Note 20	-49	-10
Résultat avant impôt		-926	-942
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-926	-942
Quote part dans résultat net des entités associées		0	0
Activités abandonnées ou cédées		0	0
Résultat de l'exercice des activités abandonnées			
Résultat de l'exercice des activités cédées			
Impôt sur le résultat	Note 21	0	0
Résultat net consolidé		-926	-942
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-7	-9
Résultat net consolidé-part du groupe		-920	-932
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
Résultat de base par action	Note 24	-0,01	-0,01
Résultat dilué par action	Note 24	-0,01	-0,01

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	30/06/2014 6 mois	30/06/2013 6 mois
Résultat net	-926	-942
Pertes et gains actuariels	-	-
Effet d'impôt	-	-
-Sous-total autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat	-	-
Écarts de conversion	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Effet d'impôt	-	-
-Sous-total autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat	-	-
Total autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global	-926	-942
Dont part du groupe	-920	-932

Dont part des intérêts minoritaires	-7	-9
-------------------------------------	----	----

4.2.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2014

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	TOTAL PART GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Solde au 1er janvier 2013	74 416 624	12 038	8 221	- 6 385	13 875	108	13 983
Changement de méthode							
Correction d'erreur					-		-
Paiements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus				33	33		33
Variation de périmètre							
Autres							
Résultat net				- 971	-971	-16	-987
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres					-		-
Dividendes							
Coût des paiements en actions				435	435		435
Augmentation de capital	18 499	3	4		7		7
Réduction de capital							
Solde au 31 décembre 2013	74 435 123	12 041	8 225	-6 888	13 378	92	13 471
Solde au 1er janvier 2014	74 435 123	12 041	8 225	-6 888	13 378	92	13 471
Changement de méthode							
Correction d'erreur					-		-
Paiements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus					-		-
Variation de périmètre							
Autres							
			-8 163	8 163	-		-
Résultat net				-920	- 920	-7	- 926
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres					-		-
Dividendes							
Coûts des paiements en actions				181	181		181
Augmentation de capital	4 584 063	742		-742	-		-
Réduction de capital							
Solde au 30 juin 2014	79 019 186	12 783	63	-206	12 640	86	12 726

4.2.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En K€	30/06/2014	30/06/2013
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-926	-942
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions a)	369	385
. Variation des impôts différés		
. Résultat de cession d'actifs non courants		115
. Quote part de subventions d'investissement		
. Abandons de créances		
. Coût des avantages accordés (stocks options et actions gratuites)	181	218
Marge brute d'autofinancement	-377	-224
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	-734	-520
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	-1 111	-744
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	-871	-535
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants		2
Réduction d'actifs financiers	22	5
Incidence variation de périmètre		
Variation des autres actifs non courants	53	23
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	-796	-505
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	225	210
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire		2
Nouveaux emprunts et financements	25	
Remboursements d'emprunts et financements	-15	-14
Remboursement d'avances conditionnées		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	235	198
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3)	-1 672	-1 051
Trésorerie d'ouverture	2 683	3 012
Trésorerie de clôture b)	1 011	1 961
Variation de trésorerie nette	- 1 672	-1 051

a) à l'exclusion des provisions sur actifs circulants assimilées à des charges décaissables

b) Cf. note 10 pour le détail des montants de trésorerie d'ouverture et de clôture

Présentation du tableau de flux de trésorerie : les montants de trésorerie d'ouverture et de clôture s'entendent déduction faite des sommes relatives aux cessions de créances professionnelles (mobilisations de créances).

4.2.5 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DECLARATION DE CONFORMITE :

Au 30 juin 2014, les états financiers consolidés résumés du Groupe DMS ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par les Comités SIC et IFRIC, approuvées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Au 30 juin 2014, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'UE.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- L'état de la situation financière
- L'Etat du résultat global
- Le tableau de variation des capitaux propres
- Le tableau des flux de trésorerie
- L'annexe

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2013.

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 septembre 2014.

NOTE 1 ELEMENTS MARQUANTS DU SEMESTRE

- Au 1er semestre de son exercice 2014, Diagnostic Medical Systems (DMS) a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,8 M€, en légère progression de 2,4% par rapport au 1er semestre 2013.

Le groupe est parvenu à maintenir une dynamique de croissance, y compris au 2ème trimestre, malgré un environnement économique difficile qui se traduit par un marché de la radiologie en recul temporaire, tant en France que dans les principaux pays développés, dans un contexte de restrictions budgétaires des dépenses de santé.

Face à cette situation, le groupe a fait preuve de résilience au cours de la période, soutenu par le renouvellement de sa gamme et les efforts d'optimisation des prix de revient industriel, contrairement à de nombreux acteurs du secteur de l'imagerie médicale.

- L'assemblée générale de la société en date du 11 avril 2014 a décidé d'affecter le montant du poste « Prime d'émission » (s'élevant à 8 163 K€) au poste « Autres réserves » qui s'élève ainsi après affectation à 8 163 K€.
- Le conseil d'administration du 2 juin 2014 a décidé l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires, entraînant une augmentation du capital social par imputation sur les autres réserves pour un montant de 741 560,60 € pour le porter de 12 041 316,66 € à 12 782 877,26 € (cf note 23)
- Périmètre de consolidation des comptes :
La société DMS a acquis au cours du semestre 50.09% de la SAS LPA Corp, cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers résumés au 30 juin 2014 présentés dans ce rapport.

Evénements postérieurs au 30 juin 2014

L'affectation du résultat de l'exercice 2013 au poste report à nouveau a été décidée par l'assemblée générale de DMS en date du 31 juillet 2014. Le résultat de l'exercice 2013 en instance d'affectation figure dans les comptes semestriels au sein des réserves consolidées.

La société DMS a émis le 6 août 2014 un emprunt obligataire de six millions d'euros représenté par soixante (60) obligations de DMS d'un montant nominal de cent mille (100.000) euros et venant à échéance le 31 décembre 2014 et souscrit en totalité par BG Master Fund. Le prix a été réglé intégralement à la souscription par versement en numéraire sur un compte bancaire nanti au bénéfice du souscripteur.

La société Alpha M.O.S. cotée sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0000062804– ALM, (société d'instrumentation analytique spécialisée dans l'analyse sensorielle de l'odeur, du goût et de la vision) en redressement judiciaire depuis le 10 décembre 2013, a présenté auprès du Tribunal de commerce de Toulouse un plan de continuation dans lequel DMS s'est engagé à participer dans le cadre d'une augmentation de capital à hauteur de 6 millions d'euros maximum.

Le plan de continuation d'Alpha M.O.S a été homologué par le Tribunal de commerce de Toulouse le 19 septembre 2014.

La participation de DMS aux augmentations de capital d'Alpha M.O.S reste néanmoins conditionnée à l'obtention d'une dérogation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'obligation de déposer une offre publique sur les titres Alpha M.O.S., de l'adoption des résolutions nécessaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Alpha M.O.S devant se tenir le 24 octobre 2014, et à l'obtention du visa de l'AMF sur la note d'opération d'Alpha M.O.S rédigée à cette occasion.

Afin de rembourser l'emprunt obligataire souscrit par BG Master Fund, le conseil d'administration de DMS, envisage de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de l'ordre de 6 M€ à 8 M€ dans le cadre des délégations qui lui ont été conférées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2014.

Les modalités et le calendrier définitifs ne sont pas arrêtés à ce jour.

BG Master Fund a d'ores et déjà indiqué à DMS son intention de participer à cette augmentation de capital par incorporation de sa créance obligataire laquelle deviendrait exigible immédiatement, ainsi qu'il est prévu dans le contrat d'émission des obligations, sous certaines conditions.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

Activités du Groupe

Le Groupe DMS conçoit, produit et commercialise des appareils d'imagerie médicale qui interviennent sur deux marchés : celui de la Radiologie et celui du diagnostic de l'ostéoporose (Ostéodensitométrie), ce qui constitue ses 2 pôles d'activités.

La société DMS est cotée sur le marché Euronext Paris, compartiment C, le code ISIN des actions de la société est FR0000063224.

Principes généraux et normes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des **normes comptables internationales IFRS** telles qu'adoptées au 30 juin 2014 dans l'Union Européenne.

Les comptes consolidés du 1er semestre 2014 sont conformes à la norme IAS 34 – informations financières intermédiaires.

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe DMS, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Evolutions des règles et méthodes comptables au cours de l'exercice 2014

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

L'impôt estimé est calculé à partir d'une estimation du taux d'impôt probable à la clôture annuelle (33,33%).

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2014 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliquées.

Au 30 juin 2014, le Groupe DMS a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2013, sauf nouvelles obligations IFRS applicables au 1er janvier 2014 (Voir ci-après.) ; de ce fait, l'ensemble des principes et méthodes comptables du Groupe ne sont pas repris de manière détaillée en Note 2 de l'Annexe ; les états financiers consolidés à cette date doivent être examinés conjointement avec ceux établis au 31/12/2013.

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2014 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes sont sans impact sur les états financiers du Groupe :

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter de 2014 en Europe :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
IFRS 10 – <i>Etats financiers consolidés</i>	1/01/2013	1/01/2014
IFRS 11 - <i>Partenariats</i>	1/01/2013	1/01/2014
IFRS 12 – <i>Information à fournir sur les intérêts dans d'autres entités</i>	1/1/2013	1/01/2014
<i>Amendements sur les dispositions transitoires des normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12</i>	1/01/2013	1/01/2014
IAS 28 - <i>Participations dans des entreprises associées</i>	1/01/2013	1/01/2014
Amendements à IAS 32 : <i>Compensation des actifs / passifs financiers</i>	1/01/2014	1/01/2014
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : <i>Entités d'investissement</i>	1/01/2014	1/01/2014
Amendements à IAS 36 : <i>Valeur recouvrable des actifs non financiers</i>	1/01/2014	1/01/2014
Amendements à IAS 39 : <i>Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture</i>	1/01/2014	1/01/2014
Amendements à IAS 27 : <i>Etats financier individuels</i>	1/01/2013	1/01/2014

L'application des normes applicables à compter du 1er janvier 2014 n'a pas d'incidences sur les comptes au 30 juin 2014.

Au 30 juin 2014, le Groupe n'applique pas de normes, amendements et interprétations par anticipation. Ces normes, amendements et interprétations n'auraient pas eu un impact significatif sur les états financiers au 30 juin 2014 du Groupe en dehors de l'interprétation IFRIC 21.

IFRIC 21 précise la date de comptabilisation des taxes (autres que l'impôt société) et aura pour principale conséquence l'interdiction d'étaler les taxes annuelles dont le fait générateur est une date unique (taxe foncière ou C3S par exemple). Les conséquences sur les comptes consolidés du Groupe de cette interprétation non endossée par l'Union Européenne, mais dont l'application par l'IASB est prévue pour les exercices ouverts à compter du 1/01/2014, n'ont pas encore été estimées.

Continuité d'exploitation

Le montant des fonds propres du Groupe associé à l'étude au 30 juin 2014 du plan d'affaires et des plans de trésorerie a conduit le Groupe à retenir le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des présents états financiers consolidés résumés.

Trésorerie et équivalent

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

Autres produits et charges opérationnelles

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation étant actuellement contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, ces filiales sont consolidées par intégration globale.

Information sectorielle :

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est organisé autour de deux métiers :

- la radiologie
- l'osteodensitométrie

Radiologie : systèmes qui utilisent l'imagerie pour faire du diagnostic

Osteodensitométrie : systèmes de diagnostic de l'ostéoporose

Élimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Goodwill

A la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

Le goodwill (973 K€) est composé exclusivement de l'UGT APELEM.

Ce goodwill doit être soumis à des tests de dépréciation chaque année, ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il s'est déprécié.
Ce test est effectué pour chaque clôture annuelle, au 31 décembre de chaque année.

Compte tenu des faits exposés ci-après la direction a conclu à l'absence d'indications de perte de valeur du goodwill au 30 juin 2014 :

- La légère baisse du chiffre d'affaires de l'UGT au 30 juin 2014 par rapport au 30 juin 2013 (-5%) s'explique par un contexte conjoncturel et les perspectives de l'UGT à moyen et long termes restent bien orientées ;
- Le taux de marge brute (prenant en compte les produits des activités ordinaires, la variation de stocks des produits finis et encours et les marchandises et matières consommées) réalisé par l'UGT sur la période close au 30 juin 2014 traduit une évolution favorable par rapport au taux de marge brute constaté pour l'activité de l'UGT sur le premier semestre 2013 ;
- Dans le contexte d'un chiffre d'affaires en léger repli, le résultat opérationnel de l'UGT est toutefois en hausse par rapport à celui dégagé au 30 juin 2013 et traduit donc une amélioration de la rentabilité globale de l'UGT.

Au 31 décembre 2013, l'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT APELEM a été réalisée par l'application de différentes méthodes principalement :

L'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »).

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde :

- Sur des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du plan à moyen terme (à 5 ans). Elles sont liées aux conditions d'exploitation prenant notamment en compte les mesures de restructuration engagées depuis fin 2009 et les perspectives de marchés ;
- Sur une valeur terminale pour la période au-delà des prévisions à moyen terme, déterminée par l'application du taux de croissance à long terme (1%) au « Flux de trésorerie libre » normatif de la dernière année des prévisions ;
- Sur une variante de calcul de la valeur terminale par application d'un multiple de Valeur d'Entreprise sur chiffre d'affaires qui se justifie par l'existence de valeurs de marché de sociétés cotées comparables. Le multiple retenu de 2,387 des ventes réalisées (année 2013) correspond au multiple le plus faible de l'échantillon auquel a été appliquée une décote de 30% liée à la taille et à la rentabilité négative actuelle ;
- Un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction du risque métier. Au 31 décembre 2013, le taux d'actualisation a été évalué à 11,682%.

Comme au 31 décembre 2013, le Groupe DMS estime, sur la base d'évènements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur sur le montant de goodwill présenté au bilan, mais que d'éventuels changements allant au-delà des hypothèses de sensibilité décrites en note 4 de l'annexe pourraient induire une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Frais de Recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires...). Les frais de recherche et développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée à 3 ans. En cas d'indice de perte de valeur du projet identifié les frais de Recherche et développement peuvent faire l'objet d'une dépréciation complémentaire. Les frais de recherche et développement sont sortis lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS a utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeurs, conformément à IFRS 3 et IAS 36.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements indiquent une perte de valeur potentielle.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire ou dégressif sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- | | |
|--|----------------|
| • Constructions | 5 à 30 ans |
| • Matériel et outillage industriel | 3 ans à 10 ans |
| • Agencements, aménagements, installations | 4 à 10 ans |
| • Matériel de transport | 1 à 5 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 10 ans |
| • Mobilier | 5 à 10 ans |

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans. Le bail à construction a été analysé, conformément à la norme IAS 17.4, en une location simple pour la partie afférente au terrain, le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût complet ou de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est estimée par rapport au prix de vente estimé diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Avantages du personnel

Départ en retraite :

Le Groupe applique la norme IAS 19 dans sa version 2012 (avant révision applicable aux exercices ouverts à compter du 1/1/2013) ayant considéré que l'application de la norme IAS 19 révisée n'induirait pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe (et ce conformément à IAS 8.8).

Le Groupe veillera à s'assurer dans le temps du caractère non significatif de l'impact de l'application de cette norme révisée et mettra en œuvre la nouvelle norme de manière rétrospective dès lors que l'impact se révélera significatif.

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du Groupe. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance financier. Ce contrat est assimilable à un régime à prestation définies et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

La variation de l'engagement, net des actifs du régime, est comptabilisée en résultat net (y compris les écarts actuariels).

Actions gratuites

Conformément à IFRS 2 une charge doit être comptabilisée au titre des octrois d'actions gratuites afin de refléter les services rendus par les salariés ou mandataires. La contrepartie de cette charge est portée au poste réserves consolidées. Le principe d'évaluation de la charge est le suivant :

- chaque action est valorisée à la juste valeur des actions gratuites attribuées; c'est-à-dire au cours de bourse unitaire à la date d'attribution des actions, diminué éventuellement d'un montant reflétant les conditions de marché et autres caractéristiques telles que l'absence de dividende ou des clauses d'inaccessibilité post-acquisition. Cette juste valeur est figée à la date d'attribution. Elle ne fait pas l'objet de réestimations ultérieures en fonction de l'évolution du cours de bourse.

- la juste valeur est ensuite multipliée par le nombre d'actions acquises par les bénéficiaires, salariés ou mandataires.

Lorsque le plan d'attribution d'actions gratuites comprend une condition de présence au sein du Groupe à la fin de la période d'acquisition pour que l'octroi devienne définitif, la charge est alors lissée sur la durée de la période d'acquisition.

Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Impôts sur les sociétés et impôts différés

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 30 juin 2014 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	319 996 146	Filiale	100,00%	-
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	389 288 044	Filiale	100,00%	-
APELEM Korea	Ltd	Séoul (Corée du Sud)		Filiale	0%	100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona (Espagne)		Filiale	0%	51,00% (2)

(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51.00% dans APELEM Espagne.

Conformément à la norme normes IFRS 10 (Etats financiers consolidés), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère et consolidées à ce titre.

Entreprises exclues du périmètre de consolidation

La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le Groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable eu égard aux délais de publication du Groupe.

La société DMS a acquis en mai 2014 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette société de droit Français est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°537 869 927 et son siège social est sis 393 rue Charles Lindbergh, 34 130 MAUGUIO. Cette société a été créée en novembre 2011.

Principales acquisitions et cessions de la période

Comme indiqué ci-dessus, la société DMS a acquis 50,09% de la société LPA Corp, société de droit Français. Cette société a pour objet la conception, le développement, l'assemblage et la commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale. Aucun autre événement n'est à signaler au titre de la période.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	30/06/2014			31/12/2013		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	634	508	125	620	484	136
Frais de R&D	5 366	3 866	1 500	4 813	3 515	1 299
Goodwill	3 773	2 801	972	3 773	2 801	972
Autres actifs incorporels	5	0	5	2	0	2
TOTAL	9 778	7 176	2 602	9 208	6 799	2 409

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

<i>Valeurs brutes (K€)</i>	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Concessions, brevets, licences	620	14			634
Frais de R&D	4 813	554			5 366
Goodwill	3 773				3 773
Autres actifs incorporels	2	1		2	5
TOTAL	9 208	569	-	2	9 778

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

<i>Amortissements & Dépréciation (K€)</i>	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Reprise	Clôture
Concessions, brevets, licences	484	24			508
Frais de R&D	3 513	352			3 866
Goodwill	2 801				2 801
Autres actifs incorporels	-				-
TOTAL	6 799	378	-	-	7 176

Le goodwill est constitué exclusivement de l'écart d'acquisition de la filiale APELEM. Ce goodwill a fait l'objet de dépréciations successives pour perte de valeur :

- au titre de l'exercice 2005 d'un montant de 2.300 K€
- au titre de l'exercice 2009 d'un montant de 500 K€, ramenant sa valeur nette à 973 K€.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiées selon les entités juridiques opérationnelles auxquelles il se rapporte. Le montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est déterminé sur la base de calculs de la valeur d'utilité.

La valeur de l'UGT d'APELEM estimée au 31 décembre 2013 est la moyenne de deux méthodes d'évaluation par les flux de trésorerie disponibles (méthode DCF).

- Pour une première méthode, la valeur terminale est fondée sur un taux de croissance à l'infini d'un flux normatif ;
- Pour une deuxième méthode, la valeur terminale est le résultat d'un multiple des ventes de la dernière période de prévision des flux de trésorerie.

Les estimations de flux futurs de trésorerie actualisés calculés au 31 décembre 2013 ont pris en compte un taux d'actualisation de 11,682 % et un taux de croissance à l'infini de 1%. Le coefficient de multiple des ventes retenu est de 2,387.

Les évaluations ainsi effectuées au 31 décembre 2013 n'ont pas conduit à constater des dépréciations sur le goodwill.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation, de croissance et de coefficient de multiple :

Impact en % excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance du Flux de trésorerie libre normatif		Coefficient ventes	
Variation hypothèses	- 1%	+ 1%	- 0,50%	+ 0,50%	- 25%	+ 25%
Variation en % de l'excédent	14%	-12%	-1%	1%	-49%	48%

Aucun des scénarios décrits ci-dessus n'induirait une dépréciation potentielle du goodwill.

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

<i>Frais de R&D (K€)</i>	Ostéo	Radiologie	Total
Brut Ouverture	1 588	3 225	4 813
Acquisition	164	390	554
Diminution	-	-	-
Brut clôture	1 752	3 615	5 366
Amortissements ouverture	1 186	2 327	3 513
Dotation	107	245	352
Reprise	-	-	-
Amortissement clôture	1 293	2 572	3 866
TOTAL FRAIS DE R&D	458	1 043	1 500

NOTE 5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes (K€)</i>	30/06/2014			31/12/2013		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	1 013	823	190	1 013	809	204
Matériel et outillage	679	451	228	607	427	180
Agencements et autres	894	560	334	817	532	285
TOTAL ACTIFS CORPORELS	2 586	1 835	751	2 436	1 768	669

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

<i>Valeurs brutes (K€)</i>	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Terrains	0				0
Constructions	1 013				1 013
Matériel et outillage	607	71		2	679
Agencements et autres	817	81		4	894
TOTAL	2 436	152		2	2 586

La variation des amortissements et dépréciation est la suivante :

<i>Amortissements & Dépréciation (K€)</i>	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Sortie	Clôture
Terrains	0				0
Constructions (1)	809	14			823
Matériel et outillage	427	24			451
Agencements et autres	532	28			560
TOTAL	1 768	67			1 835

- (1) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur. Le bail à construction porte sur le bâtiment de Nîmes : usine de fabrication et bureaux de la société

APELEM. Il s'agit de l'actif le plus significatif mais il n'est aucunement stratégique pour la Société. L'activité du Groupe n'est pas dépendante de cet actif.

NOTE 6 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Actifs financiers :

<i>Actifs financiers (K€)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Titres de participation	181	31
Autres (dont dépôts et cautionnement)	37	59
TOTAL	218	90

Les titres de participation (181 K€) ne sont pas consolidés et concernent :

- la société Russe SPECTRAP pour 31 K€, société détenue à 33%. La non consolidation provient des difficultés de la société à diffuser au Groupe des informations fiables dans un délai raisonnable. La valorisation de cette participation n'a pas été réajustée car elle est non significative pour le Groupe.
- la société Française LPA Corp (SAS) pour 150 K€, société détenue à 50,09%. Les titres de cette société ont été acquis en mai 2014. La société LPA Corp n'est pas consolidée dans les états financiers résumés au 30 juin 2014. Sa consolidation n'aurait pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés résumés au 30 juin 2014.

Les principaux agrégats concernant la société LPA Corp, nouvellement acquise sont les suivants :

<i>Agrégats (K€)</i>	<i>LPA Corp</i>
Actifs courants	27
Actifs non courants	24
Capitaux propres	38
<i>dont capital social</i>	22
Dettes financières	0
Autres passifs (hors dettes fi. et cap. prop.)	13
Chiffre d'affaires	0
Résultat net	-33

Ces montants sont exprimés en milliers d'euros et sont issus des comptes annuels au 31 décembre 2013 de la société LPA Corp, comptes annuels établis selon les principes comptables Français.

Participations dans les entreprises associées :

Néant, aucune participation n'est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 STOCKS

Les méthodes d'évaluation des stocks sont décrites dans la note de l'annexe relative aux principes comptables et se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes (K€)</i>	30/06/2014			31/12/2013			variation N /N-1 net
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Matières premières, approvisionnements	4 789	626	4 164	5 426	675	4 751	-587
En cours de production	933	0	933	1 002	0	1 002	-69
Produits finis	1 561	11	1 550	1 313	11	1 302	248
Marchandises	38	38	0	38	38	0	0
TOTAL	7 321	675	6 647	7 779	724	7 055	-409

L'évaluation des dépréciations sur stocks a été effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

NOTE 8 CREANCES CLIENTS

Le poste client se décompose comme suit :

K€	30/06/2014	31/12/2013	variation
Créances clients	5 385	6 229	-844
Clients douteux	1 741	1 742	-1
Factures à établir	122	3	119
Provisions pour dépréciation	-1 492	-1 509	17
TOTAL	5 756	6 465	-709

Le montant des créances échues et non provisionnées s'élève à 1 779 KE au 30 juin 2014.

NOTE 9 AUTRES ACTIFS COURANTS

Ils se décomposent comme suit :

K€	30/06/2014	31/12/2013	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	173	154	19
Personnel	7	16	-9
Impôt sur les bénéfices	585	389	196
Impôts et taxes	523	703	-180
Autres créances	318	271	47
Charges constatées d'avance	276	126	150
TOTAL	1 882	1 659	223

Le poste créances d'impôt sur les sociétés correspond aux crédits d'impôt (CIR et CICE) calculés sur les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK.

NOTE 10 TRESORERIE

K€	30/06/2014	31/12/2013	variation
Valeurs mobilières de placement			
Comptes à terme			
Disponibilités	2 840	5 220	-2 380
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	2 840	5 220	-2 380
Banques créditrices		-187	187
Mobilisations de créances a)	-1 829	-2 350	521
TOTAL TRESORERIE PASSIVE	-1 829	-2 537	708
TRESORERIE NETTE	1 011	2 683	-1 672

- a) Les mobilisations de créances figurent au passif du bilan sur la ligne « Dettes financières (part < 1 an) ». Pour le détail des dettes financières, se référer à la Note 11

NOTE 11 PASSIFS FINANCIERS

Avances conditionnées :

Les avances conditionnées d'un montant global de 840 K€, sont constituées d'avances sans intérêts consenties par :

- BPI (anciennement OSEO) et la Région Languedoc-Roussillon à hauteur de 540 K€ dans le cadre d'un programme d'aide à l'innovation (montant déjà perçu au 31 décembre 2013 : 405 K€ ; montant perçu sur le premier semestre 2014 : 135 K€) ;
- La Région Languedoc-Roussillon pour 300 K€ afin de financer un programme de développement (montant déjà perçu au 31 décembre 2013 : 210 K€ ; montant perçu sur le premier semestre 2014 : 90 K€).

Ventilation des dettes financières

<i>Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)</i>	30/06/2014	31/12/2013	variation
Avances conditionnées (part >1 an) (a)	740	565	175
Emprunts (part >1 an)	12	7	5
Emprunts (part >5 ans)			
TOTAL	752	572	180

<i>Dettes financières à moins d'un an (K€)</i>	30/06/2014	31/12/2013	variation
Avances conditionnées (a)	100	50	50
Emprunt (part <1 an)	29	25	4
<i>Sous total</i>	129	75	54
Banques créditrices		187	-187
Mobilisations de créances (b)	1 829	2 350	-521
<i>Sous total</i>	1 829	2 537	-708
TOTAL	1 958	2 612	-654

<i>Total des dettes financières (K€)</i>	30/06/2014	31/12/2013	variation
Avances conditionnées (a)	840	615	225
Emprunts bancaires	41	32	9
Banques créditrices		187	-187
Mobilisations de créances (b)	1 829	2 350	-521
TOTAL	2 710	3 184	-474

(a) Le Groupe a bénéficié en 2012 d'une aide à l'innovation financée sur fonds de la BPI (anciennement OSEO) et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon d'un montant total de 540 K€ dont 405 K€ avaient déjà été reçus au 31 décembre 2013 et 135 K€ ont été perçus sur le premier semestre 2014. Ces fonds devraient être remboursés par échéances trimestrielles à compter de septembre 2014 jusqu'en juin 2016.

Le Groupe a aussi bénéficié sur le premier semestre 2013 d'une avance remboursable « ASTRE » octroyée par la Région Languedoc-Roussillon pour un montant total de 300 K€ dont 210 K€ avaient déjà été reçus au 31 décembre 2013 et 90 K€ ont été perçus sur la période close au 30 juin 2014. Ces fonds devraient être remboursés par échéances trimestrielles à compter d'avril 2016 jusqu'en janvier 2021.

(b) Le financement du Groupe à court terme était assuré au 30 juin 2014 par des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 1 829 K€ (il s'agit uniquement de mobilisations de créances clients). Il n'existe pas de transfert substantiel des risques et avantages liés à ces créances clients en l'absence du transfert du risque d'impayé et du risque de retard de paiement.

NOTE 12 VARIATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS

Bilan

<i>K€</i>	31/12/2013	Augment°	Diminution	30/06/2014
Provision pour litiges	59			59
Provision pour charge	82		-82	0
Provision pour restructuration				

<i>Sous total provisions court terme</i>	141	-82	59
Indemnités de retraite (long terme)	23	6	29
<i>Sous total provisions long terme</i>	23	6	29
TOTAL	164	-82	88

Dotations aux provisions (compte de résultat)

K€	30/06/2014
Augmentation des provisions	6
Diminution des provisions	-82
Variation des dépréciations de stocks	-49
Variation des dépréciations de créances clients	-17
TOTAL	-142

NOTE 13 AUTRES DETTES

Le poste est ventilé ainsi :

(K€)	30/06/2014	31/12/2013	variation
Fournisseurs	3 827	5 380	-1 553
Avances reçues	190	70	120
Personnel	345	364	-19
Organismes sociaux	381	394	-13
Etats, TVA	159	220	-61
Autres dettes fiscales et sociales	109	211	-102
Autres dettes	160	109	51
Produits constatés d'avance	0	0	0
Autres dettes	1 344	1 368	-24
TOTAL	5 171	6 748	-1 577

NOTE 14 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit (cf. Note sur les principes comptables). Les variations de cet engagement sont comptabilisées au sein du résultat net (y compris les écarts actuariels).

Les hypothèses de calcul retenues au 30 juin 2014 sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.
- DMS utilise comme taux d'actualisation le taux IBOXX, soit 2,43% au 30 juin 2014
- Table de mortalité : INSEE 2008
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres
- Turn over faible pour les cadres et les ouvriers, et turn over fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1%

Provision au 31/12/2013	23 K€
Provision au 30/06/2014	29 K€
Variation	6 K€

NOTE 15 AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le poste est ventilé ainsi :

K€	30/06/2014	31/12/2013	variation
Privilège Trésor			
Cautions et garanties	4 000	3 800	200
Nantissements			
Retour à meilleure fortune			
TOTAL	4 000	3 800	200

Les « cautions et garanties » (4 000 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Litiges :

Un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 30 juin 2014 et ce notamment compte tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes, ces salariés, contestant le motif du licenciement, ont entamé une procédure au tribunal des prud'hommes en 2011. En février 2013 DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire pour un montant total de 118K€ ; Compte tenu de l'analyse de ses avocats et de la faible probabilité de maintien de ce premier jugement, la société a fait appel de cette décision et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 30 juin 2014.

En mars 2013 la société DMS a reçu une convocation devant le bureau de conciliation du tribunal des prud'hommes à la demande d'un salarié. La conciliation n'a pas abouti et l'affaire devrait être plaidée devant le bureau de jugement en novembre 2014. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, la société n'estime pas devoir constituer de provision au 30 juin 2014.

Il existe d'autres litiges en cours litiges qui ne font pas l'objet d'une provision car la société estime avoir des arguments solides et que le montant du risque est difficilement estimable

NOTE 16 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Le poste est ventilé ainsi :

Produits des activités ordinaires (K€)	30/06/2014	30/06/2013	variation N/N-1
Vente de marchandises			
Biens et services vendus	8 820	8 614	206
TOTAL	8 820	8 614	206

NOTE 17 AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS

Le poste est ventilé ainsi :

Autres produits (K€)	30/06/2014	30/06/2013	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	40	65	-25
Production immobilisée	455	366	89
Crédits d'impôts	145	187	-42
Autres	212	236	-24
TOTAL	852	854	-2

Le poste « Autres produits opérationnels » inclut notamment 145 K€ de crédit d'impôt recherche 2014.

NOTE 18 FRAIS DE PERSONNEL

Le poste est ventilé ainsi :

<i>Frais de personnel (K€)</i>	30/06/2014	30/06/2013	variation N/N-1
Salaires	1 602	1 567	35
Charges sociales	682	679	3
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-51	-37	-14
Charges liées au paiement en actions	181	218	-37
TOTAL	2 414	2 427	-13

L'effectif moyen s'établit à 81 salariés contre 84 au 30 juin 2013.

La charge de 181 K€ relative au paiement en actions traduit l'étalement du coût du plan d'actions gratuites décidé par le Conseil d'Administration du 31 mai 2012 sur la durée de la période d'acquisition. (Cf. Note 23 pour plus de détail de ce plan).

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un crédit d'impôt Français mis en œuvre par les autorités à compter de l'année 2013. Le crédit estimé au 30 juin 2014 a été comptabilisé conformément à IAS 19 en réduction des charges de personnel.

NOTE 19 AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES

Le poste « Autres charges opérationnelles » inclut conformément à la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Le poste est ventilé ainsi :

<i>Autres charges opérationnelles (K€)</i>	30/06/2014	30/06/2013	variation N/N-1
Autres charges	17	52	-35
Impôts et taxes	125	130	-5
TOTAL	142	182	-40

NOTE 20 RESULTAT FINANCIER

Le poste est ventilé ainsi :

<i>K€</i>	30/06/2014	30/06/2013	variation N/N-1
Produits des placements	2	8	-6
Gains de change	1	3	-2
Autre			
Produits financiers	3	11	-8
Intérêts des emprunts et financements court terme	20	9	11
Pertes de change	32	12	20
Dépréciations			
Autres			
Charges financières	52	21	31
RESULTAT FINANCIER	-49	-10	-39

Impôts différés :

Un périmètre d'intégration fiscale est constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK.

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices les impôts différés relatifs aux reports déficitaires ne sont pas comptabilisés car leur recouvrabilité n'est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

Au 30 juin 2014 le Groupe DMS détient 9 136 K€ d'impôts différés actifs liés à des déficits reportables non-inscrits au bilan du groupe :

Déficits reportables - K€	Base	IS 33,33%
Périmètre d'intégration fiscale (DMS, APELEM, MEDILINK)	27 408	9 136
TOTAL	27 408	9 136

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

Le taux d'impôt sur les sociétés au titre du 1^{er} semestre 2014 est de 33,33%, la base de détermination des impôts différés actifs est le résultat fiscal des sociétés françaises.

En K€	30/06/2014		31/12/2013	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt	-926		-987	
Charge ou produit théorique d'impôt		309		329
Dépréciation écart d'acquisition				
IFA comptabilisés en perte et régularisation d'IS				
Autres différences permanentes	-18	-6	-90	-30
Impôts différés actifs non pris en compte	-908	-303	-897	-299
Divers				
TOTAL		0		0
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		0		0

NOTE 22 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Au niveau du Groupe DMS, le découpage des activités a été réalisé en fonction des deux activités principales du Groupe. La ventilation est la suivante :

Activités
Ostéodensitométrie
Radiologie

Information sectorielle:

	Radiologie	Osteodensitométrie	Total 30/06/2014
Chiffre d'affaires total	6 428	3 858	10 286
Elimination du CA inter activités	-189	-1 277	-1 466
CA sur clients externes	6 239	2 581	8 820
Résultat opérationnel	-563	-128	-691
Retraitements de consolidation	-2	-185	-187
Résultat opérationnel consolidé	-565	-313	-878
Résultat financier consolidé	-48	-1	-49
Charge d'impôt consolidée			
Résultat net consolidé	-612	-314	-926
Actifs sectoriels	13 484	4 191	17 675

	Radiologie	Osteodensitométrie	Total 30/06/2013
Chiffre d'affaires total	7 667	3 259	10 926
Elimination du CA inter activités	-1 025	-1 287	-2 312
CA sur clients externes	6 642	1 972	8 614
Résultat opérationnel	-779	59	-720
Retraitements de consolidation	7	-219	-212
Résultat opérationnel consolidé	-772	-160	-932
Résultat financier consolidé	-15	5	-10
Charge d'impôt consolidée			
Résultat net consolidé	-787	-155	-942
Actifs sectoriels	13 731	3 560	17 291

Les données ci-dessus sont évaluées selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les états financiers consolidés.

L'évaluation des actifs sectoriels est constituée de l'ensemble des actifs à l'exception des instruments financiers et de la trésorerie.

Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique

	30/06/2014	30/06/2013
Afrique	2 554	1 240
Amérique du Nord et du Sud	142	1 097
Asie	887	724
Europe *	4 092	4 071
Moyen Orient	1 145	1 482
Océanie		
TOTAL	8 820	8 614

* dont 1 850 K€ de chiffre d'affaires réalisé en France sur le premier semestre 2014 (contre 2 222 K€ pour le premier semestre 2013).

Information relative aux actifs non courants

La répartition des actifs non courants du Groupe entre ceux situés en France et ceux situés à l'étranger est la suivante :

en K€	France	Etranger	Total 30/06/14
Actifs non courants	3 521	50	3 571

en K€	France	Etranger	Total 31/12/2013
Actifs non courants	3 147	21	3 168

NOTE 23 GESTION DES CAPITAUX PROPRES ET CAPITAL SOCIAL

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe DMS a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et d'assurer un retour sur investissement à ses actionnaires. Le Groupe DMS gère la structure de ses capitaux propres et procède à des ajustements au regard de l'évolution des conditions économiques et des nécessités d'investissements du Groupe.

Evolution du capital et autres opérations touchant les capitaux propres

L'assemblée générale de la société DMS en date du 11 avril 2014 a décidé d'affecter le montant du poste « Prime d'émission » (s'élevant à 8 162 638 €) au poste « Autres réserves » qui s'élève ainsi après affectation à 8 12 638 €.

L'attribution d'actions gratuites à leurs bénéficiaires (cf. ci-après dans le paragraphe relatif aux actions gratuites pour plus de détails sur l'attribution) a été définitivement constatée par le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 (la période d'acquisition de 2 ans étant arrivée à son terme le 31 mai 2014). Ainsi, ce Conseil d'Administration a constaté l'attribution de 4 584 063 actions nouvelles ordinaires et a aussi constaté l'augmentation du capital social d'un montant de 741 560,60 € pour le porter de 12 041 316,66 € à 12 782 877,26 €. L'augmentation de capital a été effectuée par incorporation d'un montant de 741 560,60 € prélevé sur le poste Autres réserves.

A l'issue de ces opérations le capital social de DMS s'élève à 12 782 877,26 € divisé en 79 019 186 actions d'une valeur nominale de 0,1617 € (arrondi).

BSA :

Il n'y a plus de BSA en circulation depuis le 30 avril 2013, date à laquelle les BSA D sont devenus caducs.

Actions gratuites

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions. L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans, pendant laquelle les bénéficiaires doivent rester au service du Groupe et respecter notamment des conditions d'implication et de performance individuelle. La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires a été fixée à 2 ans.

La valeur du plan d'attribution avait été déterminée de la manière suivante :

	Plan du 31/05/2012	TOTAL
Nombre d'actions gratuites totales attribuées à l'origine (A)	4 584 063	4 584 063
Date du conseil décidant l'attribution	31/05/2012	
Fin de période d'acquisition	31/05/2014	
Fin de période d'incessibilité	31/05/2016	
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	0,19 €	
Valeur du plan (A)*(B)	870 971,97 €	870 971,97 €

Cette valeur déterminée a été passée en charges de personnel de manière lissée sur la durée de la période d'acquisition. L'impact sur les comptes au 30 juin 2014 (fin de période d'acquisition au 31 mai 2014) est de -181 K€ en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées (contre -218 K€ comptabilisés au 30 juin 2013).

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires a été définitivement constatée par le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 (la période d'acquisition de 2 ans étant arrivée à son terme le 31 mai 2014), et par l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires.

Autres éléments :

L'affectation du résultat de l'exercice 2013 au poste report à nouveau a été décidée par l'assemblée générale de DMS en date du 31 juillet 2014. Le résultat de l'exercice 2013 en instance d'affectation figure dans les comptes semestriels au sein des réserves consolidées.

Actions d'auto-contrôle

Comme au 31 décembre 2013 la société DMS ne détient pas d'actions d'autocontrôle au 30 juin 2014.

NOTE 24 RESULTAT PAR ACTION

	30/06/2014	30/06/2013
<u>Numérateur (en K€)</u>		
Résultat net part du Groupe	-920	-932
<u>Dénominateurs</u>		
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	78 306 110	74 419 451
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	78 306 110	79 016 481
<u>Résultat par actions (en euros)</u>		
Résultat net part du Groupe par action	-0,01	-0,01
Résultat net part du Groupe par action dilué	-0,01	-0,01

(a) Détail nombre d'action avant et après dilution :

	Nombres d'actions	Coeff pondération temps	Nombre d'actions moyen
Nb actions à l'ouverture de l'exercice	74 435 123	100%	74 435 123
Emission du 2/06/2014	4 584 063	84%	3 870 987
Nombre d'actions moyen avant dilution			78 306 110
Actions dilutives			-
Nombre d'actions moyen après dilution			78 306 110

NOTE 25 AUTRES INFORMATIONS

Dépenses de Recherches et développement :

Au 1^{er} semestre 2014, le Groupe DMS a investi environ 5,85 % de son chiffre d'affaires dans la R & D, soit environ 0,52 M€, contre 5,63% au 1^{er} semestre 2013, ventilés de la façon suivante :

K€	30/06/2014	30/06/2013
Masse salariale imputée à la R&D	516	485
Achats, fournitures, matériels et documentations		
Déplacements, participations à des conférences scientifiques		
Frais de projets		
Etudes et recherches extérieures		
Redevances sur brevets et licences		
Autres charges		
TOTAL	516	485

Transactions concernant les entreprises liées

Les transactions entre DMS et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Intérêts des dirigeants dans le plan d'actions gratuites

Comme indiqué en Note 23 le Groupe a mis en place un plan d'actions gratuites par décision de son Conseil d'Administration du 31 mai 2012. L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires a été définitivement constatée par le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 (la période d'acquisition de 2 ans étant arrivée à son terme le 31 mai 2014), et par l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires.

Les dirigeants membres des organes sociaux de direction se sont ainsi vus attribuer :

- Pour Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général : 2 351 565 actions nouvelles ;
- Pour Monsieur Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué : 1 860 415 actions nouvelles.

Rémunération des membres de la Direction

Composition des membres de la direction :

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général et Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué.

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 93 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite et avantages en nature).

La direction estime que seules les personnes ci-dessus mentionnées répondent à la notion de dirigeants telle que prévue par la norme IAS 24. Par ailleurs il est précisé que Samuel Sancerni, salarié au titre de Directeur Export ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de membre de la Direction comme Directeur Général Délégué.

K€	30/06/2014	30/06/2013
Salaires Bruts et autres avantages à court terme	88	75
Jetons de présence	5	2
Avantages en nature		
Indemnités de départ		-
Avantages postérieurs à l'emploi		-
Avantages sur capitaux propres		-
Total	93	77

4.3 DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2014

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Mauguio, le 25 septembre 2014
Jean-Paul Ansel
Président Directeur général

4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Diagnostic Medical Systems, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Castelnau-le-Lez et Pérols, le 25 septembre 2014
Les Commissaires aux Comptes,

Consultants Auditeurs Associés
Luc Péron

Deloitte & Associés
Dominique Descours
Christophe Perrau

5 FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

5.1 RISQUES DE MARCHÉ

5.1.1 RISQUE DE LIQUIDITE ET DE CREDIT

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité.

Avant prise en compte de l'augmentation de capital objet du présent Prospectus et après acquisition de 72,88% de Alpha M.O.S, le Groupe atteste que de son point de vue, il ne dispose pas d'un fonds de roulement net consolidé suffisant avant opération au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois suivant la date du visa du Prospectus.

Au cours des 12 prochains mois cette insuffisance du fonds de roulement net consolidé sera de 6 M€ (hors levée de la présente émission et sans prise en compte de la trésorerie d'Alpha M.O.S) et devrait apparaître dès le 29 décembre 2014 : elle correspond à l'échéance de l'emprunt obligataire réalisée par DMS en août 2014 et souscrite en totalité par BG Master Fund. Pour rappel cet emprunt a été souscrit pour permettre à DMS de souscrire aux opérations d'augmentation de capital de la société Alpha M.O.S. et d'en prendre le contrôle.

Il est précisé que la société Alpha M.O.S a finalisé le 24 novembre 2014 deux opérations d'augmentation de capital d'un montant total de 6,7 M€. Après réalisation de ces opérations, Alpha M.O.S dispose d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses échéances de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

Il convient également de préciser qu'Alpha M.O.S bénéficiant d'un plan de continuation, le défaut, le cas échéant, d'exécution des obligations du plan de continuation (comme le paiement des échéances) peut entraîner le prononcé par le Tribunal de Commerce de la résolution du plan. Si la Société est en état de cessation des paiements avant que la résolution du plan ait été prononcée, le Tribunal de Commerce devra prononcer la résolution du plan de continuation et la liquidation judiciaire de la Société.

BG Master Fund a indiqué à DMS qu'il était disposé à s'engager à souscrire, sous certaines conditions à une augmentation de capital à hauteur d'un montant maximum de 6 M€ en souscrivant par compensation avec tout ou partie de sa créance obligataire laquelle deviendrait exigible immédiatement, ainsi qu'il est prévu dans le contrat d'émission des obligations.

En conséquence et conformément à un contrat de souscription conclu le 26 novembre 2014 dans l'hypothèse où le montant total des souscriptions à l'issue de la période de souscription à titre irréductible et réductible serait inférieur à 6 M€ (hors quote-part souscrite par les managers), BG Master Fund s'est engagé sous certaines conditions (notamment l'absence de survenance d'un événement ou d'une circonstance affectant la Société ou ses filiales) à souscrire les actions qui ne seraient pas souscrites à l'augmentation de capital dans la limite d'un montant maximum de 6 M€.

Sous réserve de ne pas franchir le seuil de 30% du capital et des droits de vote de DMS, l'engagement de souscription de BG Master Fund portera sur un nombre d'actions correspondant à 6 M€ diminué du nombre des actions souscrites par les actionnaires ou des tiers pendant la période de souscription (sans prise en compte de la quote-part souscrite par les managers).

En cas de mise en œuvre de l'engagement de souscription, la souscription à l'augmentation de capital sera réalisée par compensation, à due concurrence, avec l'emprunt obligataire qui deviendra exigible

par anticipation concomitamment à la mise en œuvre (le solde de l'emprunt obligataire étant remboursé à la date de réalisation de l'augmentation de capital par les produits de l'augmentation de capital).

Dans le cas où l'ensemble des actionnaires exerce à hauteur de leurs DPS, le Groupe constaterait une entrée de trésorerie de l'ordre de 7,99 M€ et sera alors en mesure de faire face à son échéance.

Dans le cas où l'augmentation de capital était réalisée à hauteur de 75% et souscrite par les actionnaires actuels, le Groupe constaterait une entrée de trésorerie de l'ordre de 5,99 M€ et pourra donc rembourser BG Master Fund à due concurrence.

Dans le cas où l'augmentation de capital serait souscrite uniquement par les actionnaires et tiers ayant indiqués des intentions de souscription à savoir les managers et BG Master Fund, le Groupe constaterait une entrée de trésorerie de 650 K€ (intentions de souscription des managers) et BG Master Fund créance souscrirait à l'augmentation de capital à hauteur d'un montant de 6M€ par compensation avec sa créance obligataire.

Ainsi la réalisation de l'augmentation totale ou partielle de capital projetée, permettra au Groupe de disposer d'un fonds de roulement net consolidé suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois suivant la date du visa du Prospectus.

Informations sur les passifs

Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

Les avances conditionnées d'un montant global de 840 K€, sont constituées d'avances sans intérêts consenties par :

- BPI (anciennement OSEO) et la Région Languedoc-Roussillon à hauteur de 540 K€ dans le cadre d'un programme d'aide à l'innovation (montant déjà perçu au 31 décembre 2013 : 405 K€ ; montant perçu sur le premier semestre 2014 : 135 K€) ;
- La Région Languedoc-Roussillon pour 300 K€ afin de financer un programme de développement (montant déjà perçu au 31 décembre 2013 : 210 K€ ; montant perçu sur le premier semestre 2014 : 90 K€).

<i>Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)</i>	30/06/2014	31/12/2013	variation
Avances conditionnées (part >1 an) (a)	740	565	175
Emprunts (part >1 an)	12	7	5
Emprunts (part >5 ans)			
TOTAL	752	572	180

<i>Dettes financières à moins d'un an (K€)</i>	30/06/2014	31/12/2013	variation
Avances conditionnées (a)	100	50	50
Emprunt (part <1 an)	29	25	4
<i>Sous total</i>	129	75	54
Banques créditrices		187	-187
Mobilisations de créances (b)	1 829	2 350	-521
<i>Sous total</i>	1 829	2 537	-708
TOTAL	1 958	2 612	-654

<i>Total des dettes financières (K€)</i>	30/06/2014	31/12/2013	variation
--	------------	------------	-----------

Avances conditionnées (a)	840	615	225
Emprunts bancaires	41	32	9
Banques créditrices		187	-187
Mobilisations de créances (b)	1 829	2 350	-521
TOTAL	2 710	3 184	-474

(a) Le Groupe a bénéficié en 2012 d'une aide à l'innovation financée sur fonds de la BPI (anciennement OSEO) et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon d'un montant total de 540 K€ dont 405 K€ avaient déjà été reçus au 31 décembre 2013 et 135 K€ ont été perçus sur le premier semestre 2014. Ces fonds devraient être remboursés par échéances trimestrielles à compter de septembre 2014 jusqu'en juin 2016.

Le Groupe a aussi bénéficié sur le premier semestre 2013 d'une avance remboursable « ASTRE » octroyée par la Région Languedoc-Roussillon pour un montant total de 300 K€ dont 210 K€ avaient déjà été reçus au 31 décembre 2013 et 90 K€ ont été perçus sur la période close au 30 juin 2014. Ces fonds devraient être remboursés par échéances trimestrielles à compter d'avril 2016 jusqu'en janvier 2021.

(b) Le financement du Groupe à court terme était assuré au 30 juin 2014 par des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 1 829 K€ (il s'agit uniquement de mobilisations de créances clients). Il n'existe pas de transfert substantiel des risques et avantages liés à ces créances clients en l'absence du transfert du risque d'impayé et du risque de retard de paiement.

Aucun passif n'est assorti de covenants.

Le groupe dispose au 30 juin 2014 des concours bancaires suivants :

A durée indéterminée :

- 1 000 K€ de lignes de mobilisation de créances (Dailly (France) ou MCNE (Export Hors Russie)) ;
- 1 000 K€ de lignes de Crédit documentaire Import
- 200 K€ de découvert bancaire

A durée déterminée (applicables pendant 12 mois à compter de janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014) :

- 1 200 K€ de lignes de mobilisation de créances MCNE (Export Hors Russie);
- 300 K€ de lignes de mobilisations de crédit de TVA
- 500 K€ de lignes d'engagement par signature (EPS)

En milliers d'euros	30/06/2014		2013		2012	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Lignes de crédit court terme France Dailly France	300	-	300	150	300	151
Lignes de crédit court terme international Affacturage	2 200	1 829	2 200	2 200	2 200	2 137

Au 30 juin 2014, DMS dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

30/06/2014 En K€	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	41	29	12	-
Emprunts et dettes financières diverses	840	100	740	-
Lignes de Mobilisations de créances	1 829	1 829	-	-
Concours bancaires courants				
Total	2 710	1 958	752	-

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des ressources dont l'échéance est inférieure à un an, au 30 juin 2014 :

30/06/2014 En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	29	9	9	9	2
Emprunts et dettes financières diverses	100	25	25	25	25
Lignes de Mobilisations de créances	1 829	1 230	599	-	-
Concours bancaires courants					
Total	1 958	1 264	633	34	27

Au 31 décembre 2013, DMS dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

31/12/2013 En K€	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	32	25	7	
Emprunts et dettes financières diverses	615	50	520	45
Lignes de Mobilisations de créances	2 350	2 350		
Concours bancaires courants	187	187		
Total	3 184	2 612	527	45

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des ressources dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2013 :

31/12/2013 En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	25	7	6	6	6
Emprunts et dettes financières diverses	50			25	25
Lignes de Mobilisations de créances	2 350	1 420	539	390	
Concours bancaires courants	187	187			
Total	2 612	1 614	546	421	31

Compte tenu de ce qui précède, la Société considère être en mesure à ce jour de faire face à ses échéances sur les douze prochains mois après réalisation de l'augmentation de capital objet du présent Prospectus.

5.1.2 RISQUES DE TAUX

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 41 K€ au 30 juin 2014 contre 32 K€ au 31 décembre 2013 et 66 K€ au 31 décembre 2012.

Le solde de 41 K€ au 30 juin 2014 correspond à hauteur de 21 K€ au capital restant dû sur un emprunt de 110 K€ contracté en 2011 par la filiale Apelem Espagne (cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux fixe est de 2.44%) et à hauteur de 20K€ au capital restant dû sur un financement de matériel de transport contracté en 2014 par la filiale Apelem Espagne (cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux fixe est de 6%)

DMS a souscrit un nouvel emprunt de 400K€ en juillet 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovation FEI » pour une durée de 6 ans et 9 mois au taux fixe de 4,99%. Le premier remboursement

est intervenu le 2 octobre 2014 et le dernier interviendra le 30 juin 2021 (7 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts).

5.1.3 RISQUES DE CHANGE

Les actifs, passifs, revenus et charges de DMS sont en grande majorité libellés en Euros. Seuls 9% des achats sont libellés en devises au 30 juin 2014. En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés. Cependant, la baisse du dollar réduit indirectement la compétitivité du groupe. En effet, le groupe DMS facture en euros et est obligé d'ajuster ses prix de vente en euros en fonction des prix en dollars de la concurrence.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent. Depuis 2009, la politique du groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir le risque par des achats et ventes de devises à terme.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 30 juin 2014 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	431
Passifs	742
Position nette avant gestion en devises	-311
Position hors bilan	0
Position nette après gestion en devises	-311
Taux de conversion 1 euros =	1,3639
Position nette après gestion en euros	-228
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	-3

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

30/06/2014 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	-2	3	0	0
Total	-2	3	0	0

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2013 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	426
Passifs	1285
Position nette avant gestion en devises	-859
Position hors bilan	0
Position nette après gestion en devises	-859

Taux de conversion 1 euros =	1,3685
Position nette après gestion en euros	-628
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	-2

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2013 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	-3	3	0	0
Total	-3	3	0	0

5.1.4 RISQUES SUR ACTION

Au 30 juin 2014, DMS ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions.

Au 30 juin 2014, le Groupe ne détient pas d'actions propres.

5.1.5 RISQUES HORS BILAN

Le poste est ventilé ainsi :

K€	30/06/2014	31/12/2013	31/12/2012
Privilège Trésor			
Cautions et garanties	4 000	3 800	5 650
Nantissements			
Retour à meilleure fortune			
TOTAL	4 000	3 800	5 650

Les « cautions et garanties » (4 000 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avais, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Le 6 aout 2014, la société DMS a consenti au profit de la société BG Mastger Fund un nantissement de l'un de ses comptes bancaires à hauteur de 6 Millions d'euros (ce compte était dépositaire des fonds provenant de l'émission de l'emprunt obligataire de six millions d'euros représenté par soixante (60) obligations de DMS d'un montant nominal de cent mille (100.000) euros et souscrit en totalité par BG Master Fund).

Le 24 octobre 2014, BG Master Fund a autorisé au titre du nantissement le paiement à hauteur de 5 millions d'euros afin de permettre à DMS de souscrire à l'augmentation réservée de Alpha M.O.S par l'acquisition de 13 888 889 actions.

Le 29 octobre 2014 la société DMS a consenti au profit de la société BG Master Fund un nantissement des 13 888 889 actions Alpha M.O.S nouvellement acquises.

Le 5 novembre 2014, BG Master Fund a autorisé au titre du nantissement le paiement à hauteur de 1 million d'euros afin de permettre à DMS de souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de Alpha M.O.S.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

5.2 RISQUES OPERATIONNELS

5.2.1 RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

L'environnement hautement technologique des solutions du groupe DMS implique des investissements R&D importants pour qualifier les composants critiques pour la performance des équipements. La gestion du risque fournisseur est donc prise en compte par le groupe DMS, qui évalue régulièrement la criticité de son marché achats pour anticiper la qualification d'alternatives techniques et planifier les efforts de développement d'options qui garantissent la continuité et la qualité de ses activités industrielles.

Depuis 2009, l'évolution du poids des premiers fournisseurs du Groupe DMS se présente de la manière suivante :

Part des principaux fournisseurs dans les achats H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 30 juin 2014	18%	47%	67%
Au 31 décembre 2013	18%	44%	57%
Au 31 décembre 2012	16%	43%	57%
Au 31 décembre 2011	15%	42%	57%
Au 31 décembre 2010	15%	42%	55%
Au 31 décembre 2009	20%	46%	57%

La défaillance de l'un des fournisseurs est un risque maîtrisé par la Société dans la mesure où le Groupe DMS s'attache à avoir des fournisseurs différents de sorte que la Société diversifie le risque fournisseurs et ainsi réduit sa consistance.

5.2.2 RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Le Groupe DMS est en relation avec environ 80 distributeurs dans le monde entier.

Le Groupe DMS a contracté depuis plusieurs années une assurance COFACE sur certains de ces clients, Ce contrat devenu obsolète a été renégocié et un nouveau contrat plus adapté aux besoins du groupe a été conclu à effet au 1^{er} octobre 2014.

En dehors de ces assurances, DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes.

Néanmoins, compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

Depuis 2011, l'évolution du poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2012	31/12/2011
Premier client	15%	17%	26%	14%
5 premiers clients	36%	36%	46%	43%
10 premiers clients	52%	48%	59%	56%

5.3 RISQUES JURIDIQUES - LITIGES

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 30 juin 2014 et ce notamment compte tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes, ces salariés, contestant le motif du licenciement, ont entamé une procédure au tribunal des prud'hommes en 2011. En février 2013 DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire pour un montant total de 118K€ ; Compte tenu de l'analyse de ses avocats et de la faible probabilité de maintien de ce premier jugement, la société a fait appel de cette décision et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 30 juin 2014.

En mars 2013 la société DMS a reçu une convocation devant le bureau de conciliation du tribunal des prud'hommes à la demande d'un salarié. La conciliation n'a pas abouti et l'affaire devrait être plaidée devant le bureau de jugement en novembre 2014. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, la société n'estime pas devoir constituer de provision au 30 juin 2014.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels, autres que ceux qui sont mentionnés dans les comptes, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

5.4 REGLEMENTATION ET HOMOLOGATIONS

L'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits qui peuvent être longues à obtenir.

Afin de couvrir au mieux ces risques, le groupe DMS a mis en place une veille normative et réglementaire et assure également un suivi régulier de ses produits en collaboration avec les laboratoires de test et les organismes notifiés. Cette veille est complétée par nos distributeurs qui assurent la remontée d'information au niveau de chaque pays sur lesquels le groupe DMS distribue ses produits.

En complément, le groupe DMS effectue une veille en propriété industrielle assurée par l'équipe R&D, et a embauché en aout 2013 une personne dédiée à ce sujet.

5.5 RISQUES TECHNOLOGIQUES ARTICLE L 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE (loi du 30.07.2003)

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

5.6 POLITIQUE D'ASSURANCE DE LA SOCIETE (RISQUES GENERAUX ET PARTICULIERS)

Le groupe DMS a souscrit auprès d'AXA des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à son activité :

- Multirisque professionnelle à concurrence d'un montant total de 7 000 K€ pour une cotisation annuelle de 20 K€,
- Responsabilité civile pour une cotisation annuelle de 28 K€,
- Assurance véhicules du parc automobile pour 12 K€,
- Assurance des mandataires sociaux pour 7 K€
- Assurance des marchandises transportées pour 29 K€
- Assurance Coface annuelle pour 7 K€

5.7 RISQUES LIES A ALPHA M.O.S.

Il convient de noter que les risques présentés ci-avant n'intègrent pas les risques liés à la société Alpha M.O.S. dont 72,88 % des titres sont détenus par Diagnostic Medical Systems depuis le 24 novembre 2014.

Pour plus d'informations concernant Alpha M.O.S se reporter au Document de Référence 2012/2013 d'Alpha M.O.S enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro R.14-061 et plus particulièrement au chapitre 4 « facteurs de risque » en page 12 dudit document ; notamment :

5.7.1 RISQUES LIES A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Risques liés à la procédure de redressement judiciaire

En date du 29 novembre 2013, la société Alpha M.O.S S.A. a procédé à la déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse qui, en date du 10 décembre 2013, a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Cette décision a été rendue nécessaire par:

- l'impossibilité de concrétiser un projet d'augmentation de capital destinée à reconstituer les fonds propres et la trésorerie de la société qui avait été engagé à partir du 2^{ème} trimestre 2013,
- l'impossibilité de mobiliser la créance de CIR afférent à l'année civile 2012 auprès d'établissements financiers,
- La réclamation par Thales Communication & Security, à titre conservatoire d'une créance de pénalités de retard.

A titre d'information, le montant du passif déclaré à la cessation des paiements, dont l'exigibilité est suspendue, s'élevait à 3,38 M€.

Au cours de la première période d'observation, Alpha M.O.S a, sous le contrôle du Tribunal et de l'Administrateur judiciaire:

- Procédé à la résiliation d'un certain nombre de contrats afin de réduire les coûts de fonctionnement
- Procédé à la réduction de ses effectifs, en France par la conjonction du non-remplacement de salariés démissionnaires et par le licenciement de 8 collaborateurs, procédure autorisée par le Juge-Commissaire, et en Chine par le licenciement de 5 collaborateurs

- Résilié le contrat avec Thales et engagé des négociations aux fins de formaliser les conséquences de cette résiliation
- Engagé la recherche d'investisseurs désireux de souscrire à une augmentation de capital permettant de reconstituer les capitaux propres d'Alpha M.O.S et de sécuriser un plan de redressement
- Préparé l'élaboration d'un plan de redressement par voie de continuation
- Procédé au contrôle des créances produites
- Réorganisé son activité en arrêtant la commercialisation de certaines lignes de produits à marge réduite

Au vu des résultats obtenus et des perspectives présentées par Alpha M.O.S, pouvant laisser envisager l'éventualité d'un plan de continuation, le Tribunal de Commerce de Toulouse a prolongé la période d'observation pour une période de 6 mois par jugement du 17 juin 2014.

En date du 19 septembre 2014, le Tribunal de Commerce de Toulouse a décidé la continuation de l'entreprise et arrêté le plan de redressement d'Alpha M.O.S. dans les conditions suivantes:

- 1/ Paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € dès l'homologation du plan
- 2/ Poursuite des contrats de location en cours selon les échéances contractuelles
- 3/ Intégration des créances à échoir des contrats de prêt et de financement dans le passif à rembourser
- 4/ Paiement de 100 % du passif sur 9 ans(en 9 échéances annuelles progressives)
- 5/ Engagement de la société DMS de réaliser une augmentation de capital de 6 Millions d'€ avec maintien des fonds dans Alpha M.O.S durant la durée du plan et engagement des actionnaires historiques de réaliser une augmentation de capital de 300.000 €
- 6/ Inaliénabilité du fonds de commerce durant toute la période du plan
- 7/Absence de distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan
- 8/ Nomination de la SCP Caviglioli Baron Fourquié comme Commissaire à l'exécution du plan.

Alpha M.O.S doit donc:

- a) réaliser les opérations d'augmentation de capital prévues par le plan de continuation
 - b) tenir les engagements souscrits au titre dudit plan, notamment pour l'apurement du passif, faute de quoi le plan pourrait être résolu par le Tribunal ce qui entraînerait la mise en liquidation judiciaire.
- Il résulte de cette situation une incertitude sur la continuité d'exploitation.

Il est à noter qu'au jour de l'enregistrement de la présente Actualisation du Document de Référence DMS, les opérations d'augmentation de capital prévues par le plan de continuation pour un montant total de 6 731 757 euros ont bien été réalisées courant novembre 2014.

Risque de liquidité

Alpha M.O.S a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité.

Avant les opérations d'augmentation de capital mentionnées ci-dessus, Alpha M.O.S ne disposait pas d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses besoins de trésorerie et aux échéances de sa dette bancaire au cours des douze prochains mois.

En effet, Alpha M.O.S estimait que son besoin de financement pour les douze prochains mois, en tenant compte de ses obligations au titre du plan de continuation, s'élevait à environ 9 millions d'euros, et se décomposait comme suit:

- 6M€ au titre des charges opérationnelles (dont 3,9M€ de charges salariales, 250K€ d'études et marketing, 1,5M€ de loyers, et 400K€ pour renforcer les équipes);
- 1M€ au titre du financement de son activité courante (stocks et besoin de trésorerie) ;
- 500K€ de frais liés à l'Opération;
- 650K€ au titre du remboursement de créances (dont 125K€ au titre du passif échu, 175K€ au titre des créances à échoir et 350K€ au titre du remboursement de l'AGS);

- 800K€ au titre des investissements à réaliser (pour moitié sur l'activité historique et pour le solde pour des investissements sur les micro-capteurs).

Compte tenu des flux de trésorerie bruts devant être dégagés par l'activité, évalués à environ 6,3 millions d'euros, et des besoins bruts de trésorerie estimés ci-dessus à 9 millions d'euros sur les 12 prochains mois, le besoin de financement net s'élève à environ 2,7 millions d'euros sur les 12 prochains mois.

Il est précisé que la société Alpha M.O.S a finalisé le 24 novembre 2014 deux opérations d'augmentation de capital d'un montant total de 6,7 M€. Après réalisation de ces opérations, Alpha M.O.S dispose d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses échéances de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

Il convient de préciser qu'Alpha M.O.S bénéficiant d'un plan de continuation, le défaut, le cas échéant, d'exécution des obligations du plan de continuation (comme le paiement des échéances) peut entraîner le prononcé par le Tribunal de Commerce de la résolution du plan. Si Alpha M.O.S est en état de cessation des paiements avant que la résolution du plan ait été prononcée, le Tribunal de Commerce devra prononcer la résolution du plan de continuation et la liquidation judiciaire de la Société.

INFORMATIONS SUR LA TRESORERIE DISPONIBLE AU 31 MARS 2014 ET AU 31 JUILLET 2014

La trésorerie disponible était la suivante. Elle n'est pas soumise à restriction. En France, les paiements s'effectuaient sous signature de l'Administrateur judiciaire jusqu'au jugement d'homologation du plan.

Contrepartie en K€	31/03/2014	31/07/2014
France (Euros)	215	302
Etats-Unis (USD)	100	42
Japon (JPY)	168	388
Chine (RMB)	25	52
Total	508	784

Alpha M.O.S et ses filiales ne bénéficient d'aucune autorisation de découvert ou autre concours de quelque sorte que ce soit.

INFORMATIONSSUR LES CREANCES MOBILISEES AU TITRE DU CONTRAT D'AFFACTURAGE

En K€	31/03/2014	31/07/2014
Créances mobilisées au titre du contrat	100	418
Dépôt de garantie	29	63
Financement net	71	355

Il est rappelé que les créances cédées au titre du contrat ne sont pas garanties et que les impayés éventuels (temporaires ou définitifs) sont à la charge d'Alpha M.O.S. En conséquence, les créances cédées sont retraitées dans les comptes consolidés et figurent dans le Poste client, la quote-part financée étant classée dans les concours financiers court terme.

INFORMATION SUR LES PASSIFS(en K€)

a) Echancier des passifs financiers au 31 juillet 2014

Total des passifs financiers au 31 juillet 2014(actualisés conformément aux IFRS)

	A moins d'un an	A plus d'un an	
Passifs financiers France	713	1.010	1.723
Passifs financiers Japon	58	126	184

	771	1.136	1.907
--	-----	-------	-------

Pour la France, les passifs à moins d'un an intègrent les échéances non réglées entre le jugement d'ouverture et le 31 juillet 2014, ainsi que les échéances dues sur les 12 mois suivants en considérant les conditions contractuelles d'origine. L'impact de l'actualisation est de 67 K€ sur les dettes à plus d'un an.

Il ressort du Jugement du 19 septembre 2014 que l'ensemble du passif financier France (hors passif financier Japon) est soumis à l'apurement à 100 % sur 9 ans en 9 échéances annuelles progressives:

Total Passif financier	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	6 à 9 ans
1.723	72	537	1.113

Ces montants sont intégrés dans l'échéancier général détaillé ci-dessous.

b) Echéancier du passif au titre du Plan de continuation

Il est rappelé que le passif déclaré d'une part concerne exclusivement la société-mère Alpha MOS SA de droit français et d'autre part, constitue une information historique à la date du Jugement d'ouverture qui a été modifié depuis lors, notamment par des rejets ou contestations de certaines créances déclarées à titre provisionnel, contentieux, ou soldées par exécution de clause de réserve de propriété.

CREANCES PRODUITES PAR LES CREANCIERS		7.832
Dont Passif non définitif de la procédure (URSSAF, Thales, litiges et ajustements, clauses de réserve ...)		4.128 Contesté
PASSIF DEFINITIF		3.703
Dont Superpriviliégié	350	
Priviliégié	569	
Chirographaire	824	
A échoir	1.960	

Le jugement d'homologation du plan de continuation a entraîné le rééchelonnement des passifs financiers à échoir sur la durée du plan.

MODALITES D'APUREMENT (SUR LA BASE DU PASSIF DEFINITIF ET DES REPONSES DES CREANCIERS ET DU JUGEMENT DU TCAU 19 SEPTEMBRE 2014 HORS COMPLEMENTS EVENTUELS AGS ET HORS ADMISSION ULTERIEURE DE CREANCES CONTESTEES

PAIEMENT A MOINS D'UN AN: 619
 Les paiements comprennent la créance super-priviliégiée et priviliégiée de l'AGS, les créances de moins de 300 € et 4 % du montant des autres créances admises (priviliégiées et chirographaires) y compris les passifs financiers d'origine rééchelonnés.

A moins de 3 mois	199
Entre 3 et 6 mois	154
Entre 6 mois et 1 an	266
Entre 1 et 5 ans	914
A plus de 5 ans	2.170

Risque lié à l'annulation du contrat avec la société Thales

En novembre 2008, Alpha M.O.S a conclu un contrat d'étude et de prestation avec Thales Security Systems SAS (TSS) en qualité de sous-traitant de cette dernière, pour un projet de la Direction Générale de l'Armement.

Compte tenu de la complexité technique du projet et d'imprévus survenus au cours du déroulement des 2 tranches conditionnelles, le projet a pris du retard par rapport au planning originel.

Le 13 novembre 2013, Thales a notifié à Alpha M.O.S, à titre provisoire, des pénalités de retard pour un montant de 1.266.426,67 euros. Alpha M.O.S a contesté sur le fond et sur la forme le bien-fondé et le quantum de la réclamation provisionnelle de Thales. Nonobstant ces contestations, elle a constitué au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013, une provision pour risque de 205.611 euros, outre la provision pour perte à terminaison constituée en application des règles comptables relatives aux contrats à l'avancement.

En date du 31 janvier 2014, dans le cadre de la période d'observation, l'Administrateur Judiciaire d'Alpha M.O.S a signifié à Thales la résiliation du contrat de sous-traitance en application de l'article L.622-13 du Code de Commerce.

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, Thales a déclaré une créance d'un montant total de 2,96 millions d'euros, laquelle a été contestée par Alpha M.O.S par l'intermédiaire de son mandataire judiciaire.

Afin de mettre fin au différend opposant Thales et Alpha Mos concernant l'exécution et la résiliation du contrat Perseides, un accord a été conclu entre les parties, lequel a été homologué par le juge-commissaire le 10 octobre 2014. Aux termes de cet accord, Thales et Alpha MOS renoncent à toute réclamation l'une envers l'autre au titre de leur différend sur le contrat Perseides.

Risque lié aux incertitudes sur le carnet de commandes résultant de la situation financière d'Alpha M.O.S

L'annonce de l'ouverture d'une procédure de Redressement judiciaire a entraîné une difficulté accrue à convaincre les prospects, variable selon les zones géographiques.

En Europe, et notamment en France, Alpha M.O.S a perdu l'accès aux marchés publics. Ceci impacte particulièrement le secteur Environnement.

Au Japon et sur la zone Amériques, la situation juridique de l'entreprise n'a pas eu d'impact. Les filiales locales en contact avec les prospects et clients demeurent en effet *in bonis*.

L'activité en Chine est historiquement réalisée avec des clients publics ou para-publics qui sont réticents à contracter avec des entreprises en difficulté. De ce fait, l'activité a été fortement affectée. Alpha M.O.S a réduit en conséquence de manière importante l'effectif de sa filiale locale.

L'ouverture de la procédure de Redressement judiciaire n'a entraîné aucune annulation de commande de la part de clients.

Le carnet de commandes a été retraité à compter du 1^{er} janvier 2014 pour tenir compte de la résiliation du contrat Thales. Le solde à facturer a été retiré.

Enfin, Alpha M.O.S a cessé progressivement de commercialiser à partir du 1^{er} trimestre 2014 plusieurs lignes de produits de laboratoire (activité de négoce de produits non fabriqués par Alpha-Mos) à faible marge afin de recentrer l'activité commerciale et support technique sur les produits/métiers d'Alpha M.O.S, compte tenu notamment de la réduction des ressources humaines disponibles. Cette refocalisation génère un impact sur le chiffre d'affaires et le carnet de commandes.

Risque lié aux zones géographiques dans lesquelles Alpha M.O.S exerce son activité

Alpha M.O.S exerce son activité, directement ou via ses filiales, sur plusieurs zones géographiques.

En Europe, Alpha M.O.S développe son activité nonobstant la croissance faible, voire nulle, du PIB compte tenu du caractère hyper-spécialisé de ses produits. Ainsi elle a réussi depuis 2013 à développer ses ventes en Allemagne et au Royaume-Uni. Le marché français demeure atone.



Aux Etats-Unis, Alpha M.O.S bénéficie d'un climat économique favorable et de la reprise des investissements industriels.

Au Japon, les paramètres macro-économiques ralentissent les investissements. Cette situation difficile est aggravée par l'évolution du Yen par rapport à l'Euro qui a dégradé la compétitivité des produits d'Alpha M.O.S. Toutefois, le marché japonais demeure le principal pour Alpha M.O.S.

Au regard des actions commerciales et de prospection engagées depuis l'automne 2013, Alpha M.O.S a été confrontée à 2 risques pays:

- En Argentine, le développement des relations avec un revendeur local est obéré par la situation de change qui rend difficile les importations
- En Russie, l'évolution de la situation en Ukraine a retardé la conclusion d'un contrat d'équipement qui aurait constitué la première installation sur ce marché.

Risque de rentabilité

Le Groupe et la Société Alpha M.O.S ont subi depuis plusieurs exercices des pertes liées à ses frais de recherche et développement, à une insuffisance d'activité au regard des coûts de structure et à des coûts exceptionnels.

Il n'existe aucune garantie qu'Alpha M.O.S puisse rétablir durablement un résultat bénéficiaire.

La situation de pertes récurrentes rend nécessaire le renforcement régulier de ses fonds propres par le recours à des appels de fonds auprès de tiers investisseurs.

Or il n'existe à ce jour aucune garantie de souscription prévue à cet effet et aucune garantie que la Société pourra réaliser les augmentations de capital éventuellement nécessaires.

5.7.2 RISQUES LIES A LA DETENTION DU TITRE ALPHA M.O.S

Risque de liquidité du titre Alpha M.O.S

En date du 18 novembre 2013, la cotation de l'action Alpha MOS sur le Compartiment C de EuroNextParis a été suspendue à la demande d'Alpha M.O.S.

Cette suspension a été maintenue depuis la déclaration de cessation des paiements et l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire ci-avant détaillés.

Suite au Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse du 19 Septembre 2014 homologuant le plan de continuation, Alpha M.O.S a demandé la reprise de la cotation qui est intervenue le 24 septembre 2014.

Il existe un risque que les actionnaires ne puissent céder leurs titres en l'absence de contrepartie, compte tenu de la situation particulière dans laquelle se trouve Alpha M.O.S.

Depuis le 31 décembre 2013, il a été mis fin au contrat de liquidité existant avec la Société de bourse Portzamparc.

Il n'existe donc à ce jour aucun contrat de liquidité.

Toutefois, l'Assemblée générale du 28 mars 2014 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer sur ses propres titres qui est nécessaire pour la mise en place d'un contrat de liquidité (10^{ème} résolution).

Il existe un risque qu'Alpha M.O.S, disposant de cette autorisation, ne soit pas en mesure de trouver un Prestataire de Service d'Investissement pour mettre en place un contrat de liquidité ou qu'elle ne puisse mettre à la disposition d'un tel Prestataire un niveau de liquidité nécessaire et suffisant à l'exécution du mandat.

Dans le cas où Alpha M.O.S conclurait un nouveau contrat de liquidité, il existe un risque que celui-ci ne puisse assurer la liquidité de l'ensemble des actionnaires compte tenu des limites d'intervention applicables.

Il est rappelé que depuis la résiliation du contrat de liquidité, Alpha M.O.S détient 32.198 actions propres, privées de droit de vote.

Risque lié à la volatilité des cours de l'action

Les marchés financiers, et plus particulièrement le compartiment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, se caractérisent par leur volatilité.

Le cours de l'action Alpha M.O.S. a été très volatile par le passé. Dans le futur, le cours pourrait continuer à être sujet à des fluctuations importantes, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires d'Alpha M.O.S et sur la capacité de celle-ci à lever de nouveaux capitaux.

Sur les 5 dernières années (Août 2009/Juillet 2014), le cours de l'action a évolué entre un plus haut de 4,15 € (30 octobre 2009) et un plus bas de 0,95 € (10 août 2012).

Au cours de l'exercice 2012/2013, l'action Alpha M.O.S a évolué comme suit:

Cours au 30 septembre 2012	1,05 €
Cours au 30 septembre 2013	1,18 €
Plus haut	1,60 € 29 novembre 2012
Plus bas	0,99 € Plusieurs séances de l'exercice
Nombre de titres échangés	655.602 pour un total de 949.899 €

Sur cet exercice, dans le cadre du contrat de liquidité, la société de bourse Portzamparc a procédé à l'achat de 81.940 titres et à la vente de 82.497 titres.

Le cours s'établissait à 1,08 € avant la suspension de cotation (au 15 novembre 2013).

5.7.3 RISQUES JURIDIQUES

Risques liés à la conformité aux lois et règlements

Alpha M.O.S, de par sa taille et la faiblesse de ses moyens, et du fait de la procédure de redressement judiciaire dans laquelle elle est engagée depuis le 10 décembre 2013, risque de ne pas être en mesure de se conformer à l'ensemble de ses obligations légales, en dépit des mesures prises par Alpha M.O.S. à l'effet de se conformer aux lois et règlements applicables à ses activités, notamment par le recours à des conseils.

Ainsi:

- Alpha M.O.S n'a pas été en mesure d'arrêter et de publier les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 et les comptes du 1^{er} semestre de l'exercice 2013/2014 dans les délais légaux (respectivement 4 mois et 2 mois). Après avoir préalablement informé l'Autorité des marchés financiers de cette situation, elle a satisfait à ses obligations respectivement le 14 février 2014 et le 1^{er} juillet 2014.
- Alpha M.O.S a mis à disposition avec retard, depuis l'ouverture du redressement judiciaire, sur son site web et chez un diffuseur autorisé diverses informations obligatoires (évolution des droits de vote, compte rendu de l'Assemblée générale)
- Alpha M.O.S n'a pas rédigé et diffusé les informations en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale prévues par le Code Monétaire et Financier
- Alpha M.O.S ne remplit plus les exigences posées par le Code MiddleNext en matière de gouvernance depuis la réduction de Conseil d'Administration à 3 membres à la suite de l'Assemblée Générale du 28 mars 2014.
- Alpha M.O.S ne remplit pas les exigences posées par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration depuis l'Assemblée Générale du 28 mars 2014.

Par ailleurs, une modification ou un renforcement de certaines dispositions réglementaires, tant en France qu'à l'étranger, pourraient entraîner pour le Groupe Alpha M.O.S des coûts ou des

investissements complémentaires et affecter négativement sa capacité à exercer ses activités dans les conditions actuelles ainsi que sa rentabilité.

Risques liés à des aides publiques dont le Crédit Impôt Recherche

Compte tenu de son activité de Recherche et Développement, Alpha M.O.S fait appel et bénéficie à diverses mesures destinées à favoriser la Recherche et développement, telles que le régime fiscal du Crédit Impôt Recherche, subventions CIFRE, subventions dans le cadre de projets coopératifs de R&D.

Dans le cadre de certaines aides publiques consenties et de certains projets, les bailleurs de fonds peuvent solliciter la justification des dépenses éligibles au financement. Il existe un risque que certaines dépenses retenues par Alpha M.O.S soient contestées et que les bailleurs de fonds sollicitent des remboursements totaux ou partiels de certaines subventions attribuées.

Dans ce domaine, Alpha M.O.S est confrontée à un risque spécifique relevant du pouvoir d'interprétation de l'administration fiscale.

En effet, Alpha M.O.S bénéficie de la mesure fiscale du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), qui a pour but de permettre aux entreprises de faire baisser le coût net de leurs opérations de recherche et développement. Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par Alpha M.O.S n'est pas à l'abri d'être remis en cause par l'administration fiscale lors d'un contrôle futur.

Il est à noter que le Contrôle fiscal qui s'est achevé au mois de novembre 2013 et a porté sur les exercices clos jusqu'au 30 septembre 2012 n'a pas remis en cause le bénéfice du Crédit Impôt Recherche pour la période contrôlée.

Par ailleurs, compte tenu de la situation de redressement judiciaire d'Alpha M.O.S, il existe un risque que la société ne puisse bénéficier à l'avenir de certains financements existants, ou que lesdits financements soient limités par rapport aux besoins d'Alpha M.O.S.

Risques liés à la propriété intellectuelle

En matière de propriété intellectuelle, le Groupe Alpha M.O.S a déposé de nombreux brevets aux Etats-Unis et en Europe. De même, certains des logos et marques utilisés par le Groupe Alpha M.O.S ont été déposés en France et dans divers pays étrangers.

Toutefois, le Groupe Alpha M.O.S pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire. Le Groupe Alpha M.O.S est également exposé au risque d'actions éventuelles de tiers à l'encontre d'Alpha M.O.S. pour contrefaçon de leurs droits de propriété intellectuelle.

A ce jour, Alpha M.O.S n'a jamais été impliquée dans un litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers.

5.7.4 AUTRES RISQUES OPERATIONNELS

Dans l'exercice de son activité, Alpha M.O.S est exposée à un ensemble de risques opérationnels courants, financiers ou non financiers, notamment liés à ses produits, à ses cocontractants, aux évolutions technologiques.

Les risques de nature financière (liquidité, taux d'intérêt, taux de change, crédit) sont détaillés au §2 du Rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil et le contrôle interne et en Note 36 à l'annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2014.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est susceptible d'être exposé à la volatilité des taux d'intérêt, notamment à travers l'évolution des conditions de ses financements à taux variable.

Risques liés aux fluctuations du taux de change

Le Groupe est exposé à l'évolution des taux de change des devises compte tenu de sa présence à l'échelle internationale.

Les risques de change liés à l'activité commerciale existent dès lors qu'une partie de cette activité est facturée dans une devise différentes de celle des coûts y afférents.

Le Groupe réalise sa facturation en euros, à l'exception de ses filiales (américaine, japonaise et chinoise) qui libellent leurs factures respectivement en dollars US, en yens japonais et en renminbis chinois.

Certaines entités du Groupe procèdent ainsi à des ventes et à des achats en devises. Les cours de conversion des devises utilisées ont été les suivants:

Devises	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011
Dollar américain (1\$ = ...€)			
Cours de clôture	0,74047	0,7734	0,7406
Cours moyen	0,761	0,769	0,715
Yen japonais (1JPY = ...€)			
Cours de clôture	0,007588	0,009963	0,009635
Cours moyen	0,0082	0,00976	0,00887
RMB chinois (1 RMB = ...€)			
Cours de clôture	0,120999	0,12306	0,11600
Cours moyen	0,1221	0,12138	0,11956

La politique du Groupe est de ne pas prendre des positions spéculatives dans ce domaine. Elle vise surtout à ne pas s'exposer à un risque de perte de marge du fait de ne pas avoir pesé le poids du risque de change net sous-jacent.

A ce titre, en fonction de son exposition nette, la Société peut être amenée à :

- contracter des couvertures à terme adaptées;
- maintenir des comptes ou des lignes bancaires en devises, de sorte à neutraliser un risque parallèle et opposé;
- revoir régulièrement la structure des bilans de ses filiales pour tenir compte de la réalité économique de leur activité et de son financement.

La Société n'a pas formalisé de stratégie de couverture du risque de change. La Société peut couvrir ponctuellement des ventes significatives en dollars US et en yens japonais par le biais de ventes à terme de devises. Toutefois, compte tenu de sa situation financière, elle n'a plus pratiqué de telles opérations depuis le 1^{er} octobre 2012. Au 30 septembre 2013, il ne demeure aucun instrument de couverture non échoué. De plus, la liste de prix est remise à jour régulièrement aux Etats-Unis et au Japon en fonction de l'évolution des parités des devises.

La Société n'est pas à l'abri d'une variation intempestive des taux de change ou de tout autre événement qui pourrait avoir une incidence significative sur ses marges nettes réelles.

Comme mentionné dans le Rapport de Gestion, la Société a été particulièrement impactée sur l'exercice clos le 30 septembre 2013 par la dépréciation du yen vis-à-vis de l'Euro.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou l'encaissement des créances.

Le Groupe n'a pas constaté au cours de l'exercice 2012/2013, de défaut de paiement significatif de la part de ses clients.

Une attention particulière est portée à la solvabilité du client lors de l'entrée en relations. La société sollicite la compagnie d'affacturage. Sur les zones ou clients non couverts, elle met en place des lettres de crédit ou des acomptes à la commande, ainsi que le prépaiement avant expédition des équipements.

Risque sur actions

Alpha M.O.S. détient 45.000€ de valeurs mobilières de placement, essentiellement constituées de SICAV monétaires souscrites auprès d'établissements bancaires français. Ce poste est nanti au bénéfice de LCL en garantie du prêt souscrit.

Compte tenu de l'indisponibilité, ce poste a été reclassé en immobilisations dans les Comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2013, alors qu'il figurait en placement à court terme dans les précédents comptes.

D'autre part, au titre du contrat de liquidité conclu avec la Société de bourse Portzamparc, 85.000 € ont été mis à la disposition du teneur de marché de la Société, répartis entre actions propres, liquidités et SICAV monétaires.

Depuis le 11 février 2011, la Société ne détient plus aucune action propre, à l'exception des actions détenues dans le cadre de son contrat de liquidité.

Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés

La Société Alpha MOS publie des comptes consolidés regroupant ses états financiers et ceux de ses filiales.

L'élaboration de ces comptes est délicate du fait de la complexité du référentiel IFRS de consolidation, de leur évolution, de l'éloignement des filiales étrangères, de la référence à des réglementations et des règles fiscales différentes des règles françaises.

Ce processus d'élaboration présente donc des risques d'erreur ou d'omission.

Risques liés à la volatilité des cours de l'action

Les marchés financiers, et plus particulièrement le compartiment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, se caractérisent par leur volatilité.

Le cours de l'action Alpha M.O.S. a été très volatile par le passé. Dans le futur, le cours pourrait continuer à être sujet à des fluctuations importantes, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur la capacité de celle-ci à lever de nouveaux capitaux.

Les risques de nature non financière sont détaillés au §2 du Rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil.

Risques liés à l'exposition aux cycles économiques

Les ventes des produits développés par le Groupe sont liées aux décisions d'investissement des clients du Groupe.

Ces décisions sont sensibles notamment à l'évolution des cycles économiques dans les différentes zones géographiques dans lesquelles intervient le Groupe. Si les clients ou prospects, pour des raisons macro-économiques, pour des motifs liés à l'évolution de la réglementation ou pour des raisons qui leur sont propres, venaient à reporter ou à renoncer à leurs investissements dans les domaines d'activité du Groupe, cela pourrait affecter négativement le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe.

Risques liés à la concurrence

Le Groupe intervient sur plusieurs marchés et est confronté, sur chacun d'entre eux, à plusieurs concurrents.

Il existe un risque que les concurrents adoptent des stratégies de prix qui empêchent le Groupe de positionner ses produits sur le marché de manière compétitive.

Il existe un risque que les concurrents existants, ou de nouveaux entrants, mettent au point des produits présentant des solutions alternatives, plus efficaces ou moins coûteuses que celles proposées par le Groupe, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande des technologies existantes du Groupe.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long termes, pourraient être significativement affectés par la réalisation de ce risque.

Risques liés aux clients

La base de clients du Groupe est diversifiée en nombre de clients et en localisation géographique.

La Société n'a pas, à ce jour, de client représentant une part supérieure à 10 % de son chiffre d'affaires. Toutefois, la résiliation anticipée ou la suspension de l'un des contrats conclus par une entité du Groupe, ou la défaillance de l'un des fournisseurs du Groupe, pourraient avoir un impact défavorable sur l'activité de celui-ci et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques de non-respect par le Groupe de ses engagements de performance contractuels

Le Groupe intervient sur des projets parfois complexes et certains contrats peuvent contenir des obligations de performance ou de délais. En cas de non-atteinte desdites obligations, des pénalités sont susceptibles d'être dues par le Groupe.

La non-réalisation par le Groupe de ses engagements contractuels, soit de son propre fait, soit en raison d'une défaillance d'un partenaire ou d'un sous-traitant, est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risques liés au recrutement et au départ d'employés clés

Le succès du Groupe dépend dans une large mesure du travail et de l'expertise des cadres dirigeants clés, du personnel spécialisé en matière de recherche et développement, d'ingénierie, de marketing, de ventes, de fabrication, de logistique ainsi que de sa capacité à attirer, conserver et motiver un personnel qualifié.

La concurrence pour un tel personnel est intense et la perte d'un ou plusieurs membres du personnel sans qu'il soit correctement remplacé ou l'impossibilité d'attirer de nouvelles personnes qualifiées (notamment compte tenu de la localisation du siège social de la Société à Toulouse, de la taille du Groupe ou de ses moyens financiers) pourraient avoir un impact négatif significatif pour la Société.

Risques liés à la conduite d'activité dans différents pays

Le Groupe exerce ses activités dans plus de 30 pays à travers le monde, à travers 4 sociétés et un bureau de représentation.

Les principaux risques associés à la conduite de ces activités à l'international sont les suivants:

- La situation économique et politique locale
- Les différences de réglementation applicables
- Les modifications imprévues apportées au cadre réglementaire
- Les fluctuations des taux de change
- Les restrictions imposées au rapatriement des capitaux
- Les restrictions concernant l'importation
- Les différents régimes fiscaux, notamment les réglementations sur la fixation des prix de transfert, les retenues à la source
- Les droits de douane, contrôle de l'exportation des produits et services et autres barrières commerciales.

Risques liés aux évolutions technologiques

Une part significative de l'activité du Groupe est fondée sur des technologies dites «de pointe», particulièrement sophistiquées. Un tel marché se caractérise par la rapidité de l'évolution technologique de ses produits. Les innovations technologiques sur ce marché pourraient affecter la compétitivité des produits du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants. La réussite du Groupe dépend ainsi, dans une large mesure, de sa capacité à faire évoluer ses produits, à développer et à fabriquer rapidement des produits nouveaux, d'une complexité technologique croissante.

La Société poursuit une politique de veille des publications et communiqués scientifiques et de recherche de nouveaux brevets déposés par des concurrents du Groupe ou susceptibles de s'appliquer aux produits du Groupe, et des dernières innovations présentées dans les expositions ou séminaires scientifiques. Plusieurs chercheurs au sein de la Société participent à cette veille dont l'objectif est d'optimiser les évolutions à venir et leurs conséquences sur la gamme des produits du Groupe et d'adapter le savoir-faire du Groupe aux évolutions de son métier, de son marché et des avancées réalisées par ses concurrents. En outre, la Société s'efforce de rester en permanence à l'écoute de ses clients et prospects, ainsi que de leurs attentes.

Toutefois, les technologies développées par le Groupe peuvent être délicates à mettre au point et des retards imprévus de développement des produits nouveaux sont susceptibles de survenir. Par ailleurs, ces évolutions nécessitent la mobilisation de moyens humains et financiers significatifs que le Groupe peut ne pas être en mesure de mettre en œuvre. Une telle situation pourrait affecter le résultat d'exploitation du Groupe.

Risques liés à des procédés défectueux de fabrication, de réalisation de produits défectueux ou défaut de qualité de produits

Un défaut de fabrication ou de fonctionnement ou l'assemblage de composants défectueux dans l'un quelconque des produits du Groupe pourrait entraîner des actions en responsabilité d'importance variable.

Le Groupe a mis en place une procédure de contrôle qualité interne visant à permettre de réduire les risques en production. Toutefois, la défektivité de certains procédés de fabrication ou de certains produits pourrait avoir un impact négatif sur les délais de livraison des produits aux clients.

Par ailleurs, l'existence de réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque de dépendance à l'égard de certains fournisseurs et sous-traitants

La Société a recours à divers fournisseurs de composants et de sous-ensembles ainsi qu'à des sous-traitants, notamment pour la fabrication de modules ou de produits semi-finis destinés à la production de ses produits.

Bien que la Société ait pris en compte les risques de défaillance de ses fournisseurs et sous-traitants, ou de rupture des relations contractuelles et mis en place des mesures destinées à parer ces risques, lorsque cela est possible (par une politique de double source ou de stocks de sécurité), toute défaillance définitive ou temporaire de ces derniers pourrait avoir des conséquences sur la disponibilité des produits du Groupe.

Risque lié à la disponibilité et l'obsolescence de composants

Les produits du Groupe intègrent une grande variété de composants électroniques, mécaniques ou chimiques dont certains sont anciens au regard du cycle de vie des composants. Le Groupe assure une veille de la disponibilité de ces composants de manière à anticiper leur obsolescence et à pourvoir à leur remplacement et/ou à l'évolution des produits qui les intègrent.

Toutefois, il existe un risque que la veille ne permette pas d'anticiper suffisamment l'indisponibilité d'un composant ou que le processus de remplacement soit plus complexe et long que le délai de disponibilité résiduelle du composant et qu'une indisponibilité de composant retarde temporairement ou interdise définitivement la fabrication d'un produit du Groupe.

Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance

La Société ou l'une de ses filiales pourrait subir, de la part de l'un de ses employés ou d'un autre tiers, un détournement de fonds ou une fraude.

Cela obérerait la trésorerie de la société et peut être aussi du groupe, et à ce titre pourrait avoir un effet négatif sur son patrimoine.

Risques liés aux opérations de croissance externe

Le Groupe pourrait accélérer son développement, à court ou à moyen termes, en France ou à l'international, en réalisant des opérations de croissance externe.

En cas de réalisation de telles opérations, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser des opérations à des conditions satisfaisantes, notamment de prix ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises, en réalisant ses objectifs opérationnels, les économies de coûts ou les synergies de toutes natures, escomptées.

En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le financement de ces acquisitions à des conditions favorables et pourrait être amené à financer ces acquisitions à l'aide d'une trésorerie qui pourrait être allouée à d'autres fins dans le cadre des activités existantes de la Société.

Si le Groupe rencontrait des difficultés dans la mise en place ou dans l'exécution de sa politique de croissance externe et d'intégration, sa capacité à atteindre ses objectifs financiers et à développer son activité pourrait être négativement affectée.

Risques liés aux délits d'initiés

Un salarié ou administrateur pourrait bénéficier d'une information privilégiée relative à la société Alpha M.O.S et à son activité et intervenir sur le titre «ALPHA MOS».

Cela pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres

La société Alpha M.O.S est une société cotée, qui de ce fait répond à certaines règles ou recommandations spécifiques relatives aux obligations des dirigeants vis-à-vis du titre «ALPHA MOS», définies notamment par l'AMF et le Code Monétaire et Financier.

Le non-respect de ces recommandations AMF ou des obligations légales pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Risques environnementaux

Risques liés à l'utilisation de substances dangereuses (RoHS)

L'activité du Groupe est soumise à la directive 2002/95/CE RoHS (Restriction of Hazardous Substances) limitant l'utilisation de certaines substances dangereuses pour la santé et l'environnement pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques.

Dans son processus d'approvisionnement de composants unitaires et de sous-ensembles, le Groupe s'assure auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de la directive 2002/95/EC.

Risques liés à des sources radioactives

Consécutivement à l'acquisition de la société PERICHROM, la Société est soumise aux obligations du Code de l'Environnement en ce qu'elles régissent l'obligation de reprise et retraitement de sources radioactives périmées. Le Groupe ne commercialise plus aucun équipement ou appareil contenant une source radioactive.

Risque lié aux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

La directive 2002/96/CE DEEE sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques a pour objet de faire organiser et financer par les producteurs de ces équipements la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

Le secteur des Equipements de Laboratoire (par l'intermédiaire de son syndicat CIFL) a mis en place début 2013 au bénéfice de ses membres une collaboration avec un éco-organisme agréé, Recylum. Le Groupe envisage de mettre en place un accord avec cet organisme à partir de l'exercice 2013/2014.

Risque lié à REACH

Le règlement européen N° 1907/2006/CE REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of CHemicals) a pour objet l'identification et l'élimination progressive des substances chimiques les plus dangereuses.

Le Groupe ne commercialise pas de produits qui l'obligeraient à s'enregistrer au titre du Règlement. Toutefois, il requiert de ses fournisseurs la communication des informations prévues par le règlement concernant les produits régis par celui-ci.

5.7.5 FAITS EXCEPTIONNELS-LITIGES

Alpha M.O.S est impliquée dans un certain nombre de litiges, généralement liés à ses activités courantes.

- Il existe 2 litiges avec des anciens salariés, l'un en France, l'autre aux Etats-Unis.
- Alpha M.O.S a fait l'objet d'une procédure de contrôle fiscal du mois de juin au mois de novembre 2013. Un redressement de TVA de 6.937 € (7.546 € avec pénalités) a été notifié à Alpha M.O.S qui ne l'a pas contesté. Les conséquences ont été enregistrées dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.
- Le litige avec la société Thales concernant l'exécution et la résiliation du contrat Perséides. Afin de mettre fin au différend opposant Thales et Alpha Mos concernant l'exécution et la résiliation du contrat Perseides, un accord a été conclu entre les parties, lequel a été homologué par le juge-commissaire le 10 octobre 2014. Aux termes de cet accord, Thales et Alpha MOS renoncent à toute réclamation l'une envers l'autre au titre de leur différend sur le contrat Perseides.
- Le Groupe Alpha M.O.S est engagé dans une procédure relative à la détermination du montant d'une commission afférente à une prestation de services réalisée en 2011 par un prestataire suisse. Les parties étant en désaccord sur l'application d'une clause du contrat, et faute d'accord amiable, le demandeur suisse a engagé en juin 2013 une procédure d'arbitrage soumise au droit suisse aux fins de voir sa créance reconnue. La demande est de 110.000 CHF. La procédure a été suspendue compte tenu du redressement judiciaire. Le créancier a déclaré une créance provisionnelle qui est contestée. Alpha M.O.S avait constitué une provision de 10.000 €.

Par ailleurs, le Groupe Alpha M.O.S a estimé que certains projets dans lesquels il est engagé pourraient amener des tiers à présenter des demandes à son encontre sur divers fondement. Sans reconnaître le bien-fondé d'éventuelles réclamations, le Groupe Alpha M.O.S a estimé nécessaire de comptabiliser des provisions à ce titre.

Au 31 mars 2014, la provision pour risques sur litiges en cours s'élève à 428.000 €.

Après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, la direction d'Alpha M.O.S estime qu'il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine d'Alpha M.O.S au-delà des montants provisionnés dans ses comptes.

5.7.6 ASSURANCES

Le Groupe Alpha M.O.S met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques qui peuvent être assurés à des taux raisonnables. Le Groupe Alpha M.O.S estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

Les contrats d'assurance principaux sont souscrits par Alpha MOS S.A. et sont détaillés ci-dessous.

Nature	Garanties	Prime annuelle
Multirisques biens immobiliers loués et biens mobiliers et informatiques présents dans les locaux garantis (incendie, événements climatiques, vols, catastrophes naturelles, pertes d'exploitation)	Incendie et garanties annexes 2.146.589 € Perte d'exploitation 3.863.571 €	11.347 € (2012/13)
Responsabilité Civile (responsabilité civile d'exploitation et après livraison, défense pénale et recours)	8.000.000 €	16.714 € (2012/13)
Bris de machine Informatique	100.000 € et frais supplémentaires engagés suite à sinistre garanti	709 € (2012/13)
Flotte de véhicules	Tous risques	5.231 € (2012/13) (9 véhicules)
Préposés en mission (Véhicules et RC Circulation des salariés en mission)		724 € (2012/13) prime calculée en fonction du nombre de kms remboursés aux salariés concernés
Marchandises transportées	200.000 € par transport	7.960 € (2012/13)
Rapatriement / Frais de santé (missions à l'étranger)		1.212 € (2012/13)
RC Mandataires sociaux		5.330 € (2012/13)
Complémentaire Santé Mutuelle	Soins médicaux Ensemble du personnel de la Société	
Garantie Sociale Chef d'entreprise (Gan Vie)		7.200,96 €

Un contrat de retraite complémentaire Art. 83 mis en place par la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009, à destination du collège des Cadres Dirigeants d'Alpha M.O.S, a été résilié en octobre 2013. Alpha M.O.S cotisait depuis le 1^{er} octobre 2010 à hauteur de 8% de la rémunération brute des intéressés.

Par ailleurs, chaque filiale souscrit des contrats couvrant les risques locaux.

Alpha M.O.S KK a souscrit un contrat de responsabilité civile et un contrat d'assurance automobile, ainsi qu'une assurance pour départ à la retraite. La charge globale annuelle de ces 3 polices est de 1.188.736 JPY.

Alpha M.O.S America Inc a souscrit un contrat de responsabilité civile et un contrat d'assurance automobile, ainsi qu'une police Workers compensation (équivalent aux indemnités journalières et frais médicaux en cas d'accident du travail). La charge globale annuelle de ces 3 polices est de 10.320 USD.

6 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

6.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

6.1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

Historique

1993	Création de DMS à Montpellier (34)
1994	DMS se lance sur le marché de l'ostéodensitométrie à ultrasons : Ubis 5000
1995	DMS lance une nouvelle gamme d'ostéodensitomètres à rayons X
1996	Initiation du projet Lexxos : développement d'un ostéodensitomètre révolutionnaire bi-dimensionnel
1997	Signature d'un contrat d'exclusivité avec le CEA/Leti pour le développement du projet Lexxos
1998	Introduction de DMS au Nouveau Marché de la Bourse de Paris
1999	DMS rachète la filiale Apelem et ses technologies
2000	DMS rachète les filiales LTR et Merix
2001	Lancement du Lexxos à l'international et Lancement commercial du détecteur Paladio
2004	Augmentation de capital de 5.889.770 euros par la création de 1.132.648 actions à 5,20 euros par action
2005	Lancement du Lexxos 2ème génération
2006	Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 4 591 490 actions nouvelles (ABSAR) au prix de 1,80 € par action, soit un montant de global de 8 264 682 € et une prime d'émission de 3 673 192 €.
2007	Augmentation de capital par exercice de BSAR A, B et stock options de 722 504 € et 2 167 512 € de prime d'émission soit un total de 2 890 016 €.
2008	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles sans suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant total de 7 904 450 €.
2009	Modification de la gouvernance : nomination de Gérard Daguisé en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Jean-Paul Ansel au poste de Directeur Général en remplacement d'Antoine Rabaste ancien Président Directeur Général.
2010	Modification de la gouvernance : nomination de Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration (en remplacement de Gerard Daguisé) Augmentation de capital par exercice de BSAR B et de 947 903€ et 10 313 € de prime d'émission soit un total de 958 216 €. Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 13 891 911 actions nouvelles (ABSA) au prix de 0.30 € par action, soit un montant de global de 4 125 224 € et une prime d'émission de 42 349 €. soit un total de 4 167 573 €.
2011	Nomination de Samuel Sancerni en qualité de Directeur Général Délégué Redressement Groupe : réalisation de travaux de modernisation du site de Radiologie de Nîmes et installation d'un logiciel de gestion intégrée (Sage ERP X3).

2012	<p>Modification de la gouvernance : nominations de nouveaux administrateurs.</p> <p>Réduction du capital social motivée par des pertes antérieures par réduction de la valeur nominale des actions pour un montant 5 663 904 €.</p> <p>Augmentation de capital par émission de 32 304 343 actions nouvelles au prix de 0.17 € par action, soit un montant de global de 5 225 850 € et une prime d'émission de 265 888 € soit un total de 5 491 738 €.</p>
2013	<p>Obtention de l'autorisation de la FDA pour la commercialisation de la table Platinum aux USA</p> <p>Modification de la gouvernance : Démissions d'administrateurs</p>
2014	<p>Acquisition de 50,09% de la SAS LPA Corp.</p> <p>Emission d'un emprunt obligataire de 6 M€ souscrit en totalité par BG Master Fund</p> <p>Prise de contrôle de la société Alpha M.O.S à hauteur de 72,88%</p>

La société Alpha M.O.S. cotée sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0000062804– ALM, (société d'instrumentation analytique spécialisée dans l'analyse sensorielle de l'odeur, du goût et de la vision) en redressement judiciaire depuis le 10 décembre 2013, a présenté auprès du Tribunal de commerce de Toulouse un plan de continuation dans lequel DMS s'est engagé à participer dans le cadre d'une augmentation de capital à hauteur de 6 millions d'euros maximum.

A cette occasion, DMS a pris le contrôle d'Alpha M.O.S en investissant 6 M€ dans le cadre d'augmentations du capital d'Alpha M.O.S. Les fonds levés seront utilisés pour le développement des métiers historiques d'Alpha M.O.S (yeux, langues et nez électroniques), de la nouvelle activité (micro-capteurs) mais également pour apurer une quote-part du passif de la société.

A l'issue de ces opérations d'augmentation de capital DMS détient 72,88% du capital d'Alpha M.O.S.

Se reporter au paragraphe 9 du présent document.

6.2 INVESTISSEMENTS

6.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES SUR LA PERIODE

De manière générale, les investissements de la Société sont relativement limités et correspondent pour l'essentiel, aux infrastructures opérationnelles et à la R&D liés au développement de DMS.

Investissements réalisés en K€	S1 2014	2013	2012	2011
Concessions, brevets, licences	14	30	48	97
Frais de R&D	554	859	694	506
Matériel et outillage	71	65	30	63
Agencements et autres	81	46	49	237
Total investissements	720	1 000	821	903

6.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

La société Alpha M.O.S. cotée sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0000062804– ALM, (société d'instrumentation analytique spécialisée dans l'analyse sensorielle de l'odeur, du goût et de la vision) en redressement judiciaire depuis le 10 décembre 2013, a présenté auprès du Tribunal de commerce de Toulouse un plan de continuation dans lequel DMS s'est engagé à participer dans le cadre d'une augmentation de capital à hauteur de 6 millions d'euros maximum.

A cette occasion, DMS a pris le contrôle d'Alpha M.O.S en investissant 6 M€ dans le cadre d'augmentations du capital d'Alpha M.O.S. Les fonds levés seront utilisés pour le développement des métiers historiques d'Alpha M.O.S (yeux, langues et nez électroniques), de la nouvelle activité (micro-capteurs) mais également pour apurer une quote-part du passif de la société.

A l'issue de ces opérations d'augmentation de capital DMS détient 72,88% du capital d'Alpha M.O.S.

Les modalités de ce rapprochement sont décrites au paragraphe 9 du présent document.

A l'exception de l'opération de rapprochement avec la société Alpha M.O.S décrite ci-avant, le groupe n'a actuellement pas d'investissements en cours significatifs autres que les coûts internes de Recherche et Développement.

6.2.3 INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES

Il n'existe aucun investissement significatif que compte réaliser DMS à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.

7 APERÇU DES ACTIVITES

A compter du 24 novembre 2014 DMS détient 72,88 % du capital d'Alpha M.O.S.

Alpha M.O.S. conçoit, fabrique et commercialise des instruments et solutions d'analyse sensorielle par empreinte chimique à destination de divers secteurs, tels que l'agroalimentaire, la pharmacie/parfumerie-cosmétique, l'environnement, l'emballage et la défense. Alpha M.O.S. développe plus spécifiquement des technologies de détection qui numérisent les sens humains et fournissent une empreinte chimique, olfactive, gustative ou visuelle d'un produit. Plusieurs de ses développements ont fait l'objet de brevets.

L'activité d'Alpha M.O.S. consiste ainsi essentiellement à:

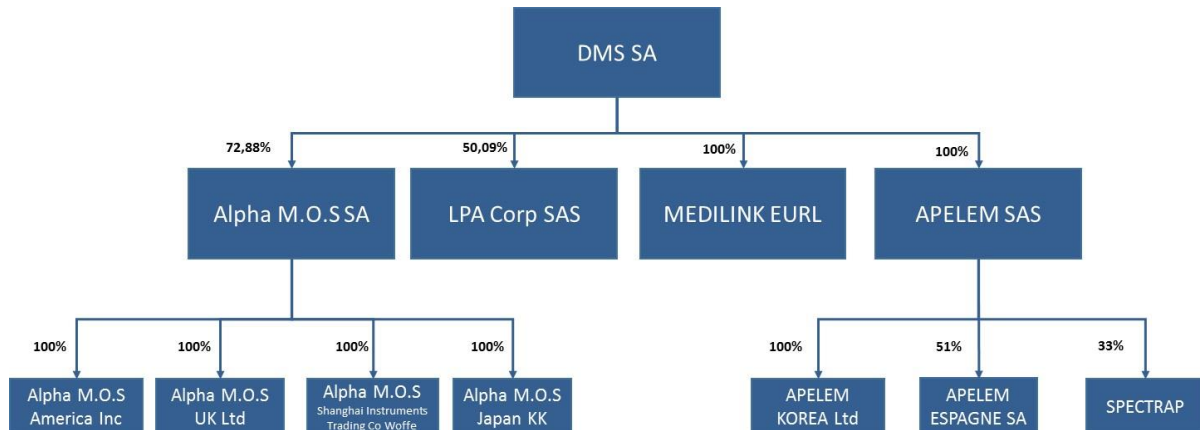
- livrer une mesure instrumentale de l'empreinte d'odeur, de goût ou d'empreinte visuelle ou de composition chimique des produits;
- fournir des outils de décision à divers acteurs, et notamment aux départements de R&D, Contrôle Qualité, Marketing, Affaires Réglementaires et Assurance Qualité afin de permettre une plus grande sécurité et qualité alimentaires, ainsi qu'une plus grande qualité et sécurité de l'air.

Pour plus d'informations concernant les activités d'Alpha M.O.S se reporter au Document de Référence 2012/2013 d'Alpha M.O.S enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro R.14-061 et plus particulièrement au chapitre 6 « Aperçu des activités » en page 29 dudit document.

8 ORGANIGRAMME

8.1 PERIMETRE DU GROUPE

A la date de la présente actualisation du document de référence, l'organigramme juridique de DMS est le suivant :



8.2 LISTE DES FILIALES

A la date de la présente actualisation du document de référence, le Groupe est constitué des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Ville	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
				Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	Filiale	100,00%	-
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	Filiale	100,00%	-
APELEM Korea	Ltd	Séoul (Corée du Sud)	Filiale	0%	100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona (Espagne)	Filiale	0%	51,00% (2)
LPA Corp.	S.A.S	Montpellier (Mauguio)	Filiale	50,09%	-
SPECTRAP	Ltd.	Moscou	Filiale	0%	33%
ALPHA M.O.S France	SA	Toulouse	Filiale	72,88%	-
ALPHA M.O.S America	Inc	Maryland	Filiale		72,88% (3)
ALPHA M.O.S UK	Ltd	Coventry	Filiale		72,88% (3)
ALPHA M.O.S Shanghai	Wofe	Shanghai	Filiale		72,88% (3)
ALPHA M.O.S Japan	KK	Tokyo	Filiale		72,88% (3)

(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51.00% dans APELEM Espagne.

(3) ALPHA M.O.S America, ALPHA M.O.S UK, ALPHA M.O.S Shanghai et ALPLHA M.O.S Japan sont détenues à 100% par ALPHA M.O.S France/



La SA DMS et l'EUURL MEDILINK produisent des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes (Etablissement principal)

La société APELEM (filiale de DMS) a créé en janvier 2013 une filiale en Corée du Sud, cette filiale détenue à 100% par APELEM est consolidée dans les états financiers présentés au 31 décembre 2013.

La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le Groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable eu égard aux délais de publication du Groupe.

La société DMS a acquis en mai 2014 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette société de droit Français est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°537 869 927 et son siège social est sis 393 rue Charles Lindbergh, 34 130 MAUGUIO. Cette société a été créée en novembre 2011. Cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers résumés au 30 juin 2014.

A compter du 24 novembre 2014 DMS détient 72,88 % du capital de la société Alpha M.O.S. cotée sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0000062804– ALM. Alpha M.O.S est une société d'instrumentation analytique spécialisée dans l'analyse sensorielle de l'odeur, du goût et de la vision.

La filiale anglaise, Alpha M.O.S. UK, en sommeil, est dépourvue d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France.

9 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

9.1 PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 1^{er} JANVIER 2014 ET LA DATE D'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

- **Rapprochement avec la société Alpha M.O.S et projet d'augmentation de capital avec maintien de droit préférentiel de souscription**

La société Alpha M.O.S. cotée sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0000062804– ALM, (société d'instrumentation analytique spécialisée dans l'analyse sensorielle de l'odeur, du goût et de la vision) en redressement judiciaire depuis le 10 décembre 2013, a présenté auprès du Tribunal de commerce de Toulouse un plan de continuation dans lequel DMS s'est engagé à participer dans le cadre d'une augmentation de capital à hauteur de 6 millions d'euros maximum.

A cette occasion, DMS a pris le contrôle d'Alpha M.O.S en investissant 6 M€ dans le cadre d'augmentations du capital d'Alpha M.O.S. Les fonds levés seront utilisés pour le développement des métiers historiques d'Alpha M.O.S (yeux, langues et nez électroniques), de la nouvelle activité (micro-capteurs) mais également pour apurer une quote-part du passif de la société.

Pour plus d'informations concernant Alpha M.O.S se reporter au Document de Référence 2012/2013 d'Alpha M.O.S enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro R.14-061

Le plan de continuation d'Alpha M.O.S a été homologué par le Tribunal de commerce de Toulouse le 19 septembre 2014.

Le plan de continuation prévoit en particulier :

- un étalement du passif (d'un montant total de 3,56 M€) sur 9 ans, dans le cadre de neuf échéances annuelles progressives ;
- un engagement de souscription de DMS à hauteur de 6,0 M€ dans le cadre d'une augmentation de capital d'Alpha M.O.S. (dont les termes et conditions sont décrits ci-après) ;
- le dénouement du litige sur le contrat Perseides conclu avec Thalès. Afin de mettre fin au différend opposant Thales et Alpha Mos concernant l'exécution et la résiliation du contrat Perseides, un accord a été conclu entre les parties, lequel a été homologué par le juge-commissaire le 10 octobre 2014. Aux termes de cet accord, Thales et Alpha MOS renoncent à toute réclamation l'une envers l'autre au titre de leur différend sur le contrat Perseides.

En date du 30 septembre 2014 DMS a obtenu de l'Autorité des Marchés financiers une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les titres Alpha M.O.S. consécutive à la prise de contrôle d'Alpha M.O.S.

En date du 3 octobre 2014 le prospectus Alpha M.O.S décrivant les opérations d'augmentation de capital a reçu le Visa n°14- 536 de l'AMF.

En date du 24 octobre 2014 l'Assemblée Générale d'Alpha M.O.S a adopté l'ensemble des résolutions permettant la mise en œuvre des opérations d'augmentations de capital permettant la mise en œuvre du plan de continuation.

Termes et conditions des augmentations de capital

Ces opérations, ont été réalisées sur la base d'un prix de souscription de 0,36 € par action nouvelle, et ont été structurées en deux parties :

- la réalisation le 29 octobre 2014, d'une augmentation de capital réservée de 5,0 M€ au profit de DMS, par émission de 13.888.889 actions nouvelles ; et

- la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant maximum de 1,7 M€, par émission d'un nombre maximum de 4 810 438 actions nouvelles, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) permettant ainsi à l'ensemble des actionnaires d'Alpha M.O.S. d'y participer, ne faisant pas l'objet d'un contrat de garantie mais faisant l'objet d'engagements de souscription par DMS à hauteur de 1 M€ et par la famille de Kerhor à hauteur de 300 K€. Afin de permettre à DMS de souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du DPS, Jean-Christophe Mifsud s'est engagé à lui céder hors marché la totalité des DPS qui seront attachés à ses actions, au prix de 0,12 € par DPS. A l'issue de cette opération DMS s'est vu attribuer 2 777 778 actions Alpha M.O.S.

Outre leur participation à cette opération dans le cadre de l'augmentation avec maintien de DPS, et afin de leur offrir une opportunité de relation ultérieure, les actionnaires d'Alpha M.O.S. (à l'exception de DMS) se sont vu attribués des bons de souscription d'actions leur donnant droit de souscrire pendant 18 mois, au prix de 0,36 €, à une action nouvelle pour deux actions anciennes détenues (soit une émission d'un nombre maximum de 2 084 523 actions).

A l'issue de ces augmentations de capital, DMS détient 16 666 667 actions soit 72,88% du capital et 68,24% des droits de vote d'Alpha M.O.S. avant exercice des BSA (et 66,79% du capital et 62 ;88% des droits de vote post exercice des BSA).

Par ailleurs, la société DMS et Jean-Christophe Mifsud (Président de Alpha M.O.S) ont conclu des promesses de vente et d'achat réciproques portant sur 10% du capital social de la Société post-opération, exerçables par fenêtres sur une période de 5 ans. La promesse d'achat dont bénéficie DMS est exerçable au prix de 0,36 € par action, et la promesse de vente dont bénéficie Jean-Christophe Mifsud est exerçable au prix de 0,40 € par action.

Enfin, il est convenu entre DMS et Jean-Christophe Mifsud, que ce dernier recevra, en sa qualité de Président Directeur-général, un bonus annuel en numéraire calculé sur la base de la différence positive du chiffre d'affaires consolidé du Groupe entre l'exercice N et l'exercice N-1 et dépendant de critères comme la croissance du résultat opérationnel. Il est en outre envisagé une attribution graduelle au profit de Jean-Christophe Mifsud, sur une période de 5 ans, d'un nombre d'actions gratuites de DMS représentant, en cumul, jusqu'à 5% du capital de cette dernière, en fonction des performances d'Alpha M.O.S et des synergies déployées selon des termes à définir lors de l'attribution desdites actions gratuites.

Projet d'augmentation de capital de DMS

La souscription de DMS, d'un montant total de 6 M€, a été financé grâce au produit de l'émission obligataire réalisée par DMS en août 2014 et souscrite en totalité par BG Master Fund, lequel montant a été séquestré à la demande de l'administrateur judiciaire dans le cadre du plan de continuation.

Afin de rembourser l'emprunt obligataire souscrit par BG Master Fund venant à échéance le 29 décembre 2014, le conseil d'administration de DMS envisage de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) de l'ordre de 6 M€ à 8 M€ dans le cadre des délégations qui lui ont été conférées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2014.

BG Master Fund a indiqué à DMS qu'il était disposé à s'engager à souscrire, sous certaines conditions, à une augmentation de capital à hauteur d'un montant maximum de 6 M€ en souscrivant par compensation avec tout ou partie de sa créance obligataire laquelle deviendrait exigible immédiatement, ainsi qu'il est prévu dans le contrat d'émission des obligations.

En conséquence et conformément à un contrat de souscription conclu le 26 novembre 2014, dans l'hypothèse où le montant total des souscriptions à l'issue de la période de souscription à titre irréductible et réductible serait inférieur à 6 M€ (hors quote-part des managers), BG Master Fund s'est engagé sous certaines conditions (notamment l'absence de survenance d'un événement ou d'une circonstance affectant la Société ou ses filiales) à souscrire les actions qui ne seraient pas souscrites à l'augmentation de capital dans la limite d'un montant maximum de 6 M€.



Sous réserve de ne pas franchir le seuil de 30% du capital et des droits de vote de DMS, l'engagement de souscription de BG Master Fund portera sur un nombre d'actions correspondant à 6 M€ diminué du nombre des actions souscrites par les actionnaires ou des tiers pendant la période de souscription (hors souscription des managers).

En cas de mise en œuvre de l'engagement de souscription, la souscription à l'augmentation de capital sera réalisée par compensation, à due concurrence, avec l'emprunt obligataire qui deviendra exigible par anticipation concomitamment à la mise œuvre (le solde de l'emprunt obligataire étant remboursé à la date de réalisation de l'augmentation de capital par les produits de l'augmentation de capital).

Rapprochement des deux sociétés : éléments stratégiques

Alpha M.O.S et DMS vont mettre en commun leurs savoir-faire technologiques et commerciaux pour capitaliser sur les innovations d'Alpha M.O.S dans le domaine du diagnostic médical.

En effet, les deux sociétés ont des équipes de Recherches & Développement ayant des compétences technologiques communes (électronique, traitement du signal et d'image, micro mécanique et informatique) mais pour des applications différentes.

Alpha M.O.S est plutôt positionnée sur les métiers de la sécurité alimentaire et environnementale par l'intermédiaire de ses produits (nez et langue électroniques) alors que DMS est dans le domaine du diagnostic par imagerie médicale.

Par ailleurs, Alpha M.O.S a également de nombreuses applications dans le domaine du diagnostic médical rapide et simplifié qui ont été développées avec ses instruments par plusieurs hôpitaux à travers le monde.

Les fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital susvisée permettront de renforcer les investissements dans l'activité traditionnelle d'Alpha M.O.S (alimentaire et environnement), ainsi que dans son activité micro-capteurs qui est très prometteuse dans le domaine des objets connectés (téléphonie mobile, domotique et électroménager), tout en développant des instruments pour le diagnostic médical et le bien-être.

Leurs approches de ce marché sont très complémentaires. Les deux groupes catalyseront leur potentiel de développement, en particulier dans le domaine du diagnostic médical non invasif pour le « *point of care* » dans les cliniques et établissements hospitaliers ainsi que pour la « santé et le bien être connecté » par mobile, tablettes, etc. Ce sont deux tendances majeures pour le diagnostic médical dans la décennie à venir qui offrent des perspectives très significatives.

Des réunions stratégiques entre les équipes ont déjà eu lieu visant à établir rapidement un plan de route et un calendrier des produits à développer et des marchés à adresser.

Les synergies opérationnelles vont être étudiées mais ne devraient pas, en tout état de cause, aboutir à des économies d'échelle significatives.

Le rapprochement des deux sociétés a entraîné une évolution des organes de gouvernance d'Alpha M.O.S, Jean Christophe Mifsud demeurant néanmoins Président du Conseil d'administration et Directeur-général.

Les nouveaux membres du conseil nommés par l'assemblée générale d'Alpha M.O.S du 24 octobre sont :

- Monsieur Jean Paul Ansel, Président de DMS
 - Madame Nuan Simonyi, Administratrice de DMS
 - Professeur Lionel Moisan, Université René Descartes (administrateur indépendant)
 - Monsieur Frederic Kahn, Vice-Président Gerresheimer (administrateur indépendant)
-
- **Extension de la gamme de solutions d'imagerie en 2014**



Le 1er trimestre 2014 a été marqué par la présentation, lors du European Congress of Radiology (ECR) qui s'est déroulé à Vienne (Autriche) début mars, de la nouvelle table de radiologie, l'Optima, qui a reçu un excellent accueil de l'ensemble des distributeurs à cette occasion.

Cette nouvelle solution d'imagerie, version « cost efficient » de la table haut de gamme Platinum, va permettre au groupe de renforcer ses positions dans les pays émergents. L'Optima permettra d'accéder à certains marchés aujourd'hui non adressés par la Platinum du fait de son coût plus élevé mais pour lesquels la qualité et la finition de la solution demeurent des enjeux importants.

Du fait de la plateforme commune entre la Platinum et l'Optima, le groupe va pouvoir rationaliser ses coûts d'approvisionnement et générer des économies d'échelle du fait de plus grands volumes de ventes.

Une première table Optima a d'ores et déjà été vendue auprès d'une clinique privée du Languedoc-Roussillon et a été installée en août 2014. Le lancement commercial de l'Optima en grandes séries est effectif à compter des Journées Françaises de Radiologie 2014, qui se sont déroulées du 17 au 20 octobre 2014 à Paris.

- **Gain d'un contrat de 1,9 M€ pour la livraison de tables de radiologie en Afrique du nord**

Dans un contexte de marché peu porteur, le groupe s'emploie commercialement pour identifier des relais de croissance à l'international, notamment dans les pays d'Afrique et au Moyen-Orient. A ce titre, DMS vient de remporter une commande significative pour la fourniture de tables de radiologie numérique dans un pays d'Afrique du nord. Cette commande, qui porte sur la réhabilitation de deux centres hospitaliers majeurs dans le pays pour un montant total de 1,9 M€, devrait être livrée et facturée fin 2014 ou début 2015.

- **DMS a remporté un contrat d'un montant de 1,8 MUSD en ostéodensitométrie au Moyen-Orient**

DMS a remporté un contrat significatif pour la livraison d'appareils d'ostéodensitométrie pour un pays du Moyen-Orient. Cette commande, d'un montant de 1,8 MUSD (1,3 M€), a été livrée au 3^{ème} trimestre 2014.

- **DMS a remporté l'appel d'offre public de l'UGAP pour la fourniture de tables télécommandées haut de gamme Platinum avec son partenaire Carestream Health**

DMS et son partenaire Carestream Health ont été retenus par l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP), plus importante centrale d'achat publique française dans le domaine hospitalier, pour la fourniture de solutions de radiologie auprès des hôpitaux et établissements publics de santé.

A l'issue d'une procédure d'appel d'offre, l'UGAP a référencé la table de radiologie Platinum, conçue par DMS et distribuée par Carestream Health, pour la fourniture de salles télécommandées, analogiques mais également numériques, à l'ensemble des hôpitaux publics français. En ayant recours aux fournisseurs référencés par l'UGAP, les établissements sont dispensés de toute mise en concurrence, et pourront ainsi procéder à l'acquisition de la solution de radiologie Platinum sans lancer d'appel d'offres.

Le montant d'engagement estimé par l'UGAP s'élève à 6 M€ sur une durée de trois années à compter du mois d'octobre 2014.

- **Perspectives**

Aux Etats-Unis, le groupe et ses partenaires distributeurs poursuivent leurs actions de développement commercial, consécutivement à l'obtention de l'autorisation de commercialisation de la table Platinum. Les cycles de vente allongés, du fait de la mise en place de la réforme de santé, n'ont toutefois pas encore permis d'enregistrer de premières commandes fermes au cours du 1er semestre 2014.



En Chine, DMS et son partenaire CR Wandong poursuivent leurs échanges avec les autorités de santé chinoises dans la perspective de l'homologation de la table Platinum, qui devrait intervenir, comme prévu, dans le courant du 2nd semestre 2014.

Le groupe poursuit le développement de sa technologie 3D-DXA, solution de reconstruction 3D à partir d'images réalisées par un ostéodensitomètre DXA(1).

Dans le cadre de ces travaux de recherche, menés en collaboration avec ses partenaires espagnols, le groupe vient d'obtenir des financements européens EUROSTARS, programme destiné à soutenir les PME de haute technologie à forts potentiels engagées dans des projets collaboratifs transnationaux. Ce projet, baptisé 3D-DXA Spine, porte sur un montant de 1,14 M€ sur une période de 30 mois. Initié et piloté par DMS, ce projet a été classé 5ème sur plus de 215 projets sélectionnés par EUROSTARS.

Le premier Stratos DR équipé de la technologie 3D-DXA a été installé dans le Lancashire Teaching Hospitals NHS Foundation Trust, au Royaume-Uni.

A ce jour, d'autres systèmes ont été vendus et seront installés dans le courant du 2nd semestre en Australie, en Russie, en Chine et au Costa Rica.

Dans le cadre du 18ème appel à projet du Fonds unique interministériel (FUI), le projet TomoS, dont DMS est chef de file, a été sélectionné par la DGE (Direction Générale des Entreprises) parmi les 128 dossiers présentés à cette occasion. Le FUI a classé TomoS en projet de rang 1. La région Languedoc Roussillon a également apporté son soutien en assurant le cofinancement du projet.

L'objectif du projet TomoS est de développer un procédé innovant de reconstruction d'image par tomosynthèse à partir d'une table de radiologie classique pour des examens habituellement réalisés sur CT-Scan ou IRM. Cette technologie permettra de réaliser une imagerie volumique similaire à celle obtenue via un scanner pour une irradiation bien inférieure.

Cofinancé par le FUI, BpiFrance et la région Languedoc Roussillon, ce projet porte sur un montant de 2,7 M€.

9.2 EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES PERSPECTIVES DE DMS

En dehors de la prise de contrôle de société Alpha M.O.S et du projet d'augmentation de capital de 6-8M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit de l'ensemble des actionnaires, la Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice en cours.

10 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

10.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

10.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

L'assemblée générale du **31 juillet 2014** a renouvelé le mandat d'administrateur de Madame Simonyi See-Nuan, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

La durée des mandats des administrateurs est adaptée aux spécificités de l'entreprise.

A ce jour, votre Conseil d'administration est composé de trois membres.

Nom	Date de nomination - renouvellement	Date d'expiration du mandat	Fonction
Jean-Paul Ansel	31/05/2010 (administrateur)	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Président
Samuel Sancerni	27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur
Simonyi See-Nuan	Cooptée le 20/12/2012 Ratification le 28 juin 2013 Renouvelé le 31 juillet 2014	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2020	Administrateur

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé Directeur Général Délégué lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011.

Aucun administrateur n'est élu par les salariés et aucun censeur n'est membre du Conseil.

Compte tenu de la taille réduite de la société aucun comité (contrôle interne, audit, rémunération ...) n'a été mis en place.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS, des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Parmi les membres du conseil, un d'entre eux (Mme Simonyi See-Nuan) est considéré comme indépendant conformément à la définition donnée par le Code de référence.

En effet, selon la huitième recommandation du Code Middledent de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société, ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

En outre, par la nomination de Madame Simonyi See-Nuan, le groupe se met progressivement en conformité avec l'article L225-17 du Code de commerce qui vise à une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de DMS et de son secteur d'activité. Les profils de chaque administrateur proposé ont été communiqués à l'assemblée générale et la nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte.

La société, compte tenu de sa taille modeste et de l'implication de son dirigeant, n'applique pas pour le moment les recommandations du rapport Bouton relatives au gouvernement d'entreprise, en matière d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de création de comités de contrôle (audit, rémunérations, etc.).

11 SALARIES

11.1 NOMBRE DE SALARIES

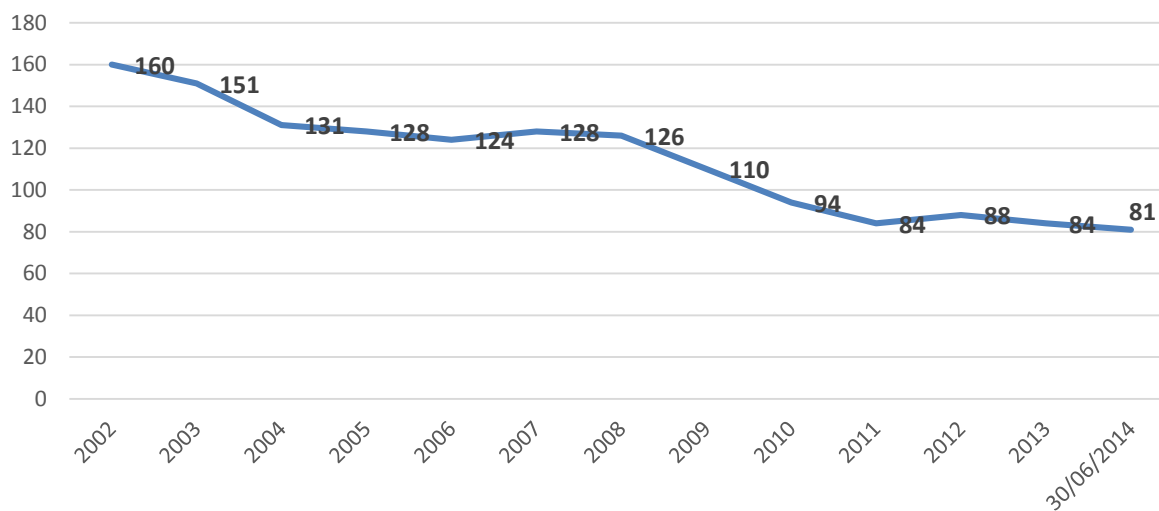
Nombre de salariés

Evolution des effectifs	Au 31/12/11	Au 31/12/12	Au 31/12/13	Au 30/06/2014
Direction	2	2	2	2
Service Commercial	11	10	10	9
Service Technique (SAV)	19	18	20	18
Production / achats / stocks-expéditions	36	28	29	26
Comptabilité & ressources humaines <i>i</i>	4	3	3	4
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	16	16	17	18
Qualité / Marketing / Administratif	5	5	4	4
Total	93	82	85	81

Effectif moyen

Exercice	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	30/06/2014
Effectif moyen	160	151	131	128	124	128	126	110	94	84	88	84	81

Évolution de l'effectif moyen du Groupe



11.2 PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS

11.2.1 ACTIONNARIAT SALARIE

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce, soit les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprises représentait environ 0% du capital social de la société.

11.2.2 PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES

Néant

11.2.3 ACTIONS GRATUITES

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions. L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires n'étant définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans, pendant laquelle les bénéficiaires doivent rester au service du Groupe et respecter notamment des conditions d'implication et de performance individuelle. La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires a été fixée à 2 ans.

La valeur du plan d'attribution a été déterminée de la manière suivante:

	Plan du 31/05/2012	TOTAL
Nombre d'actions gratuites totales attribuées à l'origine (A)	4 584 063	4 584 063
Date du conseil décidant l'attribution	31/05/2012	
Fin de période d'acquisition	31/05/2014	
Fin de période d'incessibilité	31/05/2016	
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	0,19 €	
Valeur du plan au 31/12/2012 (A)*(B)	870 971,97 €	870 971,97 €

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires a été définitivement constatée par le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 (la période d'acquisition de 2 ans étant arrivée à son terme le 31 mai 2014), et par l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires.

Les dirigeants membres des organes sociaux de direction se sont ainsi vus attribuer :

- Pour Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général : 2 351 565 actions nouvelles ;
- Pour Monsieur Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué : 1 860 415 actions nouvelles.

12 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

12.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Structure du capital

A ce jour la structure de l'actionnariat de DMS est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théoriques	% droits de vote
Jean-Paul ANSEL (1)	2 351 692	2,98%	2 351 819	2 351 819	2,84%
G.S.E. Holding (2)	3 782 536	4,79%	7 333 740	7 333 740	8,87%
Samuel SANCERNI (3)	1 860 415	2,35%	1 860 415	1 860 415	2,25%
See-Nuan SIMONYI (4)	50	0,00%	50	50	0,00%
Public	71 024 493	89,88%	71 161 411	71 161 411	86,04%
TOTAL	79 019 186	100,00%	82 707 435	82 707 435	100,00%

(1) Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

(2) Holding de Mr Ansel

(3) Directeur Général Délégué et administrateur

(4) Administrateur

Le nombre d'actions à la date d'établissement de l'actualisation du document de référence tient compte de l'émission de 4 584 063 actions nouvelles émises le 2 juin 2014.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions. L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires n'étant définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans, pendant laquelle les bénéficiaires doivent rester au service du Groupe et respecter notamment des conditions d'implication et de performance individuelle. La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires a été fixée à 2 ans.

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires a été définitivement constatée par le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 (la période d'acquisition de 2 ans étant arrivée à son terme le 31 mai 2014), et par l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires.

Les dirigeants membres des organes sociaux de direction se sont ainsi vus attribuer :

- Pour Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général : 2 351 565 actions nouvelles ;
- Pour Monsieur Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué : 1 860 415 actions nouvelles.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de votes de la Société.

Franchissement de seuils

Le 17 novembre 2014, M. Jean-Paul Ansel a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 août 2014, indirectement, par l'intermédiaire de la société de droit belge GSE Holding (68 stationsstraat, 94050 Haaltert, Belgique) qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DMS et détenir indirectement, à cette date, 3 782 536 actions DMS représentant autant



de droits de vote, soit 4,79% du capital et 4,78% des droits de vote de la société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions DMS sur le marché.

Le 12 et le 17 novembre 2014, M. Jean-Paul Ansel a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 novembre 2014, indirectement, par l'intermédiaire de la société GSE Holding qu'il contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société DMS et détenir indirectement, 3 782 536 actions DMS - représentant 7 333 740 droits de vote, soit 4,79% du capital et 8,87% des droits de vote de la société. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2014, l'article 13 des statuts a été modifié afin de faciliter l'identification de son actionnariat conformément aux dispositions de l'article L.233-7 IV du Code de commerce

« Article 13 : Identification de l'actionnariat - Obligation d'information - Seuils

...

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus de 1 %, de 2,5 %, de 3,5 %, de 5 %, de 7,5 %, de 10 %, de 12,5 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % et de 95 % du capital ou des droits de vote de la société, devra se conformer aux dispositions légales et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception.

Tout actionnaire n'ayant pas respecté les obligations d'information stipulées ci-dessus en cas de franchissement de seuils, autres que ceux déjà fixés par la loi pourra, conformément aux dispositions des articles L.233-7 VI et L.233-14 du Code de commerce, être privé de droit de vote sur demande, consignée dans le procès-verbal d'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à 1 %. »

Pacte

Néant

12.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2014, l'article 14 des statuts a été modifié afin d'harmoniser ce dernier avec les dispositions de la loi 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle.

Chaque actionnaire a droit à autant de voix que le nombre d'actions qu'il possède ou représente.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

A la date de la présente actualisation du document de référence, il existe 3 688 249 actions à droit de vote double.

12.3 ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

La Société n'a connaissance d'aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle.

12.4 OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISES DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2013

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul via GSE HOLDING
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	795 148 0,27€ 214 540€
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	815 146 0,26€ 209 188€

Nom et prénom	SANCERNI Samuel
Qualité	Directeur Général Délégué
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	280 000 0,24€ 67 200 €
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	SIMONYI See-Nuan
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

13 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ

13.1 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

13.1.1 CONTEXTE DE LA PUBLICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

L'information financière pro forma non auditée présentée est destinée à illustrer les effets de la prise de contrôle d'Alpha M.O.S (dans le cadre d'augmentations de capital d'Alpha M.O.S réalisées en octobre et novembre 2014) sur les comptes historiques de DMS.

La prise de contrôle d'Alpha M.O.S par DMS résulte des opérations suivantes réalisées sur la base d'un prix de souscription de 0,36 € par action nouvelle, et ont été structurées en deux parties :

- la réalisation le 29 octobre 2014, d'une augmentation de capital réservée de 5,0 M€ au profit de DMS, par émission de 13.888.889 actions nouvelles ; et
- la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant maximum de 1,7 M€, par émission d'un nombre maximum de 4 810 438 actions nouvelles, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) permettant ainsi à l'ensemble des actionnaires d'Alpha M.O.S. d'y participer, ne faisant pas l'objet d'un contrat de garantie mais faisant l'objet d'engagements de souscription par DMS à hauteur de 1 M€ et par la famille de Kerhor à hauteur de 300 K€. Afin de permettre à DMS de souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du DPS, Jean-Christophe Mifsud s'est engagé à lui céder hors marché la totalité des DPS qui seront attachés à ses actions, au prix de 0,12 € par DPS. A l'issue de cette opération DMS s'est vu attribuer 2 777 778 actions Alpha M.O.S le 24 novembre 2014.

Outre leur participation à cette opération dans le cadre de l'augmentation avec maintien de DPS, et afin de leur offrir une opportunité de relation ultérieure, les actionnaires d'Alpha M.O.S. (à l'exception de DMS) se sont vu attribués des bons de souscription d'actions leur donnant droit de souscrire pendant 18 mois, au prix de 0,36 €, à une action nouvelle pour deux actions anciennes détenues (soit une émission d'un nombre maximum de 2 084 523 actions).

A l'issue de ces augmentations de capital, DMS détient 16 666 667 actions soit 72,88% du capital et 68,24% des droits de vote d'Alpha M.O.S. avant exercice des BSA (et 66,79% du capital et 62,88% des droits de vote post exercice des BSA).

L'information financière pro forma non auditée, a été établie en application du règlement CE N°809/2004 de la commission européenne qui indique qu'en cas de changement significatif de la situation d'un émetteur à la suite d'une transaction déterminée, tel qu'une variation supérieure à 25% des indicateurs du groupe, une information financière pro forma doit être présentée.

13.1.2 INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA PRESENTEE

Le compte de résultat pro forma non audité est établi au 30 juin 2014, ainsi qu'à titre comparatif au 31 décembre 2013, et reflète le regroupement de DMS et Alpha M.O.S comme si l'acquisition des titres de Alpha M.O.S par DMS avait eu lieu au 1^{er} janvier 2013.

Les informations bilancielles pro forma non auditées sont établies au 30 juin 2014 et reflètent le regroupement de DMS et Alpha M.O.S comme si l'acquisition des titres de Alpha M.O.S par DMS avait eu lieu au 30 juin 2014.

Les ajustements pro forma reposent sur les informations disponibles ainsi que sur certaines hypothèses jugées raisonnables par DMS.

L'information financière pro forma non audité est présentée à titre d'illustration et ne constitue pas une indication des résultats ou de la situation financière de la société qui auraient été obtenus si l'acquisition avait effectivement été réalisée à la date considérée. Elle n'est pas non plus représentative des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière future du groupe DMS.

COMPTE DE RESULTAT K€	DMS	ALPHA MOS	Informations historiques non ajustées	Ajustements pro forma	Informations financières pro forma (non auditées)
	30/06/2014	31/03/2014			
	publiés 6 mois	publiés 6 mois	6 mois		6 mois
Activités maintenues					
Produit des activités ordinaires	8 820	3 572	12 392		12 392
Autres produits	852	325	1 177		1 177
Variation de stocks de produits finis en cours	178	175	353		353
Marchandises et matières consommées	-6 126	-1 393	-7 519		-7 519
Frais de personnel	-2 414	-2 224	-4 638		-4 638
Dotations aux amortissements	-67	-93	-160		-160
Dotations aux provisions	142	-199	-57		-57
Dépréciation immobilisations incorporelles	-378	-61	-439		-439
Charges externes	-1 744	-1 112	-2 856		-2 856
Autres charges	-142	-159	-301		-301
Résultat opérationnel	-878	-1 169	-2 047		-2 047
Produits financiers	3	16	19		19
Charges financières	-52	-43	-95	-150	-245
Résultat financier	-49	-27	-76	-150	-226
Résultat avant impôt	-926	-1 196	-2 122	-150	-2 272
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues	-926	-1 196	-2 122	-150	-2 272
Quote part dans résultat net des entités associées					
Activités abandonnées ou cédées					
Résultat de l'exercice des activités abandonnées					
Résultat de l'exercice des activités cédées					
Impôt sur le résultat			1		
Résultat net consolidé	-926	-1 195	-2 122	-150	-2 272
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-7		-7	-324	-331
Résultat net consolidé-part du groupe	-920	-1 195	-2 116		-1 942

COMPTE DE RESULTAT	DMS	ALPHA MOS	Informations historiques non ajustées	Ajustements pro forma	Informations financières pro forma (non auditées)
K€	31/12/2013 publiés 12 mois	30/09/2013 publiés 12 mois	12 mois		12 mois
Activités maintenues					
Produit des activités ordinaires	22 265	8 871	31 136		31 136
Autres produits	1 343	502	1 845		1 845
Variation de stocks de produits finis en cours	1 054	393	1 447		1 447
Marchandises et matières consommées	-15 846	-3 160	-19 006		-19 006
Frais de personnel	-4 751	-4 286	-9 037		-9 037
Dotations aux amortissements	-131	-109	-240		-240
Dotations aux provisions	-44	-937	-981		-981
Dépréciation immobilisations incorporelles	-660	-236	-896		-896
Charges externes	-3 841	-2 888	-6 729		-6 729
Autres charges	-358	-119	-477		-477
Résultat opérationnel	-969	-1 969	-2 938		-2 938
Produits financiers	45	13	58		58
Charges financières	-63	-125	-188	-300	-488
Résultat financier	-18	-112	-130	-300	-430
Résultat avant impôt	-987	-2 081	-3 068	-300	-3 368
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues	-987	-2 081	-3 068	-300	-3 368
Quote part dans résultat net des entités associées					
Activités abandonnées ou cédées					
Résultat de l'exercice des activités abandonnées					
Résultat de l'exercice des activités cédées					
Impôt sur le résultat		-77	-77		-77
Résultat net consolidé	-987	-2 158	-3 145	-300	-3 445
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-16		-16	-585	-601
Résultat net consolidé-part du groupe	-971	-2 158	-3 129		-2 844

informations bilancielle	DMS	ALPHA MOS	Informations historiques non ajustées	Ajustements pro forma	Informations financières pro forma (non auditées)
K€	30/06/2014 publiés	31/03/2014 publiés			
Disponibilités	2 840	508	3 348		3 348
Trésorerie nette	2 840	508	3 348	-	3 348

informations bilancielle	DMS	ALPHA MOS	Informations historiques non ajustées	Ajustements pro forma	Informations financières pro forma (non auditées)
K€	30/06/2014 publiés	31/03/2014 publiés			
Passif financier long Terme	752	1 327	2 079	-	2 079
Passif financier court Terme	1 958	578	2 536	6 450	8 986
Endettement	2 710	1 905	4 615	6 450	11 065

CAPITAUX PROPRES DE DMS PUBLIES AU 30/06/2014 EN K€		% détention actuel
Capital émis		12 783
Prime d'émission		62
Autres réserves		715
Résultat de l'exercice	-	920
Capitaux propres part du groupe		12 640
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		86
Total des capitaux propres		12 726
ACQUISITION D'ALPHA MOS		
Acquisition d'ALPHA MOS (prix d'acquisition effectif pour 72,88% des titres) <i>Capitaux propres d'ALPHA MOS au 31 mars 2014 (la base de l'allocation du prix d'acquisition se fait à cette date par postulat, derniers comptes publiés par ALPHA MOS) = -1 494</i>		6 000
Quote part de capitaux propres acquis soit 72,88%	-	1 089
Allocation du prix d'acquisition intégralement en Goodwill par hypothèse, sur la base de 72,88% acquis		7 089
Impact de l'acquisition d'ALPHA MOS sur les capitaux propres consolidés pro forma		-
Perte de la période d'ALPHA MOS impactant les capitaux propres (zéro car incluse dans le calcul du Goodwill supra)		-
IMPACT DES RETRAITEMENTS PRO FORMA DU COMPTE DE RESULTAT		
Retraitement opéré dans les informations pro forma de résultat	-	450
Capitaux propres part du groupe pro forma		12 190
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle pro forma	-	319
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PRO FORMA		11 871

13.2 NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

13.2.1 BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA

L'information financière pro forma a été établie à partir des données historiques publiées des sociétés DMS et Alpha M.O.S, à partir desquelles des retraitements ont été effectués.

a) Informations financières sous-jacentes

L'information financière pro forma a été établie à partir des éléments financiers suivants :

- Les comptes semestriels consolidés résumés de DMS au 30 juin 2014. Ces comptes ont fait l'objet d'un examen limité par les contrôleurs légaux. Le rapport des contrôleurs légaux, qui ne contient pas d'observation, est reproduit en page 42 de l'Actualisation du Document de Référence 2013.
- Les comptes semestriels consolidés résumés d'Alpha M.O.S au 31 mars 2014. Ces comptes ont fait l'objet d'un examen limité par les contrôleurs légaux ; leur rapport mentionne l'observation suivante : *sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3 de l'annexe*".
- Les comptes consolidés de la société DMS au 31 décembre 2013. Ces comptes ont fait l'objet d'une certification sans réserve ni observation par les contrôleurs légaux. Ils figurent au paragraphe 20.1 du Document de Référence 2013 de la société

- Les comptes consolidés de la société Alpha M.O.S au 30 septembre 2013. Ces comptes figurent au paragraphe 20.2 du Document de Référence 2012/2013 de la société. Ils ont fait l'objet d'une certification sans réserve par les contrôleurs légaux, leur rapport contenant l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans le note 3 de l'annexe ainsi que sur les notes 2 «Evènements postérieurs à la clôture», 14 «Clients et comptes rattachés» et 36 «Gestion des risques» se rapportant au contrat Perséides. »

Les comptes consolidés des sociétés DMS et Alpha M.O.S sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les règles et méthodes comptables appliquées pour l'élaboration de l'information financière pro forma non auditée sont identiques à celles des états financiers consolidés de DMS au 30 juin 2014, décrites dans l'annexe aux états financiers consolidés de DMS.

- Conformément à la norme IFRS 10 et à la recommandation AMF Numéro 2013-08, cette information pro forma se base sur des états financiers qui ont des dates de clôtures différentes mais qui présentent un décalage qui n'est pas supérieur à une durée de 3 mois. Le seul événement significatif Alpha M.O.S intervenu entre le 1er avril 2014 et le 30 juin 2014 est le suivant : dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte le 10 décembre 2013, La société Alpha M.O.S était en période d'observation jusqu'au 10 juin 2014, le 17 juin 2014 le tribunal de commerce a décidé de prolongé la période d'observation pour une période supplémentaire de 6 mois. Cet événement n'a pas fait l'objet d'ajustement. Aucun autre événement significatif à retenir n'est intervenu dans le groupe Alpha M.O.S entre le 1er avril 2014 et le 30 juin 2014.

13.2.2 HYPOTHESES DE CONSTRUCTION

Alpha M.O.S étant détenue à plus de 50% (pourcentage de détention de 72,88%), l'information pro forma présente la consolidation d'Alpha M.O.S par la méthode de l'intégration globale.

La prise de contrôle d'Alpha M.O.S par DMS résulte des opérations suivantes réalisées sur la base d'un prix de souscription de 0,36 € par action nouvelle, et ont été structurées en deux parties :

- la réalisation le 29 octobre 2014, d'une augmentation de capital réservée de 5,0 M€ au profit de DMS, par émission de 13.888.889 actions nouvelles ; et
- la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant maximum de 1,7 M€, par émission d'un nombre maximum de 4 810 438 actions nouvelles, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) permettant ainsi à l'ensemble des actionnaires d'Alpha M.O.S. d'y participer, ne faisant pas l'objet d'un contrat de garantie mais faisant l'objet d'engagements de souscription par DMS à hauteur de 1 M€ et par la famille de Kerhor à hauteur de 300 K€. Afin de permettre à DMS de souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du DPS, Jean-Christophe Mifsud s'est engagé à lui céder hors marché la totalité des DPS qui seront attachés à ses actions, au prix de 0,12 € par DPS. A l'issue de cette opération DMS s'est vu attribuer 2 777 778 actions Alpha M.O.S le 24 novembre 2014.

Outre leur participation à cette opération dans le cadre de l'augmentation avec maintien de DPS, et afin de leur offrir une opportunité de relation ultérieure, les actionnaires d'Alpha M.O.S. (à l'exception de DMS) se sont vu attribués des bons de souscription d'actions leur donnant droit de souscrire pendant 18 mois, au prix de 0,36 €, à une action nouvelle pour deux actions anciennes détenues (soit une émission d'un nombre maximum de 2 084 523 actions).

A l'issue de ces augmentations de capital, DMS détient 16 666 667 actions soit 72,88% du capital et 68,24% des droits de vote d'Alpha M.O.S. avant exercice des BSA (et 66,79% du capital et 62,88% des droits de vote post exercice des BSA).

Les ajustements pro forma afférents au compte de résultat pro forma sont calculés comme si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2013.

Les ajustements pro forma afférents aux informations bilancielle pro forma sont calculés comme si l'acquisition avait eu lieu au 30 juin 2014.

Seuls les ajustements pouvant être documentés et estimés de manière fiable sont pris en compte.

Il n'a pas été identifié d'ajustement significatif à opérer dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables.

L'information financière pro forma n'intègre aucune conséquence des synergies attendues, ni aucun coût engagé pour la mise en œuvre de ce rapprochement ou de ces synergies.

- Financement et frais attachés

Un retraitement a été pratiqué pour tenir compte du financement de l'opération d'acquisition d'Alpha M.O.S.

En effet la société DMS a émis le 6 août 2014 un emprunt obligataire d'un montant de 6 M€ afin de financer la souscription aux augmentations de capital de la société Alpha M.O.S. Cet emprunt obligataire, intégralement souscrit, arrivera à échéance le 29 décembre 2014 et porte intérêts au taux fixe de 5% l'an. Dans le cadre de l'établissement du compte de résultat pro forma, l'acquisition étant considérée comme réalisée au début de la période présentée, nous avons estimé une charge financière d'intérêt d'un montant de 300 K€ sur l'exercice 2013 et de 150 K€ sur le premier semestre 2014. Ces charges estimées sont considérées comme impactant uniquement le résultat et les capitaux propres part du groupe.

Cet emprunt est également retraité dans l'information financière pro forma sur l'endettement par l'ajout de 6 M€ dans le passif financier à court terme, montant auquel est ajouté celui des intérêts calculés ci-avant pour un total de 450 K€, soit un total de 6.450 K€, étant précisé que cette dette obligataire doit être compensée par l'augmentation de capital de DMS en cours de réalisation.

- Intérêts minoritaires

Compte tenu de la prise de contrôle d'Alpha M.O.S. par DMS, la société DMS détient un pourcentage d'intérêt de 72,88%.

Dans le cadre de l'établissement des présentes informations pro forma un ajustement de -324 K€ a été positionné sur la ligne "Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle" au 30 juin 2014 afin de refléter que la société Alpha M.O.S est détenue à hauteur de 27,12% par des minoritaires. A ce jour DMS détient 72,88% d'Alpha M.O.S et ce pourcentage de détention reflète la part des minoritaires réelle à ce stade.

Il est ici rappelé que 4 169 047 BSA Alpha M.O.S donnant droit à un maximum de 2 084 523 actions Alpha M.O.S supplémentaires sont aujourd'hui en circulation et exerçables jusqu'au 29 avril 2016. Dans l'hypothèse où tous les BSA étaient exercés, le pourcentage d'intérêt de DMS dans Alpha M.O.S pourrait baisser à 66,79%.

Les -324 K€ correspondent ainsi au résultat consolidé d'Alpha M.O.S au 31 mars 2014 auquel a été appliqué un pourcentage de 27.12%.

La même logique a été appliquée dans le cadre des retraitements sur les agrégats de résultat au 31 décembre 2013 (générant un retraitement de -585 K€).

- Effets d'impôts des différents ajustements effectués

Du fait des déficits reportables des sociétés DMS et Alpha M.O.S, l'ajustement lié au financement de l'opération aurait pour effet d'accroître les déficits reportables du groupe fiscal DMS. Aucun impôt différé n'a été reconnu à ce titre.

- Capitaux propres

Le tableau des capitaux propres au 30 juin 2014 est issu des capitaux propres publiés de DMS au 30 juin 2014.

Par hypothèses nous avons ensuite considéré dans le présent tableau que :

- La société DMS détient à ce jour 72.88% d'Alpha M.O.S. ;
- L'allocation du prix d'acquisition exposée dans le tableau des capitaux propres se fonde sur la situation nette de Alpha M.O.S au 31 mars 2014, à défaut d'avoir des informations auditées plus récentes;
- L'allocation du prix d'acquisition n'a pas encore été effectuée. Ainsi dans le présent tableau il a été considéré que celui-ci avait été intégralement affecté au Goodwill. L'allocation définitive du prix d'acquisition devrait diverger et amener à allouer une partie du prix notamment à des éléments amortissables ;
- Les capitaux propres pro-forma part du groupe ne sont in fine impactés que par les retraitements appliqués aux agrégats de résultat pro forma au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013, retraitement justifié par le financement de l'opération (intérêts sur emprunt obligataire) ;
- Nous avons distingué les capitaux propres pro-forma part du groupe et part des minoritaires sur la base du pourcentage de détention de 72,88%.

Evénements post-clôture

- **Rapprochement avec la société Alpha M.O.S et projet d'augmentation de capital avec maintien de droit préférentiel de souscription**

La société Alpha M.O.S. cotée sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0000062804– ALM, (société d'instrumentation analytique spécialisée dans l'analyse sensorielle de l'odeur, du goût et de la vision) en redressement judiciaire depuis le 10 décembre 2013, a présenté auprès du Tribunal de commerce de Toulouse un plan de continuation dans lequel DMS s'est engagé à participer dans le cadre d'une augmentation de capital à hauteur de 6 millions d'euros maximum.

A cette occasion, DMS a pris le contrôle d'Alpha M.O.S en investissant 6 M€ dans le cadre d'augmentations du capital d'Alpha M.O.S. Les fonds levés seront utilisés pour le développement des métiers historiques d'Alpha M.O.S (yeux, langues et nez électroniques), de la nouvelle activité (micro-capteurs) mais également pour apurer une quote-part du passif de la société.

Pour plus d'informations concernant Alpha M.O.S se reporter au Document de Référence 2012/2013 d'Alpha M.O.S enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro R.14-061

Le plan de continuation d'Alpha M.O.S a été homologué par le Tribunal de commerce de Toulouse le 19 septembre 2014.

Le plan de continuation prévoit en particulier :

- un étalement du passif (d'un montant total de 3,56 M€) sur 9 ans, dans le cadre de neuf échéances annuelles progressives ;
- un engagement de souscription de DMS à hauteur de 6,0 M€ dans le cadre d'une augmentation de capital d'Alpha M.O.S.;
- le dénouement du litige sur le contrat Perseides conclu avec Thalès. Afin de mettre fin au différend opposant Thales et Alpha Mos concernant l'exécution et la résiliation du contrat Perseides, un accord a été conclu entre les parties, lequel a été homologué par le juge-commissaire le 10 octobre 2014. Aux termes de cet accord, Thales et Alpha MOS renoncent à toute réclamation l'une envers l'autre au titre de leur différend sur le contrat Perseides.
- En date du 30 septembre 2014 DMS a obtenu de l'Autorité des Marchés financiers une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les titres Alpha M.O.S. consécutive à la prise de contrôle d' Alpha M.O.S.



En date du 3 octobre 2014 le prospectus Alpha M.O.S décrivant les opérations d'augmentation de capital a reçu le Visa n°14- 536 de l'AMF.

En date du 24 octobre 2014 l'Assemblée Générale d'Alpha M.O.S a adopté l'ensemble des résolutions permettant la mise en œuvre des opérations d'augmentations de capital permettant la mise en œuvre du plan de continuation.

■ **Emprunt obligataire**

La société DMS a émis le 6 août 2014 un emprunt obligataire de six millions d'euros représenté par soixante (60) obligations de DMS d'un montant nominal de cent mille (100.000) euros et venant à échéance le 31 décembre 2014 et souscrit en totalité par BG Master Fund. Le prix a été réglé intégralement à la souscription par versement en numéraire sur un compte bancaire nanti au bénéfice du souscripteur.

Afin de rembourser l'emprunt obligataire souscrit par BG Master Fund, le conseil d'administration de DMS, a décidé de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de l'ordre de 6 M€ à 8 M€ dans le cadre des délégations qui lui ont été conférées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2014.

BG Master Fund a indiqué à DMS qu'il était disposé à s'engager à souscrire, sous certaines conditions à une augmentation de capital à hauteur d'un montant maximum de 6 M€ en souscrivant par compensation avec tout ou partie de sa créance obligataire laquelle deviendrait exigible immédiatement, ainsi qu'il est prévu dans le contrat d'émission des obligations.

13.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Monsieur le Président – Directeur Général,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société Diagnostic Medical Systems incluses dans la partie 13 de l'Actualisation du Document de Référence 2013.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer les effets que la prise de contrôle d'ALPHA M.O.S réalisée fin Octobre 2014 dans le cadre d'augmentations de capital de cette société aurait pu avoir sur le compte de résultat consolidé de Diagnostic Medical Systems au 31 décembre 2013, le compte de résultat (non audité) au 30 juin 2014, et certains agrégats bilanciaux au 30 juin 2014 si l'opération avait pris effet au 30 juin 2014 pour les informations bilanciales, et au 1er janvier 2013 pour le compte de résultat. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société Diagnostic Medical Systems pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.



A notre avis :

les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt de l'Actualisation du Document de Référence 2013 auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant le document de référence, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte

Castelnau-le-Lez et Pérols, le 27 novembre 2014

Les Commissaires aux Comptes,

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

Dominique Descours

Christophe Perrau

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

14.1 CAPITAL SOCIAL

14.1.1 MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

Montant du capital social (articles 6 et 7 des statuts mis à jour suite au Conseil d'administration du 2 juin 2014)

Le capital social est fixé à la somme 12 782 877,26 € divisé en 79 019 186 actions de même nominal.

Capital autorisé non émis

Les tableaux ci-dessous synthétisent l'ensemble des résolutions d'émissions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et dont bénéficie la Société à la date de dépôt du présent document.

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	25/09/2014	25/11/2016	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	25/09/2014	25/11/2016	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier	25/09/2014	25/11/2016	20% du capital social	-	-	20% du capital social
Autorisation de fixer le prix dans la limite de 10% du capital des autorisations avec suppression du DPS	25/09/2014	25/11/2016	10% du capital social / an	-	-	10% du capital social / an
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personne assurant la prise ferme des titres de capital de la Société	25/09/2014	25/03/2016	5 000 000	-	-	5 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personne conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de Commerce	25/09/2014	25/03/2016	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personne conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de Commerce	25/09/2014	25/03/2016	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, d'apport ou de fusion	25/09/2014	25/11/2016	10 000 000	-	-	10 000 000
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	25/09/2014	25/11/2016	15% de l'émission initiale	-	-	15% de l'émission initiale
Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature	25/09/2014	25/11/2016	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation de procéder dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-1 du Code de Commerce à une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du Code du travail	25/09/2014	25/11/2016	3% du capital social	-	-	3% du capital social

Attribution d'actions gratuites	25/09/2014	25/11/2017	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	25/09/2014	25/11/2016	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société	25/09/2014	25/03/2016	50% du capital social	-	-	50 % du capital social
Utilisation des délégations en période d'offre publique	25/09/2014	25/03/2016	NA	NA	NA	NA

14.1.2 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Capital social au 1er janvier 2010	11 981 297
Réduction de capital par imputation du report à nouveau	-4 678 793
Augmentation de Capital par exercices de BSAR B	947 944
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles	4 125 224
Capital social au 31 décembre 2010	12 375 672
Réduction de capital	
Augmentation de Capital par exercices de BSA	65 944
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles	
Capital social au 31 décembre 2011	12 441 616
Réduction de capital par imputation du report à nouveau	-5 663 904
Augmentation de Capital par exercices de BSA	34 760
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles	5 225 850
Capital social au 31 décembre 2012	12 038 324
Réduction de capital	
Augmentation de Capital par exercices de BSA	2 993
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles	
Capital social au 31 décembre 2013	12 041 317
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	741 560
Capital social au 30 juin 2014	12 782 877

L'assemblée générale de la société DMS en date du 11 avril 2014 a décidé d'affecter le montant du poste « Prime d'émission » (s'élevant à 8 162 638 €) au poste « Autres réserves » qui s'élève ainsi après affectation à 8 162 638 €.

L'attribution d'actions gratuites à leurs bénéficiaires a été définitivement constatée par le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 (la période d'acquisition de 2 ans étant arrivée à son terme le 31 mai 2014). Ainsi, ce Conseil d'Administration a constaté l'attribution de 4 584 063 actions nouvelles ordinaires et a aussi constaté l'augmentation du capital social d'un montant de 741 560,60 € pour le porter de 12 041 316,66 € à 12 782 877,26 €. L'augmentation de capital a été effectuée par incorporation d'un montant de 741 560,60 € prélevé sur le poste Autres réserves.

A l'issue de ces opérations le capital social de DMS s'élève à 12 782 877,26 € divisé en 79 019 186 actions d'une valeur nominale de 0,1617 € (arrondi).

15 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

15.1 COMMUNIQUES DE PRESSE DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE 2013

Communiqués sur le site de DMS	Date
Rapprochement entre DMS et ALPHA M.O.S : DMS détient 72,88% du capital d'ALPHA M.O .S	20/11/2014
DMS étend les développements de sa technologie 3D DXA et obtient des financements européens du programme Eurostars	29/10/2014
DMS lance le projet TOMOS en tant que chef de file et obtient le financement du fonds unique interministériel et de la région Languedoc-Roussillon	27/10/2014
Chiffre d'affaires 9 mois : 13,7 M€ en progression de 2%	22/10/2014
Résultats Semestriels 2014 / Projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour financier le rapprochement avec Alpha M.O.S._	26/09/2014
Succès de la procédure de redressement judiciaire d'Alpha M.O.S. / Rapprochement entre DMS et Alpha M.O.S. dans le cadre d'une augmentation de capital de 6,7 M€ / Reprise de cotation des titres Alpha M.O.S. le 24 Septembre 2014	22/09/2014
DMS remporte un contrat d'un montant de 1,8 MUSD en ostéodensitométrie au Moyen-Orient	19/08/2014
DMS accompagne la future augmentation de capital de la société Alpha M.O.S.	11/08/2014
DMS remporte l'appel d'offre public de l'UGAP pour la fourniture de tables télécommandées haut de gamme Platinum avec son partenaire Carestrem Health	30/07/2014
Croissance de 2,3% du chiffre d'affaires au 1 ^{er} semestre 2014	22/07/2014
Croissance de 6 % au 1 ^{er} trimestre 2014	16/04/2014

Site de DMS : www.dms.com

Le 29/10/2014



DMS ETEND LES DEVELOPPEMENTS DE SA TECHNOLOGIE 3D DXA ET OBTIENT DES FINANCEMENTS EUROPEENS DU PROGRAMME EUROSTARS

A l'occasion de l'*European Congress of Radiology (ECR)* à Vienne (Autriche) en 2013, Diagnostic Medical Systems (DMS) avait présenté, en première mondiale, la 1^{ère} solution de reconstruction 3D à partir d'images réalisées par un ostéodensitomètre DXA⁽¹⁾. Cette modélisation en trois dimensions donne au praticien une visualisation volumique pour mesurer la structure trabéculaire et corticale de l'os. Elle permet ainsi d'accéder très rapidement aux mesures volumiques de densité minérale osseuse et de coupes transverses de l'os. Ces données étaient jusqu'alors uniquement accessibles via des techniques plus irradiantes et plus coûteuses, comme les examens par scanner.

Les études cliniques engagées en Europe et poursuivies aujourd'hui à travers plusieurs centres partenaires confirment l'intérêt et la fiabilité de la méthode à la fois pour le diagnostic du risque de fracture et pour le suivi des thérapies médicamenteuses. Les premiers ostéodensitomètres Stratos DR équipés de la technologie 3D-DXA ont d'ores et déjà été installés en 2014 au Royaume-Uni, en Australie, Russie, Chine ainsi qu'en Amérique du Sud.

Au regard des résultats positifs de cette première phase et des perspectives commerciales pour cette technologie, DMS envisageait d'étendre ses études à d'autres sites anatomiques du squelette. Fort de cette ambition, le groupe a initié depuis plusieurs mois des travaux de R&D pour l'examen du rachis, afin de parvenir à une modélisation de la colonne vertébrale. Cette technologie, désormais éprouvée en ostéodensitométrie, offre en outre des perspectives d'innovation très importantes dans les autres métiers de DMS.

Dans le cadre de ces travaux de recherche, menés en collaboration avec ses partenaires espagnols, le groupe vient d'obtenir des financements européens EUROSTARS, programme destiné à soutenir les PME de haute technologie à forts potentiels engagées dans des projets collaboratifs transnationaux. Ce projet, baptisé 3D-DXA Spine, porte sur un montant de 1,14 M€ sur une période de 30 mois. Initié et piloté par DMS, ce projet a été classé 5^{ème} sur plus de 215 projets sélectionnés par EUROSTARS.

Ces travaux de recherche sont réalisés par le consortium européen composé de :



- DMS (chef de file), leader français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie numérique et conventionnelle ainsi qu'à l'ostéodensitométrie ;



- Galgo Medical, éditeur espagnol de logiciels d'imagerie médicale ;



- CETIR Grup, l'un des premiers groupes privés espagnols de radiologie.

(1) DXA : Dual-energy X-ray Absorptiometry ou Absorption biphotonique à rayons X

Le 27/10/2014



DMS LANCE LE PROJET TOMO5 EN TANT QUE CHEF DE FILE ET OBTIENT LE FINANCEMENT DU FONDS UNIQUE INTERMINISTERIEL ET DE LA REGION LANGUEDOC ROUSSILLON

Dans le cadre du 18^{ème} appel à projet du Fonds unique interministériel (FUI), le projet TomoS, dont DMS est chef de file, a été sélectionné par la DGE (Direction Générale des Entreprises) parmi les 128 dossiers présentés à cette occasion. Le FUI a classé TomoS en projet de rang 1. La région Languedoc Roussillon a également apporté son soutien en assurant le cofinancement du projet.

L'objectif du projet TomoS est de développer un procédé innovant de reconstruction d'image par tomosynthèse à partir d'une table de radiologie classique pour des examens habituellement réalisés sur CT-Scan ou IRM. Cette technologie permettra de réaliser une imagerie volumique similaire à celle obtenue via un scanner pour une irradiation bien inférieure.

Cofinancé par le FUI, BpiFrance et la région Languedoc Roussillon, ce projet porte sur un montant de 2,7 M€.

Le projet TomoS, labellisé et soutenu par le pôle Eurobiomed, réunit les différents partenaires suivants :



- DMS (chef de file), leader Français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie numérique et conventionnelle ainsi qu'à l'ostéodensitométrie ;



- Digisens, éditeur de solutions logicielles d'imagerie 3D à haute valeur ajoutée pour la tomographie à rayons X et la tomographie électronique ;



- Medecom, éditeur de solutions logicielles évolutives pour l'imagerie médicale ;

THALES

- Thalès, leader mondial des détecteurs et des solutions d'imagerie dans le domaine de la radiologie médicale ;



- Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Montpellier.

Le Fonds unique interministériel (FUI) finance des projets de R&D collaboratifs (grandes entreprises, PME, laboratoires) labellisés par les pôles de compétitivité. Le FUI a vocation à soutenir des projets de recherche appliquée portant sur le développement de produits, procédés ou services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme.

Jean-Paul ANSEL, Président de DMS, commente :

« Ce projet collaboratif témoigne de la démarche permanente d'innovation poursuivie par DMS à travers l'ensemble de ses développements R&D. Notre objectif est d'ajouter de nouvelles fonctions à forte valeur ajoutée à nos solutions pour apporter de nouveaux outils diagnostiques de pointe aux praticiens mais aussi aux patients. Cette stratégie vise à placer à terme DMS parmi les sociétés leaders en matière d'innovation pour l'imagerie médicale. »



A propos de Diagnostic Medical Systems

Spécialisé dans la haute technologie au service du diagnostic médical, le Groupe DMS se positionne aujourd'hui comme le leader Français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie numérique et conventionnelle ainsi qu'à l'ostéodensitométrie.

La stratégie du groupe, principalement axée sur l'innovation technologique, lui permet d'offrir une gamme complète de systèmes d'imagerie médicale. Sa présence sur l'ensemble des continents grâce à un réseau de plus de 120 distributeurs nationaux, de filiales et de joint venture, apporte au Groupe DMS une dimension internationale à la qualité de ses produits.

Les produits de DMS s'adressent aux hôpitaux, aux cliniques, aux radiologues et aux médecins spécialistes utilisant des outils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, etc.).

DMS est coté au compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext - Code ISIN : FR 0000063224 - Code mnémonique : DGM

Contacts

DMS

Jean-Paul ANSEL

Président Directeur Général

04 67 50 49 00

ACTUS FINANCE

Mathieu OMNES

Relations Investisseurs

01 72 74 81 87

Alexandra PRISA

Relations Presse

01 53 67 35 79

Le 22/10/2014



CHIFFRE D'AFFAIRES NEUF MOIS : 13,7 M€ EN PROGRESSION DE 2%

<i>En M€ - Normes IFRS Données non auditées</i>	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre	8,8	8,6	+ 2%
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre	4,9	4,9	+ 1%
Chiffre d'affaires 9 mois	13,7	13,5	+ 2%

Au 3^{ème} trimestre 2014, le groupe Diagnostic Medical Systems (DMS) a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 4,9 M€, en légère progression de 1% par rapport au 3^{ème} trimestre 2013.

Au cours du trimestre écoulé, DMS a remporté une commande d'appareils d'ostéodensitométrie pour un pays du Moyen-Orient pour un montant de 1,3 M€ ([lire le communiqué de presse du 19 août 2014](#)). Durant l'été, le groupe a également remporté un contrat de 1,9 M€ pour la livraison de tables de radiologie numérique en Afrique du Nord, dont la livraison devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2014 ou tout début 2015.

A l'issue des neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 13,7 M€, contre 13,5 M€ un an plus tôt, soit une croissance de 2%.

Situation financière au 30 septembre 2014

Au 30 juin 2014, DMS affichait des capitaux propres de 12,7 M€, une trésorerie disponible de 2,8 M€ pour des dettes financières ramenées à 2,7 M€, dont 0,8 M€ d'avances remboursables.

DMS a procédé, en août 2014, à l'émission d'un emprunt obligataire de 6 M€ souscrit en totalité par BG Master Fund, dans le cadre de l'opération de rapprochement entre DMS et Alpha M.O.S. Afin de rembourser cet emprunt venant à échéance fin décembre 2014, le conseil d'administration de DMS envisage de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) de l'ordre de 6 M€ à 8 M€ ([lire le communiqué de presse du 26 septembre 2014](#)).

Cette opération sera réalisée sous réserve du lancement effectif des opérations d'augmentation de capital d'Alpha M.O.S et de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur la note d'opération de DMS rédigée à cette occasion.

Aucun autre événement connu susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière du groupe au 30 septembre 2014 n'est à signaler.

Perspectives

A l'occasion des Journées Françaises de Radiologie (JFR), qui se sont déroulées à Paris du 17 au 20 octobre 2014, DMS a pu constater que la Platinum s'impose véritablement aujourd'hui comme la table de radiologie de référence de son segment de marché. Il faut aussi noter le très bon accueil réservé par les professionnels

de santé à la nouvelle solution d'imagerie, l'Optima, version « cost efficient » de la table gamme Platinum, qui avait été présentée pour la première fois lors du European Congress of Radiology (ECR) à Vienne en mars dernier.

D'ici la fin de l'année, DMS participera aux principaux salons professionnels d'imagerie médicale à travers le monde :

- *China International Medical Equipment Fair (CMEF)* à Chongqing (Chine) du 23 au 26 octobre 2014 ;
- *Medica* à Düsseldorf (Allemagne) du 12 au 15 novembre 2014 ;
- *Radiological Society of North America (RSNA)* à Chicago (Etats-Unis) du 30 novembre au 5 décembre 2014.

Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires annuel 2014, le mardi 10 février 2015, après Bourse.

A propos de Diagnostic Medical Systems

Spécialisé dans la haute technologie au service du diagnostic médical, le Groupe DMS se positionne aujourd'hui comme le leader Français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie numérique et conventionnelle ainsi qu'à l'ostéodensitométrie.

La stratégie du groupe, principalement axée sur l'innovation technologique, lui permet d'offrir une gamme complète de systèmes d'imagerie médicale. Sa présence sur l'ensemble des continents grâce à un réseau de plus de 120 distributeurs nationaux, de filiales et de joint venture, apporte au Groupe DMS une dimension internationale à la qualité de ses produits.

Les produits de DMS s'adressent aux hôpitaux, aux cliniques, aux radiologues et aux médecins spécialistes utilisant des outils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, etc.).

DMS est coté au compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext - Code ISIN : FR 0000063224 - Code mnémorique : DGM

Contacts

DMS

Jean-Paul ANSEL

Président Directeur Général

04 67 50 49 00

ACTUS FINANCE

Mathieu OMNES

Relations Investisseurs

01 72 74 81 87

Alexandra PRISA

Relations Presse

01 53 67 35 79

Le 26/09/2014



RESULTATS SEMESTRIELS 2014

PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION POUR FINANCER LE RAPPROCHEMENT AVEC ALPHA M.O.S

Au cours de sa réunion du 25 septembre 2014, le Conseil d'administration de Diagnostic Medical Systems (DMS) a arrêté les comptes semestriels 2014, clos le 30 juin 2014, présentés synthétiquement ci-dessous. Les procédures d'audit des comptes sont effectuées et le rapport d'audit relatif à leur certification a été émis par les commissaires aux comptes. Le rapport financier semestriel 2014, incluant les rapports des commissaires aux comptes, est disponible sur le site internet de la société, www.dms.com, dans l'Espace actionnaires.

En K€ - Normes IFRS - Données auditées	S1 2013	S1 2014	Variation
Chiffre d'affaires	8 614	8 820	+206 K€
Résultat opérationnel	-932	-878	+54 K€
Résultat net part du groupe	-932	-920	+12 K€

Au 1^{er} semestre 2014, Diagnostic Medical Systems (DMS) a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,8 M€, en légère progression de 2,4% par rapport au 1^{er} semestre 2013.

Dans un environnement de marché en décroissance, marqué par un contexte de restrictions budgétaires des dépenses de santé, le groupe a fait preuve d'une bonne résilience, tout en continuant à œuvrer au renouvellement de sa gamme (présentation de la table Optima à l'ECR 2014, développements dans la technologie 3D-DXA, etc.) et à l'optimisation de ses prix de revient industriel.

La maîtrise des charges opérationnelles, en hausse limitée à +0,7% sur la période, ont permis au résultat opérationnel de s'établir à (878) K€, en amélioration de 54 K€ par rapport au 1^{er} semestre 2013. DMS rappelle que compte tenu de la saisonnalité historique du groupe (61% du chiffre d'affaires réalisé au 2nd semestre en 2013 et 57% en 2012), le 1^{er} semestre est traditionnellement peu représentatif de la performance opérationnelle du groupe sur l'ensemble de l'année.

Après comptabilisation d'un résultat financier de (49) K€ et en l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat net part du groupe semestriel s'est élevé à (920) K€, contre (932) K€ un an plus tôt.

Situation financière au 30 juin 2014

En K€ - Normes IFRS - Données auditées	31/12/2013	30/06/2014
Actifs non courants	3 168	3 571
Stocks	7 055	6 647
Clients	6 465	5 756
Autres actifs courants	1 659	1 882
Trésorerie	5 220	2 840
Total Actif	23 567	20 696
En K€ - Normes IFRS - Données auditées	31/12/2013	30/06/2014
Capitaux propres	13 471	12 726
Passifs financiers	3 184	2 710
Fournisseurs et autres dettes	6 748	5 171
Autres passifs	164	89
Total Passif	23 567	20 696

Au 30 juin 2014, DMS affichait des capitaux propres de 12,7 M€, une trésorerie disponible de 2,8 M€ pour des dettes financières ramenées à 2,7 M€, dont 0,8 M€ d'avances remboursables.

Postérieurement à la clôture du semestre, DMS a procédé en août 2014 à l'émission d'un emprunt obligataire de 6 M€, venant à échéance le 31 décembre 2014 et souscrit en totalité par BG Master Fund, dans le cadre de l'opération de rapprochement entre DMS et Alpha M.O.S. (lire ci-après).

Rapprochement avec la société Alpha M.O.S : projet d'augmentation de capital avec maintien de droit préférentiel de souscription

Le plan de continuation d'Alpha M.O.S homologué par le Tribunal de commerce de Toulouse le 19 septembre 2014, prévoit la prise de contrôle d'Alpha M.O.S par DMS via l'apport d'un montant compris entre 5 M€ et 6 M€ dans le cadre d'augmentations du capital d'Alpha M.O.S. Les fonds levés seront utilisés pour le développement des métiers historiques d'Alpha M.O.S (yeux, langues et nez électroniques), de la nouvelle activité (micro-capteurs) mais également pour apurer une quote-part du passif de la société ([lire le communiqué de presse conjoint de DMS et d'Alpha M.O.S du 22 septembre 2014](#))

La participation de DMS aux augmentations de capital d'Alpha M.O.S reste néanmoins conditionnée à (i) l'obtention d'une dérogation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'obligation de déposer une offre publique sur les titres Alpha M.O.S., (ii) l'adoption des résolutions nécessaires lors de l'assemblée générale extraordinaire d'Alpha M.O.S devant se tenir le 24 octobre 2014, et (iii) à l'obtention du visa de l'AMF sur la note d'opération d'Alpha M.O.S rédigée à cette occasion.

L'engagement de souscription de DMS, d'un montant maximum de 6 M€, sera financé grâce au produit de l'émission obligataire réalisé en août 2014 et souscrite en totalité par BG Master Fund.

Afin de rembourser cet emprunt venant à échéance le 31 décembre 2014, le conseil d'administration de DMS, faisant usage de la 3^{ème} résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 25 septembre 2014, envisage de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) de l'ordre de 6 M€ à 8 M€. Le prix de souscription sera fixé lors du lancement de l'augmentation de capital à un niveau correspondant à une décote de 20% par rapport au cours de Bourse de DMS (cette décote étant calculée par rapport au TERP - *theoretical ex-right price* - qui correspond au cours de Bourse de l'action une fois détachés des DPS).

Les modalités et le calendrier définitifs seront communiqués au lancement de l'opération.

BG Master Fund a d'ores et déjà indiqué à DMS qu'il garantira, sous certaines conditions, cette augmentation de capital à hauteur d'un montant maximum de 6 M€.

Ainsi, dans l'hypothèse où le montant total des souscriptions à l'issue de la période de souscription à titre irréductible et réductible serait inférieur à 6 M€, BG Master Fund s'engagera à souscrire les actions qui ne seraient pas souscrites à l'augmentation de capital dans la limite d'un montant maximum de 6 M€ conformément à un contrat de souscription à conclure, à des conditions usuelles, entre DMS et BG Master Fund. Sous réserve de ne pas franchir le seuil de 30% du capital et des droits de vote de DMS, l'engagement de souscription de BG Master Fund portera sur un nombre d'actions correspondant à 6 M€ diminué du nombre des actions souscrites par les actionnaires ou des tiers pendant la période de souscription. En cas de mise en œuvre de l'engagement de souscription, la souscription à l'augmentation de capital sera réalisée par compensation, à due concurrence, avec l'emprunt obligataire qui devient exigible par anticipation à la date de l'augmentation de capital (le solde de l'emprunt obligataire étant remboursé par les produits de l'augmentation de capital).

Cette opération sera réalisée sous réserve du lancement effectif des opérations d'augmentation de capital d'Alpha M.O.S et de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur la note d'opération de DMS rédigée à cette occasion.

Perspectives

Le début 2nd semestre 2014 a été marqué par la poursuite d'un environnement économique sectoriel peu porteur. Au cours de l'été, le groupe a néanmoins annoncé avoir remporté un premier contrat de 1,9 M€ pour la livraison de tables de radiologie numérique en Afrique du Nord, ainsi qu'un deuxième contrat en ostéodensitométrie d'un montant de 1,8 MUSD (1,3 M€) au Moyen-Orient. Ces deux contrats devraient être livrés d'ici la fin de l'année 2014 ou début 2015.

Parallèlement, DMS et son partenaire Carestream ont été sélectionnés par l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP), dans le cadre de l'appel d'offre pour la fourniture de salles télécommandées, analogiques mais également numériques, à l'ensemble des hôpitaux publics français. Le montant d'engagement estimé par l'UGAP s'élève à 6 M€ sur une durée de trois années à compter du mois d'octobre 2014.

Outre-Atlantique, DMS et ses partenaires distributeurs poursuivent leurs actions d'avant-vente pour la table Platinum, dont la commercialisation est freinée par la mise en place de la réforme du système de santé américain. En Chine, DMS confirme anticiper l'homologation de la table Platinum dans le courant du 2nd semestre 2014, conformément au planning fixé.

Enfin, comme traditionnellement, la fin de l'année 2014 sera marquée par la participation de DMS aux principaux salons professionnels d'imagerie médicale à travers le monde : Journées Françaises de Radiologie (JFR) à Paris du 17 au 20 octobre 2014, *China International Medical Equipment Fair (CMEF)* à Chongqing (Chine) du 23 au 26 octobre 2014, *Medica* à Düsseldorf (Allemagne) du 12 au 15 novembre 2014, et *Radiological Society of North America (RSNA)* à Chicago (Etats-Unis) du 30 novembre au 5 décembre 2014.

Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2014, le 22 octobre 2014, après Bourse.

A propos de Diagnostic Medical Systems

Spécialisé dans la haute technologie au service du diagnostic médical, le Groupe DMS se positionne aujourd'hui comme le leader Français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie numérique et conventionnelle ainsi qu'à l'ostéodensitométrie.

La stratégie du groupe, principalement axée sur l'innovation technologique, lui permet d'offrir une gamme complète de systèmes d'imagerie médicale. Sa présence sur l'ensemble des continents grâce à un réseau de plus de 120 distributeurs nationaux, de filiales et de joint venture, apporte au Groupe DMS une dimension internationale à la qualité de ses produits.

Les produits de DMS s'adressent aux hôpitaux, aux cliniques, aux radiologues et aux médecins spécialistes utilisant des outils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, etc.).

DMS est coté au compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext - Code ISIN : FR 000063224 - Code mnémonique : DGM



Contacts

DMS

Jean-Paul ANSEL

Président Directeur Général

04 67 50 49 00

ACTUS FINANCE

Mathieu OMNES

Alexandra PRISA

Relations Investisseurs

Relations Presse

01 72 74 81 87

01 53 67 35 79

Le 22/09/2014 - Communiqué de presse conjoint



SUCCES DE LA PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE D'ALPHA M.O.S

RAPPROCHEMENT ENTRE DMS ET ALPHA M.O.S DANS LE CADRE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL DE 6,7 M€

REPRISE DE COTATION DES TITRES ALPHA M.O.S LE 24 SEPTEMBRE 2014

Alpha M.O.S. (Euronext Paris, compartiment C, ISIN : FR0000062804 - ALM), leader mondial de la fabrication de systèmes de numérisation des sens humains (nez, langue, œil électroniques), annonce la fin de sa procédure de redressement judiciaire par la mise en place d'un plan de continuation, et la reprise de la cotation de son titre.

Homologation du plan de continuation

Le Tribunal de commerce de Toulouse, dans un jugement en date du 19 septembre 2014, a homologué le plan de continuation présenté par Alpha M.O.S., permettant à la société de sortir de la procédure de redressement judiciaire. Ce plan prévoit un rapprochement d'Alpha M.O.S avec DMS, leader français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie numérique et conventionnelle ainsi qu'à l'ostéodensitométrie. A cette occasion, DMS prendra le contrôle d'ALPHA M.O.S en investissant entre 5 et 6 M€ dans le cadre d'augmentations du capital d'Alpha M.O.S. Les fonds levés seront utilisés pour le développement des métiers historiques d'Alpha M.O.S (yeux, langues et nez électroniques), de la nouvelle activité (micro-capteurs) mais également pour apurer une quote-part du passif de la société.

Le plan de continuation prévoit en particulier :

- un étalement du passif (d'un montant total de 3,56 M€) sur 9 ans, dans le cadre de neuf échéances annuelles progressives ;
- un engagement de souscription de DMS à hauteur de 6,0 M€ dans le cadre d'une augmentation de capital d'Alpha M.O.S. (dont les termes et conditions sont décrits ci-après) ;
- le dénouement du litige sur le contrat PERSEIDES conclu avec Thalès. Ce contrat a été résilié dans le cadre d'un protocole conclu entre les parties et devant être homologué par le Tribunal de commerce, aux termes duquel Thalès renonce à toute réclamation à l'encontre d'Alpha M.O.S. au titre de l'exécution du contrat et abandonne purement et simplement sa créance au passif de la procédure collective, en contrepartie de la cession par Alpha M.O.S. à Thalès de l'ensemble des matériels et logiciels conçus, développés et réalisés dans le cadre de l'exécution du contrat PERSEIDES.

Termes et conditions des augmentations de capital

Sous réserve de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus et du vote favorable de l'assemblée générale extraordinaire d'Alpha M.O.S du 24 octobre prochain sur les résolutions concernées, les opérations d'augmentations de capital permettant la mise en œuvre du plan de continuation devraient être réalisées d'ici fin novembre 2014. Ces opérations, qui seront réalisées sur la base d'un prix de souscription de 0,36 € par action nouvelle, sont structurées en deux parties :

- une augmentation de capital réservée de 5,0 M€ au profit de DMS, par émission de 13.888.889 actions nouvelles ; et
- une augmentation de capital d'un montant maximum de 1,7 M€, par émission d'un nombre maximum de 4 810 438 actions nouvelles, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) permettant ainsi à l'ensemble des actionnaires d'Alpha M.O.S. d'y participer, ne faisant pas l'objet d'un contrat de garantie mais faisant l'objet d'engagements de souscription par DMS à hauteur de 1 M€ et par la famille de Kerhor à hauteur de 300 K€. Afin de permettre à DMS de souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du DPS, Jean-Christophe Mifsud s'est engagé à lui céder hors marché la totalité des DPS qui seront attachés à ses actions, au prix de 0,12 € par DPS.

Outre leur participation à cette opération dans le cadre de l'augmentation avec maintien de DPS, et afin de leur offrir une opportunité de relation ultérieure, les actionnaires d'Alpha M.O.S. (à l'exception de DMS) se verront attribuer des bons de souscription d'actions leur donnant droit de souscrire pendant 18 mois, au prix de 0,36 €, à une action nouvelle pour deux actions anciennes détenues (soit une émission d'un nombre maximum de 2 084 523 actions).

A l'issue de ces augmentations de capital, et en cas de souscription à 100% de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, DMS devrait détenir environ 65,51% du capital et 61,42% des droits de vote d'Alpha M.O.S. avant exercice des BSA (et 60,03% du capital et 56,62% des droits de vote post exercice des BSA), et la part du flottant devrait représenter environ 21,83% du capital et 20,57% des droits de vote (24,62% du capital et 23,31% des droits de vote post exercice des BSA).

Par ailleurs, la société DMS et Jean-Christophe Mifsud ont convenu de conclure des promesses de vente et d'achat réciproques portant sur 10% du capital social de la Société post-opération, exerçables par fenêtres sur une période de 5 ans. La promesse d'achat dont bénéficie DMS sera exerçable au prix de 0,36 € par action, et la promesse de vente dont bénéficie Jean-Christophe Mifsud sera exerçable au prix de 0,40 € par action.

Enfin, il est convenu entre DMS et Jean-Christophe Mifsud, que ce dernier recevra, en sa qualité de Président Directeur-général, un bonus annuel en numéraire calculé sur la base de la différence positive du chiffre d'affaires consolidé du Groupe entre l'exercice N et l'exercice N-1 et dépendant de critères comme la croissance du résultat opérationnel. Il est en outre envisagé une attribution graduelle au profit de Jean-Christophe Mifsud, sur une période de 5 ans, d'un nombre d'actions gratuites de DMS représentant, en cumul, jusqu'à 5% du capital de cette dernière, en fonction des performances d'Alpha M.O.S et des synergies déployées selon des termes à définir lors de l'attribution desdites actions gratuites.

Dans le cadre de ces opérations, et conformément à l'article 261-2 du règlement général de l'AMF, le cabinet Detroyat & Associés a été désigné en qualité d'expert indépendant par Alpha M.O.S. aux fins de rendre un avis sur le caractère équitable, pour les actionnaires de la Société, des augmentations de capital susvisées et des accords connexes.

A noter que l'engagement de souscription de DMS à ces opérations, laquelle souscription lui confèrera le contrôle de la Société, est conditionné à l'obtention d'une dérogation de l'AMF à l'obligation de déposer une offre publique sur les titres Alpha M.O.S.

L'engagement de souscription de DMS, d'un montant de 6 M€, sera financé grâce au produit de l'émission obligataire réalisée par DMS en août 2014 et souscrite en totalité par BG Master Fund, lequel montant a été séquestré à la demande de l'administrateur judiciaire dans le cadre du plan de continuation. La société étudie différentes solutions pour rembourser cet emprunt. Le remboursement pourrait notamment se faire



par incorporation de la créance obligataire de BG au capital de DMS dans le cadre d'une éventuelle augmentation de capital dont les modalités et le calendrier restent à définir à ce jour.

L'assemblée générale d'Alpha M.O.S. devrait se tenir le 24 octobre 2014 en vue de délibérer et statuer sur ces opérations (cf. avis BALO du 19 septembre 2014, disponible sur le site internet de la Société).

Principales évolutions d'Alpha M.O.S. depuis le 18 novembre 2013

Pour rappel, le cours d'Alpha M.O.S. avait été suspendu le 18 novembre 2013 à la demande de la Société, puis maintenu suspendu à la suite de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire le 10 décembre 2013 sous le contrôle du Tribunal de commerce de Toulouse. Cette procédure, accompagnée d'une période d'observation de 6 mois, fut renouvelée le 17 juin 2014 pour permettre à Alpha M.O.S. de repenser sa stratégie et de se restructurer afin d'aborder sous le meilleur angle la nouvelle phase de son développement.

Depuis fin novembre 2013, Alpha M.O.S. a mis en œuvre un plan de restructuration qui lui a permis tant d'adapter sa structure opérationnelle et financière aux besoins de son activité, que de se recentrer sur ses activités les plus rentables et bénéficier du potentiel important de ses technologies dans les micro-capteurs dont les applications destinées au marché grand public sont multiples et prometteuses.

Grâce à ces évolutions positives, Alpha M.O.S., qui avait généré 8,9 M€ de chiffre d'affaires en 2013, en augmentation de 3,3% par rapport à l'année précédente, a réussi, malgré l'arrêt d'une partie de ses activités et l'impact négatif de la procédure de redressement judiciaire, à limiter le recul de son chiffre d'affaires sur les 9 premiers mois de l'année 2013/2014. Ce dernier s'établit à 5,53 M€ en repli de 10% par rapport à l'année précédente.

C'est sur la base de ces différents éléments, incluant une augmentation de capital d'un montant minimum de 6,3 M€ et un étalement sur 9 ans des dettes résiduelles du groupe, qu'Alpha M.O.S. a construit le plan de continuation. Ce dernier a été présenté au Tribunal de commerce de Toulouse le 19 septembre 2014, qui l'a homologué sous la condition de la réalisation des augmentations de capital susvisées.

Suite au communiqué de presse paru le 12 août 2014, Alpha M.O.S. a poursuivi la mise en œuvre des opérations qui lui permettent aujourd'hui de sortir de sa procédure de redressement judiciaire et de financer ses développements.

Le rapport financier annuel d'Alpha M.O.S. a été diffusé le 14 février 2014 et le rapport semestriel a été diffusé le 1^{er} juillet 2014.

Rapprochement des deux sociétés : éléments stratégiques

Alpha M.O.S. et DMS vont mettre en commun leurs savoir-faire technologiques et commerciaux pour capitaliser sur les innovations d'Alpha M.O.S. dans le domaine du diagnostic médical.

En effet, les deux sociétés ont des équipes de Recherches & Développement ayant des compétences technologiques communes (électronique, traitement du signal et d'image, micro mécanique et informatique) mais pour des applications différentes.

Alpha M.O.S. est plutôt positionnée sur les métiers de la sécurité alimentaire et environnementale par l'intermédiaire de ses produits (nez et langue électroniques) alors que DMS est dans le domaine du diagnostic par imagerie médicale.

Par ailleurs, Alpha M.O.S. a également de nombreuses applications dans le domaine du diagnostic médical rapide et simplifié qui ont été développées avec ses instruments par plusieurs hôpitaux à travers le monde.

Les fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital susvisée permettront de renforcer les investissements dans l'activité traditionnelle d'Alpha M.O.S. (alimentaire et environnement), ainsi que dans son activité micro-capteurs qui est très prometteuse dans le domaine des objets connectés (téléphonie mobile, domotique et électroménager), tout en développant des instruments pour le diagnostic médical et le bien-être.

Leurs approches de ce marché sont très complémentaires. Les deux groupes catalyseront leur potentiel de développement, en particulier dans le domaine du diagnostic médical non invasif pour le « *point of care* » dans les cliniques et établissements hospitaliers ainsi que pour la « *santé et le bien être connecté* » par mobile, tablettes, etc. Ce sont deux tendances majeures pour le diagnostic médical dans la décennie à venir qui offrent des perspectives très significatives.

Des réunions stratégiques entre les équipes ont déjà eu lieu visant à établir rapidement un plan de route et un calendrier des produits à développer et des marchés à adresser.

Les synergies opérationnelles vont être étudiées mais ne devraient pas, en tout état de cause, aboutir à des économies d'échelle significatives.

Le rapprochement des deux sociétés entraînera une évolution des organes de gouvernance d'Alpha M.O.S, Jean Christophe Mifsud demeurant néanmoins Président du Conseil d'administration et Directeur-général.

Les nouveaux membres du conseil proposés à l'assemblée générale d'ALPHA MOS du 24 octobre prochain sont :

- Monsieur Jean Paul Ansel, Président de DMS
- Madame Nuan Simonyi, Administratrice de DMS
- Professeur Lionel Moisan, Université René Descartes (administrateur indépendant)
- Monsieur Frederic Kahn, Vice-Président Gerresheimer (administrateur indépendant)

Fort de ces évolutions et des perspectives qu'elles lui ouvrent, Alpha M.O.S. est heureuse d'annoncer la reprise de cotation de ses titres sur Euronext, le mercredi 24 septembre 2014 à 9h00 dans des conditions normales de marché.

Prochain Communiqué financier ALPHA MOS : Chiffre d'affaires Exercice clos au 30 septembre 2014: 14 Novembre 2014

Prochain Communiqué financier de DMS : Résultats semestriels 2014 : 30 septembre 2014, après Bourse.

A propos de Diagnostic Medical Systems

Spécialisé dans la haute technologie au service du diagnostic médical, le Groupe DMS se positionne aujourd'hui comme le leader Français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie numérique et conventionnelle ainsi qu'à l'ostéodensitométrie.

La stratégie du groupe, principalement axée sur l'innovation technologique, lui permet d'offrir une gamme complète de systèmes d'imagerie médicale. Sa présence sur l'ensemble des continents grâce à un réseau de plus de 120 distributeurs nationaux, de filiales et de joint venture, apporte au Groupe DMS une dimension internationale à la qualité de ses produits.

Les produits de DMS s'adressent aux hôpitaux, aux cliniques, aux radiologues et aux médecins spécialistes utilisant des outils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, etc.).

DMS est coté au compartiment C du marché Euronext Paris - Code ISIN : FR 0000063224 - Code mnémonique : DGM

Contacts

DMS

Jean-Paul ANSEL	Président Directeur-général	04 67 50 49 00
ACTUS FINANCE		
Mathieu OMNES	Relations Investisseurs	01 72 74 81 87
Alexandra PRISA	Relations Presse	01 53 67 35 79

A propos d'Alpha M.O.S

Alpha M.O.S. (Euronext Paris, compartiment C, ISIN : FR0000062804-ALM), spécialiste de la numérisation de l'odorat, du goût et de la vue, est leader mondial de la fabrication de nez, langue et oeil électroniques à usage industriel. Créé en 1993 par Jean-Christophe MIFSUD, Alpha M.O.S. est implanté au Japon, en Chine et aux Etats-Unis et détient un parc de plus de 2200 instruments installés à travers le monde.

Contacts

Alpha M.O.S

Jean-Christophe Mifsud	Président Directeur-général	05 62 47 53 80
Yannick Authie	Resp. Admin. & Financier Groupe	05 62 47 53 80
finance@alpha-mos.com		

Le 11/08/2014



DMS ACCOMPAGNE LA FUTURE AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE ALPHA M.O.S.

Montpellier - Toulouse, le 11 août 2014. Alpha M.O.S. (Euronext Paris - FR0000062804 - ALM), société d'instrumentation analytique spécialisée dans l'analyse sensorielle de l'odeur, du goût et de la vision, prévoit une augmentation de capital dont la réalisation doit intervenir d'ici fin octobre 2014, sous réserve des conditions usuelles dont l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus qui sera établi à cette occasion. L'opération sera garantie par la famille de Kerhor, actionnaire historique d'Alpha M.O.S., ainsi que par le groupe Diagnostic Medical Systems (Euronext Paris - FR0000063224 - DGM), leader français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie numérique et conventionnelle et à l'ostéodensitométrie.

Alpha M.O.S a profité de sa procédure de redressement judiciaire, engagée fin 2013, pour redéfinir les lignes directrices de sa stratégie en vue de développements portant en particulier sur le potentiel considérable de ses technologies dans les micro-capteurs.

Dans cette optique, un rapprochement d'Alpha M.O.S. et de DMS, dont les activités sont très complémentaires, devrait permettre aux deux sociétés de réaliser de nombreuses synergies opérationnelles tout en catalysant leur potentiel de développement, en particulier vers le diagnostic médical non invasif pour le "point of care" dans les cliniques et établissements hospitaliers ainsi que vers la "santé connectée" par mobiles, tablettes, etc., deux tendances majeures offrant des perspectives significatives dans le futur.

Le calendrier, le prix et les modalités de l'augmentation de capital d'Alpha M.O.S., qui sera ouverte pour partie à l'ensemble des actionnaires d'Alpha M.O.S., seront précisés ultérieurement dans le Prospectus devant être soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers, qui en décrira les caractéristiques.

La cotation de l'action DMS, suspendue lundi 11 août 2014, reprendra le mardi 12 août 2014.

Prochain rendez-vous : résultats semestriels 2014, le 30 septembre 2014, après Bourse.

A propos de Diagnostic Medical Systems

Spécialisé dans la haute technologie au service du diagnostic médical, le Groupe DMS se positionne aujourd'hui comme le leader Français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie numérique et conventionnelle ainsi qu'à l'ostéodensitométrie.

La stratégie du groupe, principalement axée sur l'innovation technologique, lui permet d'offrir une gamme complète de systèmes d'imagerie médicale. Sa présence sur l'ensemble des continents grâce à un réseau de plus de 120 distributeurs nationaux, de filiales et de joint venture, apporte au Groupe DMS une dimension internationale à la qualité de ses produits.

Les produits de DMS s'adressent aux hôpitaux, aux cliniques, aux radiologues et aux médecins spécialistes utilisant des outils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, etc.).

DMS est coté au compartiment C du marché Euronext Paris - Code ISIN : FR 0000063224 - Code mnémorique : DGM

Contacts

DMS

Jean-Paul ANSEL

Président Directeur Général

04 67 50 49 00

ACTUS FINANCE

Mathieu OMNES

Alexandra PRISA

Relations Investisseurs

Relations Presse

01 72 74 81 87

01 53 67 35 79



A propos d'Alpha M.O.S.

Alpha M.O.S. (Euronext Paris, compartiment C, ISIN : FR0000062804-ALM), spécialiste de la numérisation de l'odorat, du goût et de la vue, est leader mondial de la fabrication de nez, langue et oeil électroniques à usage industriel. Créé en 1993 par Jean-Christophe MIFSUD, Alpha M.O.S. est implanté au Japon, en Chine et aux Etats-Unis et détient un parc de plus de 2000 instruments installés à travers le monde.

Pour plus d'informations : <http://www.alpha-mos.com>

Contacts

Yannick AUTHIE
Resp. Admin. & Financier Groupe
Tel : 05 62 47 53 80
finance@alpha-mos.com

Le 30/07/2014



DMS REMPORTE L'APPEL D'OFFRE PUBLIC DE L'UGAP POUR LA FOURNITURE DE TABLES TELECOMMANDEES HAUT DE GAMME PLATINUM AVEC SON PARTENAIRE CARESTREAM HEALTH

Le groupe Diagnostic Medical Systems (DMS) et son partenaire Carestream Health annoncent avoir été retenus par l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP), plus importante centrale d'achat publique française dans le domaine hospitalier, pour la fourniture de solutions de radiologie auprès des hôpitaux et établissements publics de santé.

A l'issue d'une procédure d'appel d'offre, l'UGAP a référencé la table de radiologie Platinum, conçue par DMS et distribuée par Carestream Health, pour la fourniture de salles télécommandées, analogiques mais également numériques, à l'ensemble des hôpitaux publics français. En ayant recours aux fournisseurs référencés par l'UGAP, les établissements sont dispensés de toute mise en concurrence, et pourront ainsi procéder à l'acquisition de la solution de radiologie Platinum sans lancer d'appel d'offres.

Le montant d'engagement estimé par l'UGAP s'élève à 6 M€ sur une durée de trois années à compter du mois d'octobre 2014.

Jean-Paul Ansel, Président Directeur général de DMS, déclare :

« Nous sommes fiers d'avoir été sélectionnés, pour la première fois dans l'histoire de DMS, par l'UGAP pour la fourniture de tables de radiologie aux établissements publics de santé pour une durée de 3 ans. Ce référencement témoigne une nouvelle fois de la qualité de notre solution Platinum, l'une des meilleures tables disponibles sur le marché avec une large polyvalence et une ergonomie sans égal. Cela démontre également la capacité de DMS, associé à son partenaire Carestream Health, à remporter des appels d'offre majeurs face aux plus grands acteurs de notre marché. »

Prochain rendez-vous : résultats semestriels 2014, le 30 septembre 2014, après Bourse.

A propos de Diagnostic Medical Systems

Spécialisé dans la haute technologie au service du diagnostic médical, le Groupe DMS se positionne aujourd'hui comme le leader Français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie numérique et conventionnelle ainsi qu'à l'ostéodensitométrie.

La stratégie du groupe, principalement axée sur l'innovation technologique, lui permet d'offrir une gamme complète de systèmes d'imagerie médicale. Sa présence sur l'ensemble des continents grâce à un réseau de plus de 120 distributeurs nationaux, de filiales et de joint venture, apporte au Groupe DMS une dimension internationale à la qualité de ses produits.

Les produits de DMS s'adressent aux hôpitaux, aux cliniques, aux radiologues et aux médecins spécialistes utilisant des outils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, etc.).

DMS est coté au compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext - Code ISIN : FR 0000063224 - Code mnémonique : DGM

Contacts

DMS

Jean-Paul ANSEL	Président Directeur Général	04 67 50 49 00
ACTUS FINANCE		
Mathieu OMNES	Relations Investisseurs	01 72 74 81 87
Alexandra PRISA	Relations Presse	01 53 67 35 79

Le 22/07/2014



CROISSANCE DE 2,3% DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU 1^{ER} SEMESTRE 2014

En M€ - Normes IFRS Données non auditées	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre	8,8	8,6	+ 2,3%

Au 1^{er} semestre de son exercice 2014, Diagnostic Medical Systems (DMS) a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,8 M€, en légère progression de 2,3% par rapport au 1^{er} semestre 2013.

Le groupe est parvenu à maintenir une dynamique de croissance, y compris au 2^{ème} trimestre, malgré un environnement économique difficile qui se traduit par un marché de la radiologie en recul temporaire, tant en France que dans les principaux pays développés, dans un contexte de restrictions budgétaires des dépenses de santé.

Face à cette situation, le groupe a fait preuve de résilience au cours de la période, soutenu par le renouvellement de sa gamme et les efforts d'optimisation des prix de revient industriel, contrairement à de nombreux acteurs du secteur de l'imagerie médicale.

Gain d'un contrat de 1,9 M€ pour la livraison de tables de radiologie en Afrique du nord

Dans ce contexte de marché peu porteur, le groupe s'emploie commercialement pour identifier des relais de croissance à l'international, notamment dans les pays d'Afrique et au Moyen-Orient. A ce titre, DMS vient de remporter une commande significative pour la fourniture de tables de radiologie numérique dans un pays d'Afrique du nord. Cette commande, qui porte sur la réhabilitation de deux centres hospitaliers majeurs dans le pays pour un montant total de 1,9 M€, devrait être livrée et facturée fin 2014 ou début 2015.

Perspectives

Aux Etats-Unis, le groupe et ses partenaires distributeurs poursuivent leurs actions de développement commercial, consécutivement à l'obtention de l'autorisation de commercialisation de la table Platinum. Les cycles de vente allongés, du fait de la mise en place de la réforme de santé, n'ont toutefois pas encore permis d'enregistrer de premières commandes fermes au cours du 1^{er} semestre 2014. En Chine, DMS et son partenaire CR Wandong poursuivent leurs échanges avec les autorités de santé chinoises dans la perspective de l'homologation de la table Platinum, qui devrait intervenir, comme prévu, dans le courant du 2nd semestre 2014.

Enfin, le groupe poursuit le développement de sa technologie 3D-DXA, solution de reconstruction 3D à partir d'images réalisées par un ostéodensitomètre DXA⁽¹⁾. Le premier Stratos DR équipé de la technologie 3D-DXA a été installé dans le *Lancashire Teaching Hospitals NHS Foundation Trust*, au Royaume-Uni. A ce jour, d'autres systèmes ont été vendus et seront installés dans le courant du 2nd semestre en Australie, en Russie, en Chine et au Costa Rica.

Prochain rendez-vous : résultats semestriels 2014, le 30 septembre 2014, après Bourse.

(1) DXA : Dual-energy X-ray Absorptiometry ou Absorption biphotonique à rayons X

A propos de Diagnostic Medical Systems

Spécialisé dans la haute technologie au service du diagnostic médical, le Groupe DMS se positionne aujourd'hui comme le leader Français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie numérique et conventionnelle ainsi qu'à l'ostéodensitométrie.

La stratégie du groupe, principalement axée sur l'innovation technologique, lui permet d'offrir une gamme complète de systèmes d'imagerie médicale. Sa présence sur l'ensemble des continents grâce à un réseau de plus de 120 distributeurs nationaux, de filiales et de joint venture, apporte au Groupe DMS une dimension internationale à la qualité de ses produits.

Les produits de DMS s'adressent aux hôpitaux, aux cliniques, aux radiologues et aux médecins spécialistes utilisant des outils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, etc.).

DMS est coté au compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext - Code ISIN : FR 0000063224 - Code mnémonique : DGM

Contacts

DMS

Jean-Paul ANSEL

Président Directeur Général

04 67 50 49 00

ACTUS FINANCE

Mathieu OMNES

Relations Investisseurs

01 72 74 81 87

Alexandra PRISA

Relations Presse

01 53 67 35 79

Le 16/04/2014



CROISSANCE DE 6% AU 1^{ER} TRIMESTRE 2014

En M€ - Normes IFRS Données non auditées	T1 2014	T1 2013	Variation
Chiffre d'affaires	4,1	3,9	+ 5,5%

Au 1^{er} trimestre 2014, Diagnostic Medical Systems (DMS) a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 4,1 M€ en croissance de 5,5% par rapport au 1^{er} trimestre 2013. Dans le sillage du 4^{ème} trimestre 2013, au cours duquel le groupe avait renoué avec la croissance, DMS a poursuivi son développement commercial début 2014 en dépit d'une conjoncture mondiale toujours incertaine.

Extension de la gamme de solutions d'imagerie en 2014

Le 1^{er} trimestre 2014 a également été marqué par la présentation, lors du *European Congress of Radiology* (ECR) qui s'est déroulé à Vienne (Autriche) début mars, de la nouvelle table de radiologie, l'Optima, qui a reçu un excellent accueil de l'ensemble des distributeurs à cette occasion.

Cette nouvelle solution d'imagerie, version « *cost efficient* » de la table haut de gamme Platinum, va permettre au groupe de renforcer ses positions dans les pays émergents. L'Optima permettra d'accéder à certains marchés aujourd'hui non adressés par la Platinum du fait de son coût plus élevé mais pour lesquels la qualité et la finition de la solution demeurent des enjeux importants.

Du fait de la plateforme commune entre la Platinum et l'Optima, le groupe va pouvoir rationaliser ses coûts d'approvisionnement et générer des économies d'échelle du fait de plus grands volumes de ventes.

Une première table Optima a d'ores et déjà été vendue auprès d'une clinique privée du Languedoc-Roussillon et sera installée au cours de l'été. Le lancement commercial de l'Optima en grandes séries sera effectif à compter des Journées Françaises de Radiologie 2014, qui se dérouleront du 17 au 20 octobre 2014 à Paris.



Situation financière au 31 mars 2014

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres de DMS s'établissaient à 13,5 M€, les disponibilités à 5,2 M€ et l'endettement financier brut à 2,0 M€. Aucun événement connu susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière du groupe au 31 mars 2014 n'est à signaler.

Renouvellement du label « Entreprise innovante » par Bpifrance

DMS annonce avoir renouvelé, pour 3 ans, la qualification « Entreprise innovante » délivrée par Bpifrance. Cette qualification permet à un fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI) de comptabiliser sa participation au capital de DMS dans la part obligatoire de son investissement dans les entreprises innovantes.

Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2014 le 22 juillet 2014, après Bourse.

A propos de Diagnostic Medical Systems

Spécialisé dans la haute technologie au service du diagnostic médical, le Groupe DMS se positionne aujourd'hui comme le leader Français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie numérique et conventionnelle ainsi qu'à l'ostéodensitométrie.

La stratégie du groupe, principalement axée sur l'innovation technologique, lui permet d'offrir une gamme complète de systèmes d'imagerie médicale. Sa présence sur l'ensemble des continents grâce à un réseau de plus de 120 distributeurs nationaux, de filiales et de joint venture, apporte au Groupe DMS une dimension internationale à la qualité de ses produits.

Les produits de DMS s'adressent aux hôpitaux, aux cliniques, aux radiologues et aux médecins spécialistes utilisant des outils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, etc.).

DMS est coté au compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext - Code ISIN : FR 0000063224 - Code mnémonique : DGM

Contacts

DMS

Jean-Paul ANSEL	Président Directeur Général	04 67 50 49 00
-----------------	-----------------------------	----------------

ACTUS FINANCE

Mathieu OMNES	Relations Investisseurs	01 72 74 81 87
---------------	-------------------------	----------------

Alexandra PRISA	Relations Presse	01 53 67 35 79
-----------------	------------------	----------------

16 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

A date de la présente actualisation du document de référence, le Groupe est constitué des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Ville	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
				Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	Filiale	100,00%	-
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	Filiale	100,00%	-
APELEM Korea	Ltd	Séoul (Corée du Sud)	Filiale	0%	100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona (Espagne)	Filiale	0%	51,00% (2)
LPA Corp.	S.A.S	Montpellier (Mauguio)	Filiale	50,09%	-
SPECTRAP	Ltd.	Moscou	Filiale	0%	33%
ALPHA M.O.S France	SA	Toulouse	Filiale	72,88%	-
ALPHA M.O.S America	Inc	Maryland	Filiale		72,88% (3)
ALPHA M.O.S UK	Ltd	Coventry	Filiale		72,88% (3)
ALPHA M.O.S Shanghai	Wofe	Shanghai	Filiale		72,88% (3)
ALPHA M.O.S Japan	KK	Tokyo	Filiale		72,88% (3)

(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51,00% dans APELEM Espagne.

(3) ALPHA M.O.S America, ALPHA M.O.S UK, ALPHA M.O.S Shanghai et ALPHA M.O.S Japan sont détenues à 100% par ALPHA M.O.S France/

La SA DMS et l'EUURL MEDILINK produisent des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes (Etablissement principal)

La société APELEM (filiale de DMS) a créé en janvier 2013 une filiale en Corée du Sud, cette filiale détenue à 100% par APELEM est consolidée dans les états financiers présentés au 31 décembre 2013.

La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le Groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable eu égard aux délais de publication du Groupe.

La société DMS a acquis en mai 2014 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette société de droit Français est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°537 869 927 et son siège social est sis 393 rue Charles Lindbergh, 34 130 MAUGUIO. Cette société a été créée en novembre 2011. Cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers résumés au 30 juin 2014.

A compter du 24 novembre 2014 DMS détient 72,88 % du capital de la société Alpha M.O.S. cotée sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0000062804- ALM. Alpha M.O.S est une société d'instrumentation analytique spécialisée dans l'analyse sensorielle de l'odeur, du goût et de la vision.

La filiale anglaise, Alpha M.O.S. UK, en sommeil, est dépourvue d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France.

17 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture de la présente actualisation du document de référence 2013, le tableau ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par l'Annexe I du Règlement européen (CE) n°809/2004 de la commission du 29 avril 2004.

Règlement (CE) n° 809/2004 de la commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe 1		Document de référence		Actualisation du document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Pages	Références	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES	1	6	1	6
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	1.1	6	1.1	6
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	1.2	6	1.2	6
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	2	7	2	8
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	2.1	7	2.1	8
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	2.2	7	2.1.3	8
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SÉLECTIONNÉES	3	8	3	10
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	3	8	3.1	10
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Sans objet	-	3.2	12
4.	FACTEURS DE RISQUE	4	8 & 29	5	43
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	5	9	6	66
5.1.	Histoire et évolutions de la Société	5.1	9	6.1	66
5.1.1.	Raison sociale et nom commerciale de la Société	5.1.1	9	-	-
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	5.1.2	9	-	-
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de la Société	5.1.3	9	-	-
5.1.4.	Siège sociale et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	5.1.4	9	-	-
5.1.5.	Événements importants dans le développement des activités de la Société.	5.1.5	10	6.1.1	66
5.2.	Investissements	5.2	11	6.2	68
5.2.1.	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement.	5.2.1	11	6.2.1	68
5.2.2.	Principaux investissements de la Société qui sont en cours	5.2.2	11	6.2.2	68
5.2.3.	Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	5.2.3	11	6.2.3	68
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	6	12	7	69
6.1.	Principales activités	6.1	12	7	69
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	6.1.1	12	-	-
6.1.2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	6.1.2	15	-	-
6.2.	Principaux marchés	6.2	19	7	69
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	sans objet	-	-	-
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	9.1.3.7.4	33	-	-
6.5.	Éléments sur lequel est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	6.2	19	-	-
7.	ORGANIGRAMME	7	22	8	70

7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	7	22	8.1	70
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	7	22	8.2	70
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	8	23	-	-
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	8.1	23	-	-
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles.	8.2	23	-	-
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	9	24	-	-
9.1.	Situation financières de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	9	24	-	-
9.2.	Résultat d'exploitation	20	85	-	-
9.2.1.	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquent ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	sans objet	-	-	-
9.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	9	24	-	-
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	9	24	-	-
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	10	78	-	-
10.1	Informations sur les capitaux de la Société (à court ou à long terme)	10.1	78	-	-
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	10.2	78	-	-
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	9.1.3.1 + note 11	25 & 103	-	-
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	sans objet	-	-	-
10.5.	Informations concernant la source de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1	Sans objet	-	-	-
11.	RÉCHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	11	78	-	-
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	12	78	9	72
12.1.	Principales tendances ayant affectés la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de la vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	12.1	78	9.1	72
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnable susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	12.2	78	9.2	76
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	13	79	-	-
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	Sans objet	-	-	-
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Sans objet	-	-	-
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaboré sur une base comparable aux informations financières historiques	Sans objet	-	-	-
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	Sans objet	-	-	-
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	14	79	10	77
14.1	Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	9.1.5.5	41-44	10.1	77
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale ainsi que tout accord conclu.	9.4.1.1	65	-	-
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	15	79	-	-

15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales.	9.1.5.6	44-48	-	-
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Note 14	104	-	-
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	16	80	-	-
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	16	80	10.1	77
16.2.	Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée.	16	80	-	-
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société	16	80	-	-
16.4.	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	16	80	10.1	77
17.	SALARIÉS	17	81	11	79
17.1.	Nombre de salarié à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	17.1	81	11.1	79
17.2.	Participation et stock-options; Indications des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux.	9.1.5.6	44 à 48	11.2	80
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariées dans le capital de la Société	sans objet	-	-	-
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18	82	12	81
18.1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation	18.1	83	12.1	81
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	18.2	83	12.2	82
18.3.	Détention ou contrôle, directe ou indirecte, de la Société	18	83	12.2	82
18.4.	Accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	18.3	83	12.3	82
19.	OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES	19	84	-	-
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ	20	85	-	-
20.1.	Informations financières historiques	20.1	85	-	-
20.2.	Informations financières pro forma	sans objet	-	13	84
20.3.	Etats financiers	20.1	85	-	-
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	20.3	138	-	-
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	20.3	138	-	-
20.4.2.	Autres informations contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux	20.3	138	-	-
20.4.3.	Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	sans objet	-	-	-
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	20.3	138	4.2	16
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	sans objet	-	4.2	16
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	sans objet	-	3.2	12
20.6.2.	Informations financières intermédiaire, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifiée	sans objet	-	4.2	16
20.7.	Politique de distribution des dividendes	20.5	146	-	-

20.7.1	Dividende par actions	20.5	146	-	-
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	9.1.3.7.3	32	5.3	50
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20.6	146	-	-
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	21	147	14	93
21.1.	Capital social	21.1	147	14.1	93
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	21.1	147	14.1.1	93
21.1.2	Actions non représentatives du capital	sans objet	-	-	-
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	9.1.5.3.4	39	-	-
21.1.4.	Valeur mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	21.2	147	-	-
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	sans objet	-	-	-
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou incontinent prévoyant de le placer sous option	sans objet	-	-	-
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	21.1	147	14.1.2	94
21.2.	Acte constitutif et statuts	21.3	149	-	-
21.2.1.	Objet social	21.3.1	149	-	-
21.2.2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	9.1.5.5	41	10.1.1	77
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	sans objet	-	-	-
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	sans objet	-	-	-
21.2.5.	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assembles générales extraordinaires des actionnaires	21.3.3	151	-	-
21.2.6.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	sans objet	-	-	-
21.2.7.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	sans objet	-	-	-
21.2.8.	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, réagissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	sans objet	-	-	-
22.	CONTRATS IMPORTANTS	22	152	-	-
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTERETS	23	152	-	-
23.1.	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	23	152	-	-
23.2.	Attestations confirmant que les informations sont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	23	152	-	-
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	24	153	15	95
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	25	154	16	119